



HAL
open science

Habitat solaire à l'usage

Blaise Galland, Françoise Galley, Pascal Amphoux

► **To cite this version:**

Blaise Galland, Françoise Galley, Pascal Amphoux. Habitat solaire à l'usage: enquêtes sur la réalisation expérimentale de trois immeubles collectifs. [Rapport de recherche] 89, IREC (Institut de Recherche sur l'Environnement Construit); Ecole Polytechnique Fédérale de Lausanne (EPFL). 1990, 167 p. hal-01875663

HAL Id: hal-01875663

<https://hal.science/hal-01875663>

Submitted on 17 Sep 2018

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

CRESSON
(a)

HABITAT SOLAIRE A L'USAGE

Enquêtes sur la réalisation expérimentale de trois immeubles collectifs

BLAISE GALLAND FRANÇOISE GALLEY PASCAL AMPHOUX
Institut de Recherche sur l'Environnement Construit - Département d'Architecture - Lausanne

Rapport de recherche

no 89



Z00753 (URES)_a

Sociologie

LABORATOIRE CRESSON-EUTERPES
ÉCOLE D'ARCHITECTURE DE GRENOBLE

HABITAT SOLAIRE A L'USAGE

Enquêtes sur la réalisation expérimentale de trois
immeubles collectifs

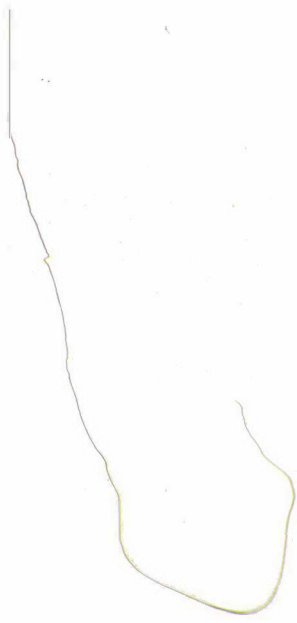
par

BLAISE GALLAND
FRANÇOISE GALLEY
PASCAL AMPHOUX

Rapport no 89
février 1990

INSTITUT DE RECHERCHE SUR L'ENVIRONNEMENT CONSTRUIT
DEPARTEMENT D'ARCHITECTURE
ÉCOLE POLYTECHNIQUE FÉDÉRALE DE LAUSANNE
14, AVENUE DE L'ÉGLISE ANGLAISE CH 1006 LAUSANNE

LABORATOIRE CRESSON-EUTERPES
URA CNRS 1268
ÉCOLE D'ARCHITECTURE
10, galerie des Baladins - 38100 GRENOBLE
Tél. 76.33.00.08



an 5116
strato
21. Giller

1911
1912

1913
1914
1915

1916
1917
1918
1919
1920

1921
1922
1923
1924
1925

Remerciements

Nous tenons à remercier l'ensemble des personnes qui ont permis et facilité la réalisation de ce travail, en particulier M. Jean-Bernard Gay, du Laboratoire d'Energie Solaire de l'Ecole Polytechnique Fédérale de Lausanne, et M. Guillet, président de la Coopérative Immobilière du Personnel Fédéral.

Nous remercions également M. Jacques Bétant, photographe à Lausanne, qui a réalisé la prise de vue et fourni le matériau de base à notre interprétation pour la troisième partie.

Enfin, nos remerciements s'adressent à tous les collègues que nous avons sollicités et qui ont accepté de jouer le jeu de l'interprétation récurrente, à savoir, dans l'ordre des séances effectuées : Alain Garnier, Christophe Jaccoud, Michèle Antipas, Roger Perrinjaquet, Michel Bassand, ainsi que Gilles Barbey, Bernard Gachet et leur groupe d'étudiants de troisième année en architecture.

Sommaire

Première partie
HISTOIRE D'UN PROJET
par
BLAISE GALLAND

* *

Deuxième partie
HISTOIRE D'UN DEMENAGEMENT
par
FRANÇOISE GALLEY

* *

Troisième partie
HISTOIRES D'HABITER
par
PASCAL AMPHOUX

Présentation

Le présent rapport fait état d'une recherche commanditée à l'Institut de Recherche sur l'Environnement Construit (IREC) par le Laboratoire d'Energie Solaire (LESO) de l'EPFL. Ce dernier avait reçu en son temps un crédit de recherche devant lui permettre d'expérimenter certaines conceptions énergétiques en les appliquant sur une réalisation architecturale particulière : un immeuble d'habitation collectif. La pratique de l'énergie solaire avait jusque là été limitée à la villa individuelle ainsi qu'à certains équipements publics, mais, à part quelques rares exceptions, elle n'avait pu faire ses preuves, en Suisse tout du moins, sur un immeuble comprenant plusieurs logements.

Le LESO avait demandé à l'IREC si il était intéressé à mener sur ce cas particulier *une enquête sociologique*. Le mandat de recherche fut accepté, non pas tant pour l'intérêt que porte notre institut à l'égard de l'énergie solaire, mais surtout pour ce qu'il s'intéresse à étudier la façon dont s'articulent deux logiques pas forcément contradictoires, mais cependant fondamentalement distinctes : la logique technique et la logique sociale. La première obéit à des lois connues (en principe) par leurs auteurs, l'autre à des lois inhérentes à l'action sociale et dont la mise à jour est le territoire de chasse des sociologues et de toutes les autres branches des sciences sociales et humaines. La logique technique transpire la froideur de ses algorithmes, alors que la logique sociale expire l'angoisse de son indétermination, de son apparente irrationalité et de son irréductible dimension aléatoire qui n'est rien d'autre que la marque inéluctable de sa vie.

La proposition du LESO, par son extrême flexibilité et la liberté de manoeuvre qu'elle nous attribuait, nous donnait une occasion hors du commun de poser un regard phénoménologique sur un objet construit. Souvent, les recherches que le sociologue est amené à faire aux côtés des architectes ou des ingénieurs portent sur des aspects particuliers et isolés dans le temps qui ne permettent pas de tenir

compte de l'ensemble du processus de construction de l'objet considéré. Dans le cas de la recherche sur les immeubles solaires de Préverenges, nous avons cette rare possibilité d'étudier un objet à la fois technique et architectural dans sa dynamique globale, comme si cet objet, plutôt que de devoir être considéré comme un objet fini, immuable dans le temps et arrivé de nulle part, était un objet vivant avec une genèse bien précise, portant son projet en son sein et s'adaptant aux exigences sociales de son implantation, de sa mise en oeuvre et de son appropriation par les usagers.

C'est dans cette optique que nous avons cru utile de diviser le travail en trois parties distinctes. Les trois chapitres de ce rapport relatent ces trois "traversées" de l'objet que nous avons choisi d'effectuer selon des démarches très distinctes.

La première recherche portait sur le projet lui-même, en tant qu'idée naissante qui se voit altérée dans le processus de son insertion dans la réalité sociale, ce qui revient à retracer la genèse et l'histoire du projet. Pour ce faire, nous avons sélectionné la liste des principaux acteurs de ce projet et de sa mise en oeuvre, et nous les avons rencontrés pour leur demander de nous raconter *leur histoire au projet*. "Quel a été votre rôle dans la construction des immeubles de Préverenges?", "Qu'est-ce que vous avez fait?", "Quels ont été les conflits auxquels vous avez pris part?", "Comment ça s'est passé?", "Qui détient la paternité du projet?" "Racontez-moi Préverenges...", telles étaient les questions qui devaient alimenter l'essentiel de nos entretiens. L'exercice, qui a été enregistré sur magnétophone, a ainsi mis sur pied une intéressante base de données constituée par les récits sensibles et personnalisés de chacun des principaux acteurs de la réalisation des immeubles qu'il nous était demandé d'étudier. Ces interviews, qui duraient entre quarante-cinq minutes et une heure et demie ont été menés par Blaise Galland et Pascal Amphoux. C'est Blaise Galland qui s'est chargé de dépouiller les enregistrements pour tenter d'en restituer *l'histoire du projet*.

La deuxième approche touchait les *futurs* habitants, les futurs usagers du projet en question. Nous étions intéressés à rencontrer certains d'entre eux (on aurait voulu en connaître plus qu'une douzaine...) avant leur entrée dans l'immeuble, afin d'évaluer un peu leurs attentes à l'égard de leur futur logement, et de connaître aussi un peu leurs rapports à la consommation d'énergie. Pour cela il a fallu les restituer dans leurs *cursus résidentiels*, dans leurs cultures professionnelles, dans leurs classes sociales, dans leurs origines. L'idée était de pouvoir, par la suite,

comparer l'après de l'avant, afin de mesurer les éventuels écarts entre l'idéal projeté sur un futur logement et la perception qu'on peut en avoir 12 mois plus tard, une fois que toutes les saisons ont pu être vécues dans le nouvel espace. Malheureusement, le contact avec les futurs habitants n'a pas été aussi facile que nous l'avions escompté, et peu d'interviews ont pu être menés. Ceux qui ont été effectués ont été procès-verbalisés sous une forme synthétique et thématique (voir annexe). Ils ont été menés principalement par Françoise Galley et Blaise Galland. C'est la première qui s'est chargée de l'exploitation des procès-verbaux d'entretiens, de leur analyse et de la rédaction de la deuxième partie de ce rapport afin de rendre compte, finalement, de ces *histoires de déménagement*.

Les difficultés rencontrées dans ce type d'exercice nous ont longtemps fait hésiter quant à la méthode à suivre pour entreprendre la troisième phase de la recherche concernant *l'appropriation* que ces habitants ont fait de l'espace architectural qu'ils devaient investir. Initialement nous pensions répéter l'exercice des interviews à domicile, mais le manque de temps, la difficulté d'approcher une population qui commençait à en avoir assez de jouer les cobayes, et certaines incertitudes quant à la validité de cette technique de recueil de données sociologiques pour un tel objet de recherche, nous ont amené à développer une autre. Il s'agissait de faire une sorte *d'ethnométhodologie du meuble*, où les meubles et leur agencement dans l'espace domestique (tout particulièrement dans la serre) constituent en eux-mêmes l'unité d'analyse pour ce qu'ils peuvent avoir de révélateur sur la personnalité et les habitudes de l'habitant, ainsi que sur la valeur d'usage d'un espace d'un espace architectural. Si nous avions procédé par entretiens en profondeur, cette unité d'analyse aurait été le discours de l'utilisateur sur cet espace, et non pas l'espace approprié, réel. Pour ce faire, nous avons mandaté un photographe professionnel qui était chargé de photographier le plus grand nombre possible d'intérieurs, en mettant l'accent sur l'aménagement de la serre et son rapport avec le reste de l'appartement. Nous avons également pris certaines photos nous-mêmes lors de certains repérages sur le terrain de Préverenges. Puis nous avons organisé plusieurs séances de projections de ces diapositives, appartement par appartement, auprès de collaborateurs de l'IREC, d'enseignants en sociologie et en architecture et d'étudiants en architecture. L'idée étant de faire réagir ces personnes face à la diversité des aménagements possibles de la serre et des intérieurs. Nous prenions en notes ces différentes réactions, même si elles devaient parfois être contradictoires entre elles, et avons constitué ainsi un répertoire des interprétations possibles, de l'imaginaire projetable sur ces photographies d'espaces intérieurs. Il eût

certes été passionnant, une fois réalisé ce travail, d'en confronter les résultats avec les habitants réels, mais la contrainte temporelle nous l'a malheureusement interdit. Cette opération a été menée par Pascal Amphoux et Blaise Galland; c'est Pascal Amphoux qui s'est chargé de rédiger le troisième chapitre sur ces *histoires d'habiter*.

B. G., fév. 90

ceux analysés se trouvent dans les conditions les plus défavorables
le fait est réel, mais il ne faut pas en tirer des conclusions hâtives
(elle s'opère à une vitesse qui varie de 10 à 20 fois celle de la
... ..)

PREMIERE PARTIE

Histoire d'un projet

par

BLAISE GALLAND

à 2000
de 1000
de 1000
de 1000
de 1000

de 1000
de 1000
de 1000

de 1000
de 1000
de 1000
de 1000
de 1000

de 1000
de 1000
de 1000
de 1000
de 1000

Chapitre 1

Genèse d'un projet¹

Les immeubles de Préverenges sont le résultat d'une conjonction de forces à l'intérieur d'une même institution étatique - l'administration fédérale - et ceci dans une situation socio-historique particulière. D'une part, la crise énergétique de 1973 et les réactions politiques qu'elle a engendré, et d'autre part, l'existence de la Coopérative Immobilière du Personnel Fédéral (CIPEF) dont le but est de mettre à disposition des logements à loyers abordables pour le personnel de la Confédération y compris celui de l'Ecole Polytechnique Fédérale de Lausanne.

Crise du pétrole et crise du logement sont les deux événements qui, bien que n'ayant rien à voir ensemble, tout du moins en apparence, ont créé, en se rejoignant, les conditions propices à la construction de ce complexe d'immeubles.

Crise du pétrole et crise du logement

La matrice historique qui a généré le projet de Préverenges est indissociable de la crise du pétrole du début des années soixante-dix. D'un point de vue culturel cette crise a secoué les consciences en interrogeant tout un chacun sur la finalité historique de nos sociétés occidentales. Elle concrétise la longue remise en cause du mythe du progrès qui orientait (et oriente encore) bon nombre de nos pratiques sociales en leur donnant un sens existentiel. Brusquement nos sociétés se sont

¹ Ce texte est une version corrigée de celui qui fut envoyé en première version en mai 1988 à tous les interlocuteurs que nous avons interviewés afin d'établir cette partie. Nous avons en effet procédé de la sorte afin de confronter notre interprétation des faits sur la base des récits que nous avons enregistré avec l'ensemble des personnes concernées par l'histoire du projet. Presque toutes nous avaient renvoyé une copie de la première version avec des commentaires (parfois vifs) et des corrections. Dans cette version finale nous avons généralement tenu compte de ces remarques, et profitons de cette note pour en remercier encore les auteurs.

retrouvées un peu comme les Etats-Unis à la fin du XIX^{ème} siècle, c'est-à-dire devant un monde qui apparaît subitement fermé, alors que tout le processus historique antérieur s'était déroulé dans un monde que l'on percevait comme ouvert, infini, linéairement colonisable. La crise du pétrole nous a montré le paradoxe de notre histoire qui veut que nous nous soyons lancé dans un projet historique à long terme basé sur des ressources premières limitées parce que non-renouvelables; elle nous a brutalement mis le nez sur la frontière de notre euphorie d'après-guerre.

Face à ce paradoxe, deux attitudes idéal-typiques distinctes et opposées ont surgi. La première a été celle du retrait, de l'abandon du navire, de la transformation de la finalité historique de nos sociétés, pour redéfinir un monde basé sur d'autres valeurs plus qualitatives, esthétiques, créatives, où l'on aurait compensé le manque de pétrole par beaucoup d'imagination, d'amour, et d'austérité aussi. C'est un peu l'essence du mouvement hippie et la force vive du "mouvement de Mai 68", né de la critique radicale des valeurs occidentales du monde judéo-chrétien industrialisé.

La deuxième, opposée et dominante, est celle qui veut s'accrocher encore au mythe du progrès en s'adaptant aux nouvelles situations, c'est-à-dire en recherchant de nouvelles sources d'énergies afin de préserver la finalité historique. Ici, le développement de l'énergie nucléaire est apparu comme une riche planche de salut pour un monde où la rationalité économique à court terme est, de fait, une valeur première *imposée*. Parallèlement au développement coopté de l'énergie nucléaire, que l'on peut considérer comme une énergie "dure", dans le sens qu'elle implique un très haut degré de technicité pour sa production et sa diffusion, donc d'énormes investissements, ainsi qu'une grande violence sur la nature qui ne peut absorber les déchets radioactifs qu'elle est obligé de produire, s'est développée la recherche en matières d'énergie dites "douces". On les appelle "douces" pour ce qu'elles ne cherchent pas à créer, à produire, une nouvelle source d'énergie sur la base d'un autre produit non-renouvelable, mais à utiliser et transformer des énergies déjà existantes telles que le vent, les différences de températures, le soleil, etc, pour ce qu'elles ont d'éternellement renouvelable et de parfaitement "propre", ou d'"écologique".

Au niveau du discours des pouvoirs publics face à cette crise du pétrole, on a vu naître un discours axé sur la notion "d'économie d'énergie", peut-être parce que ces pouvoirs publics n'étaient pas en mesure de poser la question de la finalité historique, ni d'effectuer un choix énergétique parce que ce dernier, dans notre société, appartient plus aux techniciens et aux financiers qu'aux représentants du peuple. On pourrait presque dire qu'on a voulu faire payer le prix de la fermeture.

de notre frontière au peuple en lui demandant de "manger moins sur l'arbre du progrès technique". C'est dans ce discours basé sur le concept "d'économie d'énergie" que le projet des immeubles de Préverenges a vu le jour.

Certes, l'administration fédérale a montré, en tout cas au niveau de son discours, une volonté de développer les énergies alternatives. Telle était la volonté du Conseiller Fédéral Willy Ritschard. Par ailleurs, l'un des principaux acteurs du projet de Préverenges, le Professeur J.W. Huber, alors directeur de l'Office des constructions fédérales a clairement manifesté une volonté certaine de faire l'expérience, de démontrer à travers le prototype que constitue ce complexe d'immeubles, qu'une économie d'énergie est possible en utilisant l'énergie solaire active et passive par des dispositifs et équipements appropriés. Manifestant peut-être aussi un souci d'opportunisme politique il nous déclarait lors de notre rencontre :

"Comme tout le monde crie toujours qu'il faut économiser de l'énergie, et qu'il y a des manifestations contre les usines atomiques, etc., personne ne veut la payer non plus, alors mon idée était de montrer qu'on pourrait économiser de l'énergie." (J.W. Huber - OCF², prof. EPFL)

C'est en J.W. Huber qu'il faut trouver la paternité de la volonté solaire exprimée dans les immeubles de Préverenges. Cette volonté s'était manifestée en 1975 déjà, lorsqu'il avait chargé L. Füzesséry de monter un groupe pluridisciplinaire d'étude sur l'économie d'énergie, devançant ainsi tout le monde, la SIA notamment. Les résultats de ce groupe de travail a donné lieu à la publication de deux manuels (en allemand et en français) sur la question³. MM. J.W Huber et L. Füzesséry ont véritablement agit en pionniers novateurs en la matière.

Sans leur initiative et leur volonté novatrice, la CIPEF aurait de toute façon construit ses logements à Préverenges, certainement plus vite et pour moins cher⁴, mais ils n'auraient pas été équipés de leur dispositif solaire. Et leur conception architecturale - et surtout énergétique - aurait certainement été de qualité moindre car elle n'aurait pas été le fruit d'un concours d'architecture.

² Office des constructions fédérales.

³ *Manuel d'amélioration du comportement énergétique des bâtiments existants*, OCF, Berne, 1979, et *Construire en recherchant l'économie d'énergie*, OCF, Berne, 1981.

⁴ Ceci en raison des deux ans d'attente due au blocage des Finances Fédérales (voir plus loin) d'une part, et, d'autre part, en raison du surcoût des installations solaires.

"Privilèges" de fonctionnaire

La deuxième force génératrice du projet des immeubles de Préverenges tient dans l'existence à Lausanne de la Coopérative Immobilière pour le Personnel Fédéral (CIPEF)⁵. Celle-ci doit son existence aux difficultés croissantes qu'éprouvent les classes sociales moyennes et inférieures à se procurer un logement à loyer abordable, ainsi qu'à la volonté du Conseil Fédéral de faciliter le logement de ses employés. En effet, Berne octroie à des coopératives de ce type des financements hypothécaires à des taux plus avantageux que ceux pratiqués par les banques. Ainsi, une coopérative immobilière de la sorte se fait financer à 50% par la Confédération, à 48% par les banques et à 2% par les coopérateurs, c'est-à-dire les locataires eux-mêmes. La part payée par chaque coopérateur dans le financement de ces deux pour-cent est fonction de sa classe de traitement. Le coopérateur-locataire achète ainsi un peu de sécurité dans la jungle de la spéculation immobilière, se mettant à l'abris des congé-ventes ou autres calamités urbaines.

Il appartient à l'Office des constructions fédérales (à l'époque sous la direction de J.W. Huber) de superviser ces constructions, et à sa section G des expertises de vérifier leur conception et surtout leur coût afin d'octroyer le crédit ou non, servant ainsi de courroie de transmission entre l'Office des constructions fédérales et l'Administration Fédérale des Finances (AFF).

Si les acteurs des constructions fédérales sont, en principe, des fonctionnaires engagés et rétribués pour le bon fonctionnement de cette institution⁶, il n'en va pas de même pour les dirigeants des coopératives immobilières du personnel fédéral. En effet, ceux-ci agissent plus dans la logique du "militant" que dans celle du "fonctionnaire", quand bien même ils sont eux-mêmes fonctionnaires fédéraux. Dans le cas qui nous intéresse ici il faut savoir que l'activité de maître d'ouvrage de G. Guillet, créateur et président de la CIPEF, se surajoute à son travail quotidien d'employé des PTT. Autrement dit, il ne se fait pas rémunérer pour cela; il fait ça plus par vocation "politique" (bien qu'il ait affirmé n'avoir aucun lien politique), disons par "amour du peuple" (ou de ses collègues), par solidarité, plus que par attrait du gain comme le ferait n'importe quel autre promoteur immobilier. Voici comment le président de la CIPEF nous a défini son propre rôle :

⁵ Coopérative Immobilière pour le Personnel Fédéral. Existe depuis 1971. Première réalisation (Chavanne) faite en 1973. Notre rôle est de construire des logements selon les besoins et nécessités des fonctionnaires. Modalités d'inscription : 20 fr. d'inscription + libérer une part sociale de 100 Fr.

⁶ Ce qui ne veut pas dire que ces fonctionnaires ne puissent jouer un rôle capital d'innovation, MM. J.W. Huber et L. Füzesséry en sont l'exemple-type.

- *Quel a été votre rôle dans le projet de Préverenges?*

- *"Je suis le fondateur de la coopérative, parce que je me suis trouvé une fois motivé pour ça. Ça a été de la fondation de la coopérative jusqu'à la recherche des terrains, les entretiens avec toutes les autorités, les banques, les architectes, les pré-études. Il fallait quand même regarder les plans parce que l'optique d'un architecte n'est souvent pas la même que celle d'un président de coopérative (il y a certains détails que nous on sait et qui échappent à l'architecte, comme dans la disposition des pièces), puis confier le mandat, les pré-adjudication et les adjudications, puis encore le rôle de maître d'ouvrage, puis, finalement la location et la gérance".*

- *"Ça vous prend combien d'heures par semaine, tout ça?"*

- *"Je fais ça après mon travail à la poste, mais... il faut compter deux heures par jour, en tout cas pendant la construction."*

L'enjeu politique d'une coopérative immobilière est bien de favoriser la construction de logements à loyer abordable afin d'enrayer quelque peu le jeu des promoteurs et des spéculateurs immobiliers : on fait bénévolement le travail de ces derniers, afin de faire chuter les prix du logement. Et c'est une lutte qui doit "progresser", selon les dires de G. Guillet :

"Je pense que ce n'est pas parce qu'on avait déjà construit 104 appartements qu'on devait dormir sur nos lauriers. Moi je pense qu'une coopérative est tenue de progresser." (G. Guillet - CIPEF)

Convergence d'intérêts

C'est la conjonction de ces deux courants - une volonté étatique d'économie d'énergie et un mouvement de résistance à l'augmentation des prix du logement - qui a "fécondé" en quelque sorte les immeubles de Préverenges.

De son côté, G. Guillet analyse cette genèse comme une "*conjonction de besoins communs*" entre l'Ecole Polytechnique Fédérale et le personnel fédéral de la CIPEF :

"L'EPF avait besoin, près d'Ecublens, de quelques appartements pour loger ses professeurs invités, et nous on avait besoin de logements pour nos fonctionnaires" (G. Guillet - CIPEF).

Concrètement, la conjonction entre ces deux acteurs principaux s'est opérée ainsi :

"En son temps, la confédération avait fait un échange de terrain avec l'Etat de Vaud. Le terrain de Préverenges nous a été donné à une époque où le solaire et les économies d'énergie étaient à la mode. Et c'est Huber qui a proposé, lors d'un entretien avec la CIPEF, de faire, avec l'aide de la confédération, un truc solaire" (G. Guillet - CIPEF).

La CIPEF, étant toujours à la recherche de terrain où elle pourrait bâtir, avait donc reçu le terrain de la Confédération ⁷, et le projet solaire s'est greffé sur une réalisation qui se serait faite de toute façon, sans l'intervention novatrice du directeur de l'Office des constructions fédérales :

"Moi je dirais que Huber était le père de ce projet, pour finir. Enfin du projet solaire, nous on était décidé de construire, mais on aurait pas fait du solaire" (G. Guillet - CIPEF).

Pour J.W. Huber, la genèse du projet s'insère dans une politique à long terme, à plus long terme peut-être que celle de la CIPEF, visant à démontrer que les dispositifs techniques supplémentaires devant être mis en place pour une économie d'énergie "ne coûtent pas plus cher au bout de compte" :

"L'idée était d'abord que du moment qu'on déplace l'EPFL à Ecublens, il faut créer des logements pour les étudiants et pour le personnel. Alors on a acheté du terrain il y a une quinzaine d'années. Et il y a aussi une quinzaine d'année que j'ai lancé le premier manuel d'économie d'énergie pour les bâtiments publics, et puis forcément que j'ai voulu introduire l'énergie solaire puisque tout le monde parlait de ça. (...) ça m'intéressait de montrer, pas seulement de dire et de faire des grandes théories comme on en fait dans les journaux ou au Conseil Fédéral, que c'était vraiment possible de faire quelque chose pour économiser de l'énergie". (J.W. Huber - OCF, professeur EPFL)

La mise en commun de ces intérêts convergeants entre la CIPEF et les constructions fédérales débuta le jour d'une entrevue entre G. Guillet (CIPEF) et Bujard (EPF) où J.W. Huber était présent. On pourrait dire que ce moment historique a été, en quelques sortes, le "germe" - ou l'"étincelle" - du projet des immeubles de Préverenges tels qu'ils sont construits aujourd'hui :

- Comment avez-vous pris contact la première fois avec Huber?

⁷ De l'Administration fédérale des finances fédérales.

- "J'aimerais bien me rappeler... On était en relation avec l'EPF... On a eu un contact avec Bujard qui cherchait des logements de service pour le personnel de l'Ecole... et puis il y a eu quelques entrevues, et puis une fois, si je me souviens bien, à l'une de ces entrevues à l'EPF, Huber a dû se trouver là. Et puis je crois que c'est à ce moment là qu'il a dit "Oui, mais si on essayait de faire du solaire, qu'est-ce que vous en pensez?" (G. Guillet - CIPEF)

Une expérience scientifique

Un autre acteur social, non-initiateur du projet, mais dont l'influence a été déterminante surtout dans l'élaboration et le déroulement du concours d'architecture qui découla directement de cette première entrevue entre J.W. Huber et G. Guillet, est le Groupe de Recherche en Energie Solaire (GRES) de l'EPFL, dirigé par André Faist et secondé par J.B. Gay.

Pour eux, la genèse du projet remonte en 1978 lors de leurs premiers contacts avec la CIPEF. A l'occasion de leur assemblée annuelle à Renens, la CIPEF avait demandé à J.B. Gay de faire "une petite conférence générale sur le solaire". Selon ce dernier la CIPEF se serait déclarée intéressée à une telle réalisation pour son terrain de l'Épinette au chemin Neuf. Le professeur Van Bogaertg⁸ qui était présent a trouvé cela intéressant et a proposé de faire faire des travaux d'étudiants sur ce thème.

Les immeubles de Préverenges, outre le fait qu'ils sont le fruit d'une conjonction d'intérêt entre la CIPEF et les constructions fédérales, sont également le fruit d'une longue recherche scientifique et technique qui devait aboutir un jour à la réalisation d'un prototype d'immeuble collectif minimisant les dépenses d'énergie.

Mais le GRES, comme le souligne André Faist, n'a jamais joué, dans le projet des immeubles de Préverenges qu'un rôle de conseiller. Il ne détient pas, comme J.W. Huber et G. Guillet, un droit de paternité sur la genèse du projet.

⁸ Chaire de construction du Département d'Architecture.

Chapitre 2

La mise en oeuvre

Le concours

LE CAHIER DES CHARGES

La réalisation du projet devait passer par l'élaboration concrète d'un plan de construction d'une trentaine d'appartements et de six villas individuelles (plus exactement de trois fois trois villas jumelées) d'architecture particulière du fait qu'elle devait tenir compte de ces exigences de consommation minimale d'énergie, en utilisant l'énergie solaire passive et active. J.W. Huber a organisé alors à cet effet un concours d'architecture, en chargeant son adjoint (L. Füzesséry) d'en élaborer le cahier des charges avec deux membres du GRES (J.B. Gay et G. Peillon). Normalement, la CIPEF ne procède pas par concours. Le cas de Préverenges est une exception, du fait du caractère solaire et expérimental.

Le cahier des charges insistait particulièrement sur le critère d'économie d'énergie, en demandant :

- la réduction maximale de la consommation d'énergie fournie par des vecteurs énergétiques traditionnels,
- la mise en application des systèmes appropriés et efficaces tant pour la production que pour l'utilisation de la chaleur,
- une large utilisation de l'énergie solaire passive, respectant les données climatiques locales.

Mais ces contraintes énergétiques ne constituaient qu'un des aspects du projet. Quatre critères de jugement avaient en effet été déterminés : l'implantation, la qualité architecturale, la qualité énergétique et la qualité économique.

Le concours a été ouvert en Juin 1982. Seuls des architectes vaudois pouvaient y prendre part. Durant la période d'ouverture du concours qui s'est achevée le 20 Août 1982, 39 inscriptions ont été enregistrées.

A la date du rendu (24 Janvier 1983), 17 projets avaient été déposés dans les délais prescrits. Les projets rendus ont alors été examinés en fonction de la conformité des documents, des surfaces brutes de plancher (selon SIA 416), des volumes (selon SIA 116), de la conformité au Règlement communal et de la conception énergétique. Cet examen a principalement été effectué par Monsieur A. Annen (pour la commune de Prévèrenge), par J.B. Gay et G. Peillon (pour le GRES), sous la direction de M. S. Fravi, architecte au Bureau des constructions fédérales pour l'EPFL, assisté par G. Rapin (CIPEF), M. Hermanjat (EPFL) et Mme M.J. Junod..

Au terme de ses diverses réunions, le Jury⁹, après avoir procédé à trois tours éliminatoires, décida d'attribuer le premier prix au projet "Celsius", du groupe d'architecte ACTE, en collaboration avec le bureau d'ingénieurs-conseil Antoine Zakher S.A..

LES RAISONS DU CHOIX DU JURY

Le Président du Jury, Monsieur J.W. Huber, se déclare avoir été déçu par les résultats de ce concours, dans le sens de n'avoir pas reçu plus de projets "valables" dans le domaine énergétique. Il estime en effet que la grande partie des architectes n'ont pas été en mesure de remplir le cahier des charges fixé par le concours. Par ailleurs, en ouvrant le concours, il avait surestimé l'intérêt des architectes en

⁹ La composition du Jury était la suivante : Jean-Werner Huber, Président (architecte SIA/FAS, Berne); Jean-Pierre Cahen (architecte SIA/FAS, Lausanne); Alfredo Pini (architecte SIA/FAS, Berne); Ulrich Schaefer (architecte SIA, Binz ZH); Jean-Pierre Dresco (architecte cantonal, service des bâtiments, Lausanne); Niklaus Kohler (architecte SIA, chargé de cours EPFL); Jean-Bernard Gay (physicien, Dr. ès Sc., EPFL/GRES); Georges Guillet (employé des PTT, Président de la CIPEF, Chavannes); Gian Däppen (municipal de la Commune de Prévèrenge).

Membre suppléants du Jury: Michel Cornut (municipal de la commune de Prévèrenge), Rolf Ernst (architecte SIA, La Sarraz), Beat Immer (architecte, représentant de l'EPFL), Laszlo Füzesséry (architecte SIA, ad-joint OCF, Lausanne).

matière d'architecture réduisant les dépenses d'énergie. En effet, sur 39 concurrents inscrits, seuls 17 projets ont été retenus.

A l'entendre sur cette question, il semble que le projet d'ACTE était le seul valable :

"... alors que le reste des architectes du concours ne s'intéressaient pas suffisamment à ces problèmes. Le projet qui a gagné était le seul projet qui tenait compte intégralement des exigences du concours. On voyait bien que les architectes, ça ne les intéressait pas." (J.W. Huber - OCF, professeur EPFL)

Cette opinion est en légère contradiction avec les propos émis par L. Füzesséry, pour qui d'autres projets étaient parfaitement concurrentiels :

"La décision du jury était unanime, après trois tours. "Celsius" ne se démarquait pas franchement; on discutait sur certains points." (L. Füzesséry)

Effectivement, si l'on s'en tenait à la lecture du rapport du Jury, on verrait mal pourquoi, comparé à d'autres projets, c'est celui du bureau ACTE qui a remporté le premier prix. Car ce document ne juge pas ce projet comme étant "parfait"¹⁰. En effet :

- *au niveau énergétique* il regrette "que la possibilité de mettre à profit les deux niveaux des villas et des duplex pour assurer un transport de chaleur par convection naturelle n'ait été utilisé"; par ailleurs il propose une petite modification dans le système de chauffage centralisé : le remplacer par de plus petites unités réparties dans chaque immeuble;
- *au niveau de l'implantation* il lui reproche "l'absence d'une sortie de parking utilisant l'espace communautaire, ce qui aurait favorisé les échanges"; en outre, il estime que pour les villas, la position des garages "accentue la différenciation entre les deux zones de logement et nuit à l'homogénéité de l'ensemble"¹¹;
- *au niveau de la qualité architecturale*, il regrette l'accès aux villas qu'il trouve "trop pompeux", ce qui ne correspond pas aux vœux du maître de l'ouvrage "qui ne souhaite pas accentuer la différence entre les deux types de logement"; toujours autour des villas, le rapport regrette la "rigidité" de leur dis-

¹⁰ Certes il n'y jamais de projet "parfait" lors d'un concours...

¹¹ Il s'agit là très probablement d'une préoccupation de la CIPEF. La différence symbolique et statutaire qui existe entre "villas" et "appartement" semblait la déranger un peu.

position, ceci à cause du manque de continuité spatiale entre leurs deux niveaux.

Le seul domaine d'appréciation où le Jury ne trouvait rien à redire sur le projet "Celsius" était celui de la qualité économique. Mais comparé à d'autres projets, par exemple "le Carré", il n'est pas plus économique. Si du point de vue de l'exploitation énergétique "Celsius" est jugé comme "avantageux", "le Carré" est, lui, qualifié de "très économique", donc plus performant que "Celsius"...

En fait, si l'on en croit J.B. Gay, les critères de choix essentiels n'ont pas été ceux de l'économie d'énergie, mais ceux de l'architecture, ce qui peut paraître comme une évidence puisqu'il s'agissait d'un concours d'architecture. Mais on comprend alors peut-être mieux la déception de J.W. Huber.

"Les critères essentiels n'ont pas été ceux de l'énergie, mais les critères architecturaux traditionnels" (J.B. Gay - GRES)

Alors, quels sont les avantages du point de vue de la qualité architecturale du projet gagnant? Le Jury le considère comme "simple et sans prétention". Il trouve une homogénéité dans les volumes et les façades qui, de plus, "exprime le contenu et la fonction interne". Il en apprécie la fermeture de la façade nord du bâtiment A qui offre ainsi une bonne protection contre le froid et les nuisances de la route cantonale. Il juge que les serres du versant sud sont "intégrées aux bâtiments". Il apprécie "la volonté de créer une place communautaire donnant accès aux trois immeubles locatifs", tout en reconnaissant qu'elle compromet sérieusement l'intimité des appartements situés au rez-de-chaussée du bloc A. Il trouve bien conçue la typologie interne aux appartements des immeubles B et C, celle-ci étant organisée autour de ce que les architectes du Projet ont nommé la "colonne vertébrale énergétique"¹². En fait, ce dernier point semble être l'élément architectural principal qui, dans ce concours, a caractérisé et fait gagné le projet du bureau ACTE.

LA CONCEPTION ARCHITECTURALE DU LAUREAT

Pour élaborer le projet des immeubles de Préverenges, les architectes du Bureau A.C.T.E¹³, D. Démétriadès, D. Papadaniél et P. Chiché (qui s'est entre-temps séparé des deux autres architectes), afin de maximiser les chances de réus-

¹² Il s'agit de l'axe formé par les lieux, qui, dans un appartement, produisent de la chaleur, à savoir la cuisine et les sanitaires. (Voir plus loin).

¹³ Atelier d'Architecture, Constructions Techniques Energétiques et solaires.

site, ont tenu comptes de certaines contraintes socio-culturelles. Ainsi ont-ils jugé nécessaire, par exemple, de baisser le niveau de technicité énergétique, sentant qu'en 1983, la "mode" de l'économie d'énergie n'avait déjà plus le vent en poupe. Aussi ont-ils voulu éviter d'élaborer un espace qui soit trop contraignant pour les habitants, tout en tenant compte de la dimension économique de la contrainte d'une coopérative immobilière : il fallait être "bon marché".

"Nous avons déjà une certaine expérience avec le solaire parce que nous avons construit à Bellerive 2 villas solaires, nous avons construit le LESO, et nous étions tous des assistants à l'EPFL intéressés à l'enseignement du solaire. Et c'est comme ça que nous avons pris l'option de faire une réalisation..., enfin, une proposition, avec le moins de technicité possible. Parce que en 1983, la crise énergétique semblait déjà bien ancienne, les prix du pétrole étaient bien plus bas, et d'une part on voulait éviter de devenir trop contraignants vis-à-vis des utilisateurs, d'autre part on voulait éviter d'être trop cher. Suite à notre expérience des villas nous avons proposé alors uniquement des vérandas vitrées, une conception solaire particulière (la nôtre) et des capteurs pour l'eau chaude sanitaire. Ni pompes à chaleur, ni système de transfert d'air chaud, etc. (D. Démétriadès - ACTE).

Il est sociologiquement intéressant d'observer dans ce cas, comment l'idée originale d'un projet (Celui de J.W. Huber : réaliser un prototype d'immeuble collectif devant minimiser les dépenses d'énergie) peut se faire en quelque sorte "pervertir", "corrompre", ou tout simplement "altérer" par des données sociales, culturelles et politiques. Pas entièrement, mais partiellement. C'est un bel exemple du *comment* la société globale influence la recherche scientifique et l'innovation dans le sens paradoxal qu'à la fois elle en est la matrice, et, par ailleurs, un frein et une résistance.

"Pour nous le solaire c'est une contrainte supplémentaire. Ce qui fait qu'on ne peut pas aller jusqu'au bout parce qu'il y a d'autres contraintes. Donc on baisse toujours le solaire pour tenir compte de ces autres contraintes. On ne peut pas faire un immeuble solaire tel que le voudrait un physicien théorique." (D. Démétriadès - ACTE).

Afin de tenir compte de ces contraintes, notamment celle de ne pas vouloir "faire trop subir de décisions énergétiques aux habitants" en concevant un système de pompe à chaleur et un autre devant transférer l'air chaud, les architectes ont misé sur une typologie architecturale particulière qui consiste à organiser l'espace interne des appartements autour d'une "colonne vertébrale énergétique", c'est-à-dire en disposant les espaces producteurs de chaleur de façon contiguë et au centre

de l'appartement - autrement dit en mettant les chambres autour de ces espaces producteurs de chaleur. Voici comment l'un des architectes explique cette idée :

L'énergie solaire passive, ce n'est pas seulement capter passivement l'énergie solaire, mais c'est aussi préserver l'énergie produite dans la maison. Aussi nous avons décidé, pour les appartements traversants d'organiser les appartements en groupant les chambres autour des lieux qui produisent de l'énergie : la cuisine et la salle de bain. Nous avons donc créé une "colonne vertébrale" qui est une bande énergétique composée de la cuisine et du sanitaire qui se termine au sud par la serre, et se termine au nord par une véranda vitrée qui est une zone tampon, fraîche en été et tampon en hiver. Dans les duplex, on a conservé cette colonne vertébrale vide pour favoriser la pénétration de la chaleur provenant du sud en mettant les sanitaires sur la face nord, créant ainsi la zone tampon (D. Démétriadès - ACTE).

Autrement dit, la recherche architecturale a davantage porté sur l'utilisation du solaire passif que sur la mise en place d'un système sophistiqué de solaire actif. Et c'est probablement ce calcul - ce pari - qui a permis aux architectes de ACTE de gagner ce concours¹⁴.

Parmi les autres contraintes sociales et techniques à la projection, les architectes ont été fortement limités par le règlement de la commune de Préverenges qui leur laissait, semble-t-il, très peu de marge de manoeuvre :

Le règlement communal était très contraignant... disons qu'il déterminait les volumes très facilement. D'une part, par la surface occupée, d'autre part, par le nombre d'étage, par des longueurs maximales de bâtiment ainsi que par des distances entre les bâtiments (fonction de la hauteur et de la longueur). Ça devenait presque une chose que vous mettez dans un ordinateur et ça vous sort les volumes. On avait deux choix quand même : on pouvait faire trois ou quatre bâtiments. On a décidé d'en faire trois parce qu'on a pensé que ça définissait une zone centrale (vide). Ensuite on a décidé que le bâtiment au nord serait le plus possible fermé au nord pour protéger du bruit et du vent du nord. C'est une attitude solaire traditionnelle. Pour les autres bâtiments, on a fait exception à ce principe pour tenir compte de la vie de quartier (on a ouvert au nord) (D. Démétriadès - ACTE).

¹⁴ Pour plus de détails sur la conception architecturale, voir le rapport des architectes au NEFF.

UN EFFET DE RESEAU

On sait qu'en Suisse les concours d'architecture sont menés dans le plus parfait respect du principe même du concours : anonymat des candidats, impartialité d'un jury composé des différentes parties ainsi que d'architectes indépendants, approbation du règlement par la Commission des concours de la SIA, rationalité des choix, etc. Dans les entretiens que nous avons menés, chacun a mentionné la parfaite régularité du concours en matière d'anonymat et d'évaluation des projets des divers candidats. Citons pour preuve la déclaration de J.B. Gay : *"jusqu'à la levée de l'anonymat, j'ai cru que le projet Celsius était l'oeuvre d'autres architectes"*.

Cependant la collusion, ou la proximité sociale des lauréats et d'un certain nombre des membres du jury, dont les experts en matière énergétique, doit être mentionnée. On connaît fort bien, dans le domaine scientifique particulièrement, les liens qui unissent d'anciens collègues de travail, on connaît ces histoires de cahier des charges pour un poste qui est rédigé de façon à ce qu'une seule personne puisse le remplir (celle que l'on veut nommer), on connaît l'univers de coteries, et de coquetteries, sur lequel se base le travail académique¹⁵. Aurait-il pu en être de même dans le cas de Préverenges? Non, assurément, la citation de J.B. Gay fait foi à ce niveau.

La seule interprétation que nous avons toujours donnée sur le fait que le premier prix aie été attribué, en quelque sorte, de la part de professeurs à d'anciens assistants est celle qui fait référence à ce que le politologue Charles Roig nommait des *effets de réseaux*¹⁶, c'est-à-dire d'un effet de communication intra-groupe. En effet, les architectes d'ACTE participaient pleinement aux préoccupations de J.W. Huber et du GRES avec qui ils avaient travaillé. Ils étaient bien au courant des exigences, connaissaient bien les gens qui allaient les évaluer, donc ce qu'ils aimaient, appréciaient, comme ce qu'ils ne cautionneraient pas.

"On a eu beaucoup de contacts avec les physiciens jusqu'en 1980-81. En 1981 le projet de l'Ecole sur l'énergie solaire a pris fin, l'enseignement en architecture de la problématique solaire a été arrêté. Mais jusque là on avait eu énormément de contacts avec Faist. Et puis ce qui a été utile, c'était qu'on avait eu en 77-78 un mandat extérieur à l'école pour étudier la possibilité de l'utilisation

¹⁵ On pourra lire à ce propos, pour se détendre tout en s'instruisant, le roman de VOGT, psychanalyste zurichois, *Le congrès de Wiesbaden*.

¹⁶ Charles ROIG, *Symboles et société*, Berne, Lang, 1976.

de l'énergie solaire à la deuxième étape de l'EPFL. Et ça, ça a été fait en collaboration avec Faist et son équipe (y compris Zackher) et ça a abouti, directement aux recommandations qui ont fait partie des données du concours." (D. Démétriadès - ACTE).

Dans ce réseau de communication-là, où se sont développés une sensibilité et un vocabulaire commun autour du solaire, il apparaît évident qu'ils aient été les plus compétents pour traduire sur plans l'idée originelle qui avait été mise au concours, tout en tenant compte des contraintes économiques de la CIPEF.

L'obstacle financier

LE PROBLEME

"On a pensé qu'avec l'appui de Huber qui tenait à ce projet, tout en étant directeur des constructions fédérales, on a pensé que ça irait beaucoup plus vite. Mais en définitive..." (G. Guillet - CIPEF)

"Mais en définitive...", tout le contenu de ce chapitre tient dans ces points de suspension. Cela ne s'est malheureusement pas passé ainsi. Généralement la CIPEF ne rencontre pas de gros obstacles financiers. Pour autant que le projet soit dans les normes, l'administration fédérale des finances octroie les prêts hypothécaires favorables pour les coopératives immobilières de son personnel.

Or, le projet de Préverenges dessiné et budgété par les architectes d'ACTE ne rentrait pas dans ces normes. Le blocage est venu de la section G du même Office des constructions fédérales qui avait fomenté le projet. Cette section d'expertise exerce la fonction de courroie de transmission entre l'OCF et l'Administration Fédérale des Finances. Son rôle est de surveiller que les réalisations de la première soient conformes aux normes financières de la seconde. Or le projet de Préverenges était trop cher¹⁷.

Par ailleurs, l'idée de construire des villas pour les fonctionnaires répugnait ceux de la section d'expertise de l'AFF (M. Zumwald en personne). Leur argument - outre celui du coût - était sociologique : "Imaginez-vous, là il y a des professeurs,

¹⁷ Et ceci dans une large mesure à cause du garage.

et puis en haut c'est les facteurs qui habitent et puis le mécanicien de l'EPFL, socialement ça ne va pas..."¹⁸.

La première amputation du projet fut donc celles des villas. C'est que "la villa" évoque symboliquement un luxe, et l'Administration Fédérale des Finances ne voulait en aucun cas créer un précédent qu'il jugeait probablement comme éminemment dangereux.

Les villas se sont quand même construites telles que les architectes les avaient programmées sur la parcelle de la commune de Préverenges, mais avec un financement privé :

On était déçus de devoir abandonner les villas parce que ça faisait un ensemble, un tout. Alors j'ai personnellement poussé les architectes à trouver un financement privé pour qu'ils construisent quand-même leurs villas, pour éviter que ça tombe dans les mains des spéculateurs immobiliers (L. Füzesséry - constructions fédérales).

L'élimination des villas a permis de présenter un deuxième devis évalué à 12,7 millions de francs, de 3,8 Millions inférieur au premier. Mais c'était encore trop cher pour la section G, et c'est là qu'on commencé les "bagarres", l'enjeu étant de faire accepter par Berne le surcoût engagé par le dispositif solaire.

"Pour l'Office des finances fédérales, dès qu'il s'agit de faire du solaire, c'est tout de suite trop cher" (J.B. Gay - GRES)

Pourtant le surcoût dû au solaire n'apparaît pas comme étant excessif. Il équivaut à 8,3% du total de l'investissement¹⁹.

Alors tout le problème a été de faire passer l'idée que ces surcoûts allaient être compensés par l'économie d'énergie qui en résulterait. Message extrêmement difficile à faire passer, vu les lenteurs et l'immobilisme légendaires de l'administration à Berne.

J'ai eu d'énormes difficultés à faire passer le message (que si on investissait plus pour l'économie d'énergie, les charges allaient être plus basses) auprès de l'administration Fédérales de Finances. J'ai eu des discussions pendant des heures avec M. Zumwald (parce

¹⁸ Propos de M. Zumwald, rapportés par Monsieur Füzesséry. A l'époque Monsieur Zumwald était Chef de service des immeubles de l'Administration des Finances Fédérales. Entre temps il a quitté ce poste pour travailler dans l'économie privée.

¹⁹ Selon J.B. Gay du GRES : 142.000 Fr. pour les installations du solaire actif, 80.000 Fr. pour les installations su solaire passif (ventilation, ferblanterie, maçonnerie), 480.000 Fr. pour les vérandas.

qu'on siège dans une même fondation à Genève) et il ne voulait pas comprendre, c'était un dialogue de sourds. Il y avait un blocage de sa part, il y avait une incompréhension et une certaine attitude aussi de notre section G qui n'était pas habituée à expertiser ce genre de projet. On a été très, très déçu, on est intervenu auprès de M. Huber, qui nous a beaucoup aidé à ce niveau-là. (L. Füzesséry - constructions fédérales)

Pour J.W. Huber la tâche n'en était pas plus facile. Son problème principal était qu'il ne pouvait pas prouver à ses collègues que l'investissement supplémentaire nécessaire au projet énergétique allait être compensé par les économies d'énergie qu'il devait produire.

J'ai donc eu énormément de difficultés à l'administration fédérale des finances parce qu'ils n'étaient pas d'accord de financer des appartements plus chers. Et puis surtout que je ne pouvais pas prouver que ce que ça allait coûter en plus, je l'économiserais avec le chauffage et l'eau chaude. Alors moi je prétendais ça, et puis aux Finances on me disait "Oui, oui, bon ben c'est encore un de ces architectes farfelu qui prétend quelque chose et puis qui ne peut pas nous le prouver..." Et puis c'était vrai je ne le pouvais pas. (J.W. Huber - OCF, professeur EPFL)

Selon J.W. Huber, les Finances Fédérales n'ont jamais accepté les surcoûts dus au solaire²⁰ et les loyers des appartements ont dû être augmenté parce que la CIPEF a dû emprunter à la banque un argent qui coûte plus cher qu'à la Confédération.

Le problème était que le projet était "trop bien", effectivement, pour des fonctionnaires. L'Administration, outre sa méfiance envers l'innovation, craignait trop de créer un précédent.

Cette affaire était "trop bien", c'était une chose hors du normal. Normalement tous les fonctionnaires à Berne, on veut les mettre dans des trous comme ça en petits carrés, ça leur suffit largement. Et là on fait un truc pilote, et on a eu peur que ça leur plaise trop, parce qu'après on doit faire partout comme ça, et c'est trop cher. C'est une affaire politique comme ça qui nous a freiné longtemps. (Fravi - Construction Fédérales/EPFL)

²⁰ Cette information est contredite par J.B. Gay qui nous a assuré que les Finances Fédérales ont effectivement pris à leur compte une partie du surcoût dû au solaire.

Par ailleurs, ces craintes obéissaient à des mobiles politiques de l'appareil d'Etat déjà fortement critiqué par le libéralisme ambiant qui voit toujours d'un mauvais oeil des dépenses d'Etat jugées toujours excessives, surtout lorsqu'il s'agit de renflouer le porte-monnaie des fonctionnaires.

On critique la Confédération parce qu'elle donne de l'argent bon marché pour construire des logements... C'est justifié parce qu'on dit que c'est l'affaire de l'économie privée et il est faux de financer des logements à prix réduit pour un personnel qui est déjà mieux situé que la majorité des gens dans la même situation; les Finances fédérale c'est au fond une rallonge du bras du peuple. (J.W. Huber - OCF, professeur EPFL)

LE DENOUEMENT

Au cours de nos entretiens avec les principaux acteurs du projet de Préverenges, nous n'avons pas été en mesure de comprendre avec clarté comment s'est exactement dénoué ce problème de financement. Toujours est-il que le troisième devis a finalement été le bon, que la démission de M. Zumwald a été suivie, après quelques mois de la signature finale de M. Otto Stich, en Mars 1986.

Mais pour nous cette décision finale manque de clarté et reste malgré toutes nos questions dans un flou administratif que nous n'avons pas été en mesure de dissiper. Du reste, il semble que la plupart des acteurs eux-mêmes aient été victimes de ce flou. Selon J.W. Huber, Berne n'a jamais accepté le surcoût du salaire, alors que pour J.B. Gay elle en aurait pris une partie à son compte. D. Démétriades parle d'un "fameux million qui traînait quelque part"; pensait-il au million du NEFF²¹ (tout en reconnaissant ne pas très bien connaître les attributions de cette institution)? Selon J.B. Gay ce ne serait pas sûr..

Ce flou tient d'une part au blocage de la Section G, et, d'autre part, à cette réalité d'une situation d'architecture en projet où on veut faire quelque chose, mais on ne sait pas si on va pouvoir le faire parce qu'on ne sait pas si on va avoir l'argent pour le faire. C'est toute la question des crédits d'étude qui, une fois acceptés, impliquent souvent la réalisation de l'oeuvre, puisqu'on a déjà mis de l'argent dedans..

Pour tout ce qui est bâtiment public, il y a toujours une phase bizarre pendant laquelle on doit dire combien coûte l'objet, c'est-à-dire faire

²¹ Nationaler Energie Forschungs-Fonds.

les plans et tout, et pendant laquelle on ne peut pas demander l'argent parce qu'on ne sait pas combien ça coûte. Alors il y a toujours cette notion de crédit d'étude. (D. Démétriadès - ACTE).

C'est très certainement J.W. Huber qui détient les clés de la compréhension du déblocage financier. C'est sur lui finalement qu'a reposé la responsabilité de l'entreprise. Son problème par rapport à elle, c'est qu'il avait eu, en son temps, un échange verbal avec Willy Ritschard qui soutenait chaleureusement son initiative et qui l'avait assuré de son soutien pour couvrir les frais supplémentaires dûs à l'expérience solaire. Malheureusement il est décédé entre-temps, et J.W. Huber, qui entretenait semble-t-il un lien d'amitié avec l'ancien Conseiller Fédéral, n'a pas été en mesure de lui demander une confirmation écrite de ces dires, tout simplement parce que dans ce type de relation cela ne se fait pas. Quoi qu'il en soit ces éléments de caractère personnel sont là pour montrer le soutien effectif que le Conseil Fédéral avait alloué à J.W. Huber, que celui-là soit représenté par W. Ritschard ou O. Stich.

Et à cette époque il y avait un conseiller fédéral qui s'appelait Willy Ritschard qui m'a tout de suite dit "Oui, vas-y, si ça coûte plus cher je te donnerai de l'argent pour construire parce que je suis d'accord de faire un prototype, je te donnerai de l'argent sur un crédit de recherche, quelque chose comme ça". Malheureusement il est mort, et les promesses écrites je ne les avais pas, mais j'y croyais, et puis après j'ai eu beaucoup de peine à obtenir cet argent qu'il m'avait promis. (J.W. Huber - OCF, professeur EPFL)

Le premier coup de pioche n'a pu être donné qu'en Juin 1986, alors que la commune de Préverenges avait délivré le permis de construire en Novembre 1984. Ces problèmes de financement ont donc retardé l'accomplissement du projet de 1 année²².

²² Si l'on soustrait à ces 18 mois les 6 mois qui sont normalement nécessaires à la phase de préparation de l'exécution.

L'implantation dans la commune

ASPECT POLITICO-JURIDIQUE

Le rôle principal et essentiel des autorités communales de Préverenges - tout du moins au niveau formel de la Loi - a été de s'assurer que le projet d'immeubles solaires soit conforme aux règlements communaux et cantonaux relatifs à la construction. Et c'est un règlement qui est, comme nous le signalait l'architecte, très contraignant, tellement codifié, disait-il, qu'il pourrait presque être traduit en programme informatique qui permettrait à un ordinateur de dessiner les plans en introduisant presque uniquement la superficie du terrain.

Mais un règlement d'application comporte nécessairement des failles parce qu'il s'élabore sur une expérience passée pour s'appliquer sur un monde futur dont les données nous manquent. Sachant cela, le législateur tente de régler les situations où le règlement pourrait être sans effet. Dans le cas des règlements cantonaux sur la construction, l'article 63 en est un exemple. C'est celui qui autorise des dérogations pour le chauffage solaire actif ou passif, pour empêcher le règlement d'être contradictoire avec la volonté politique d'économie d'énergie.

Le jeu politique qui s'est joué entre les autorités communales et les maîtres d'oeuvre a été d'interpréter cet article 63 parce que l'architecture solaire nécessite des dérogations au règlement.

Les principales dérogations obtenues par les architectes sont relatives à des questions de surface au sol, d'inclinaison de toiture, de type de matériaux utilisé pour le toit.

On a obtenu des dérogations, entre autre que la véranda vitrée ne compte pas comme surface au sol, mais comme si c'était un balcon. Là on a eu l'appui du préposé à l'énergie du canton de Vaud qui, lors d'une séance du conseil de la municipalité de Préverenges, a expliqué que c'était une volonté fédérale d'assouplir l'application de quelques règlements de construction si il s'agissait d'avoir des biens énergétiques. (D. Démétriadès - ACTE).

Une autre dérogation c'était la toiture parce que la forme de la toiture demandée est de deux pans uniques alors que nous devons avoir des pans cassés, donc quatre et brisés! On a obtenu la dérogation en expliquant que les capteurs devaient être inclinés, pour un optimum, à 45 degrés. Et comme une toiture à 45 degrés aurait fait

un volume énorme on a demandé de pouvoir faire une cassure (D. Démétriadès - ACTE).

Une autre dérogation c'était la matière du toit, on voulait du cuivre, or seule la tuile était autorisée. On a également pu modifier légèrement les avant-toits.

RESISTANCE PSYCHOLOGIQUE

Mais cela n'a pas été facile à cause des réticences psychologiques des hommes qui gèrent la politique de la Commune. On peut expliquer ces réticences par les faits suivants :

- les autorités de la Commune avaient en mémoire le douloureux échec qu'elles avaient essuyé quelques années auparavant en acceptant, sur ce même terrain, la construction de "cages à lapins" classiques. Projet qui avait été refusé par le législatif de la commune. Donc elles devaient se montrer très prudentes.

Le terrain appartenait au Canton. On voulait y faire trois immeubles locatifs, il y avait un plan de quartier qui était déjà établi, et ça a été refusé au niveau du Conseil Communal. Le Municipal (exécutif) était d'accord, c'est le législatif de la commune qui a refusé parce qu'au fond on empiétait dans la zone de villas avec des immeubles locatifs, et ils avaient peur du précédent, craignant que si on faisait des locatifs là, il n'y aurait plus de raison pour ne pas en faire ailleurs (G. Guillet - CIPEF).

- Préverenges est avant tout une commune de villas, avec la mentalité qui y est rattachée. Or la perspective d'y voir construire des immeubles collectifs inquiétait les autorités, soucieuses de bien représenter ses électeurs.

De la part de la commune il y avait des craintes sur l'expression architecturale. Parce qu'à Préverenges, la mode c'est la petite villa "samsuffit". (L. Füzesséry - constructions fédérales)

Et puis aussi, ils avaient l'impression que quand arrive dans une commune du personnel fédéral, ce sont des gens de gauche. (G. Guillet - CIPEF)

- L'image mythique "du solaire" pesait lourdement sur l'attitude des dirigeants communaux. Ceux-ci imaginaient des maisons tout en verre :

"Les autorités voyaient ce projet solaire uniquement comme quelque chose de vitré. Ils ne voyaient que de la vitre, ils pensaient même qu'il n'y avait plus de murs... (G. Guillet - CIPEF)

- C'était le dernier terrain constructible de la Commune au sud de la route cantonale, le dernier terrain vague qui offrait un lieu idéal pour la promenade des chiens. Cette fonction conviviale et nécessaire pour tout propriétaire d'animal domestique s'éteignait avec la construction d'immeubles à cet endroit.

C'était la dernière parcelle où il n'y avait rien dessus, alors il y a toujours des nostalgiques qui voient la dernière parcelle au sud disparaître; ça faisait la promenade des chiens (G. Däppen - Municipalité).

Mais ces résistances n'ont pas été suffisamment fortes pour arrêter le projet. Il faut dire aussi qu'il jouissait d'un certain prestige que la Commune s'est volontiers approprié :

"C'est un peu insolite et puis ça choque les gens. Mais c'est quand même un bon point parce que ça veut dire qu'on est pas une commune arriérée. On prend des risques pour accepter quelque chose qui sort un peu de l'ordinaire." (G. Däppen - Municipalité).

INTERACTIONS

Ces résistances se sont matérialisées dans des rapports un peu conflictuels entre les maîtres d'oeuvre et les autorités politiques locales, notamment en ce qui concerne la rampe d'accès au garage qui se trouvait, selon le Canton, trop près de la route. La solution proposée à la place de celle projetée par les architectes était de faire venir la rampe au milieu de la place de jeu :

Là où ils ne nous ont pas beaucoup aidé, là où ils nous ont le plus retardés, c'était pour la rampe du garage qui aurait dû venir au milieu de la place de jeux alors qu'on l'avait prévu plus près de la route du lac (Les autorités trouvaient que c'était justement trop près de la route). Là on s'est battu ça nous a valu plusieurs séances à la Blécherette. (D. Démétriadès - ACTE)

Mais en général les rapports ont toujours été bons, même si G. Guillet s'est fâché une fois en accusant les municipaux de faire traîner l'affaire jusqu'à ce que les élections soient passées.

Ils avaient l'impression que quand arrive dans une commune du personnel fédéral, ce sont des gens de gauche (...) C'est une question que j'ai posée un jour que j'étais vraiment fâché avec le syndic, parce que il voulait savoir ce que ça allait amener comme impôts à la

*commune*²³, si il y allait avoir beaucoup d'enfants (à cause de l'école). Je lui ai dit que j'avais l'impression qu'il retardait le projet seulement pour attendre que les élections soient passées; il m'a assuré que non. Et puis après ça a été tout seul, c'est parti! (G. Guillet - CIPEF)

L. Füzesséry nous a assuré qu'il avait eu de "très bons contacts" avec la Commune, et les architectes reconnaissent aussi que les municipaux les ont finalement bien aidé pour les dérogations.

Mais en général ils nous ont aidé; ça s'est arrangé. On peut dire que, tout en étant pas très faciles, ils nous ont aidés. (D. Démétriadès - ACTE).

Il faut peut-être préciser que pour s'assurer de bons rapports avec les autorités communales, les maîtres d'oeuvre les ont inclus parmi les membres du Jury du concours.

REPRESENTATIONS DES HABITANTS DE LA COMMUNE

C'est la couleur de l'édifice qui retient avant tout l'attention des habitants de la Commune de Préverenges, plus que la forme ou le dispositif solaire. Le rose est, pour eux, quelque peu choquant. A tel point qu'on a appelé ce complexe d'immeubles "la bonbonnière", en référence à la couleur rose de la façade.

La méfiance vis-à-vis du solaire se manifeste avant tout par la boutade qui court dans la Commune : "Nous, on aurait préféré voir les panneaux solaires au nord!". Il semble en effet que, dans l'imaginaire populaire, les panneaux solaires nuisent profondément à l'esthétique d'un objet architectural. Mais il faut peut-être préciser que l'origine de cette boutade doit certainement être antérieure à la construction des immeubles, car les panneaux solaires de ce complexe sont à peine visibles pour le passant. C'est vrai que l'homme de la rue est habitué à voir des villas individuelles défigurées par des panneaux solaires, et qu'il ne peut pas être

²³ Nous avons voulu, lors des entretiens, vérifier cette hypothèse selon laquelle la réalisation du projet de Préverenges aurait été retardé parce que les autorités de la Commune estimaient que ce n'était pas rentable pour eux, au niveau des impôts, et ceci en posant franchement la question aux responsables. Question : "Est-ce que le fait que ces immeubles vont recevoir des fonctionnaires fédéraux (donc avec des impôts relativement bas) a pu être un frein quant à votre décision?" Réponse : "Non. Dans la moyenne des salaires ce ne seront pas ceux-là qui seront les plus mauvais contribuables dans la commune. Vous savez, on a constaté que les locatifs rapportent plus que les villas dans une commune, contrairement à ce qu'on pense. Souvent dans les villas vous avez des médecins qui ont leur cabinet à Lausanne, ils paient leurs impôts à Lausanne. (G. Däppen - Municipalité).

habitué à des immeubles collectifs solaires, puisque celui dont nous traitons ici est le premier en Suisse(!).

D'autres habitants parlent des "vitrines", tout de même un peu étonnés d'être en mesure de pouvoir voir ainsi chez les gens, de voir ce qu'ils font dans leurs vérandas.

Il y en a des passants qui parlent des "vitrines"; maintenant qu'il y a des habitants et de la lumière... On n'a pas tellement l'habitude, surtout en Suisse, de s'exposer comme ça... (G. Däppen - Municipalité).

Il n'y a eu que deux oppositions légales de la part de voisins qui avaient peur que les vitres allait refléter continuellement le soleil sur leur villa. C'est le président de la CIPEF et les architectes qui sont allés personnellement discuter avec les voisins pour les convaincre de retirer leur opposition. En fait, il faut croire que malgré tout, la Commune de Préverenges a assez bien reçu le nouveau complexe d'immeubles, et que, au fond on s'habitue à ce qui est insolite au début, parce que nouveau.

"Je suis un peu malheureux de la couleur des façades, surtout que lorsqu'il pleut elle prend deux couleurs, un mauve clair et un mauve foncé... Je passe tous les jours devant parce que je prends ce chemin pour aller au travail, et puis je me dis bon... mais je pense que comme toute chose on doit s'habituer." (G. Däppen - Municipalité).

La construction du complexe n'a pas constitué un enjeu politique au sein de la commune. Le noyau des "Anciens" n'avait pas d'avis tranché sur cette réalisation. Préverenges n'est plus du tout le village paysan d'autrefois, mais une commune péri-urbaine moderne comme bien d'autres, c'est-à-dire un quartier de villas individuelles privilégiées par la proximité du lac et par ce mythe de "la campagne". Mais les rares vaches qui viennent parfois y paître viennent d'ailleurs. Il n'y a pas plus de paysans que de partis politique²⁴ : il n'y en a pas.

²⁴ Les élections se font toujours sur une liste d'entente.

DEUXIEME PARTIE

Histoire d'un déménagement

par

FRANÇOISE GALLEY

Chapitre 3

Enquête sur les futurs habitants

C'est par la méthode des entretiens en profondeur chez les habitants que nous avons tenté d'appréhender les mode de vie propres à ceux-ci, afin de se faire une idée sur l'usage qui allait être fait des installations de Préverenges. Pour dresser le plan d'entretien, nous nous sommes principalement inspiré d'un document du CSTB (Centre Scientifique et Technique du Bâtiment) qui synthétise les principaux axes de recherche sur les ménages quant à rapports à l'habitat au confort et à l'innovation technique¹. Bien que ce document ne traite pas spécifiquement du solaire, il a le mérite de codifier les dimensions sociologiques pertinentes à la problématique du rapport entre les modes de vie et l'appropriation d'une technique.

C'est en premier lieu *l'itinéraire résidentiel* du ménage qu'il convient de déceler. Celui-ci conditionne, en effet, la valeur qu'ils accordent à leur logement actuel ou futur, la manière dont ils s'y investissent et l'intensité de leurs attentes. Puis, le *mode d'occupation* du logement est bien évidemment une dimension de taille en ce qui nous concerne ici. Le fait d'être propriétaire, locataire ou coopérateur influence l'appréciation de l'innovation, dans le sens que celle-ci varie en fonction du degré de dépendance à l'organisme logeur. Par ailleurs le taux d'occupation du logement fait varier l'usage et les représentations rattachées au logement. Les modèles culturels sont déterminants quant à l'affectation des différentes pièces. La troisième dimension relève des *pratiques de consommation d'énergies*. L'environnement thermique est rarement vécu par les ménages à partir de leur seul

¹ CATHERINE SKODA, "Observation sociologique des réalisations thermiques innovantes dans l'habitat : guide méthodologique", *Cahiers du CSTB*, Paris, septembre 1986. Voir aussi PHILIPPE DARD, "Significations et pratiques associées au chauffage programmable en maison individuelle", *Cahiers du CSTB*, Paris, mars 1985, et, du même auteur : *Quand l'énergie se domestique... : observations sur dix ans d'expériences et d'innovations thermiques dans l'habitat*, Paris, Plan Construction, 1986.

ressenti physiologique, mais en fait relativisé au travers de multiples dimensions personnelles, économiques et sociales. Par exemple, les ménages les plus défavorisés économiquement parlant sont ceux qui semblent avoir le plus de peine à envisager un contrôle de l'énergie, car cette gestion les renvoie aux temps de précarité qu'ils ont cru quitter en passant notamment d'un mode de vie campagnard à un mode de vie urbain. De même, il semble que les ménages "bourgeois" sont peu enclins à l'idée d'économiser sur le chauffage, car cette injonction venant de l'extérieur peut être considérée comme une "ingérence dans la vie privée". La quatrième dimension est celle qui nous est donnée par *l'univers professionnel* du ménage. En effet, celui-ci est révélateur d'une certaine culture particulière qui peut être déterminante de l'attitude à l'égard des innovations technologiques en matières d'économie d'énergie. Ainsi, dans le cas de Préverenges, on s'attendra à ce que ce ne soit pas l'ingénieur du LESO qui mette un radiateur électrique dans sa serre pour la chauffer en hivers. Enfin, *la vie sociale et l'attitude face aux changements* et aux transformations en général de la société est une dimension non-négligeable en ce qui nous concerne ici : la relation à autrui et la forme d'engagement social de l'individu et de la famille.

Suite à ces 5 dimensions générales typiquement d'ordre sociologique, nous avons rajouté également 4 dimensions plus précises relevant de l'attitude aux nouveaux objets thermiques :

- Exploration des informations, des connaissances et de la compréhension de la technologie à disposition;
- Exploration des appréciations, des attentes et des transformations souhaitées;
- Exploration des connotations et des associations;
- Exploration des usages et des transformations réalisées par les habitants.

Ces deux derniers points ont surtout été traités dans la troisième partie du présent rapport.

Les entretiens en profondeurs qui ont été menés avec les futurs habitants de Préverenges visaient à explorer l'ensemble de ces dimensions. Chaque entretien a été transcrit de manière synthétique avant d'être exploité dans la forme qui suit. On trouvera en Annexe 1 un exemple de procès-verbal.

Pourquoi Préverenges?

Dans un premier temps, il nous a paru utile d'essayer de saisir quelles ont été les motivations de ces personnes pour déménager à Préverenges, et dans quelles circonstances elles ont pris cette décision. Est-ce certains défauts du logement actuel, de son environnement qui les encouragent à partir, ou la simple opportunité du projet de construction de la Cipef a-t-elle incité certains à changer de lieu de résidence?

MOBILITE ET ITINERAIRE RESIDENTIEL

Si nous suivons l'itinéraire ou la succession des différents logements de ces familles ces années passées, nous remarquons que plusieurs raisons conduisent à un déménagement. Tout d'abord un changement dans la structure familiale, mariage, naissance, parfois un divorce, et il semble que l'individu soit plus facilement à la recherche d'un logement à deux moments précis de sa vie familiale : lorsqu'il crée sa propre famille et que par conséquent il se met en ménage, et apparemment à l'arrivée d'un deuxième enfant.

"Avec le temps, le logement actuel est devenu trop petit parce que maintenant nous sommes deux". (6)

"Dans notre précédent logement (3 1/2 pièces), la jeune fille dormait dans la même chambre que notre garçon de 3 1/2 ans. Quand le deuxième est né, on a déménagé dans le logement actuel (4 1/2 pièces)". (1)

"A la naissance du deuxième, on est passé d'un 3 1/2 pièces à un 4 pièces. On a voulu que chaque enfant ait sa chambre, même bébés, car ils sont de caractère très différent". (2)

C'est souvent l'occasion d'augmenter sa surface habitable, d'avoir une demi-pièce ou une pièce supplémentaire, et il est intéressant de voir que dans le cas de deux familles, celles-ci ont pu changer de logement sans avoir à changer de quartier.

Parfois la personne déménage suite à un changement d'activité professionnelle, ou pour se rapprocher de son lieu de travail.

"J'ai choisi St-Sulpice pour rester dans l'ouest, près du lac, et pour éviter des trajets trop longs. Non, je ne rentre pas à midi, mais malgré tout, ce temps passé dans les voitures!". (travaille à Ecublens) (6)

A part deux familles qui n'occupent leur logement que depuis 2 ou 3 ans, l'une d'elles ayant prétendu "avoir eu jusqu'ici une vie de nomade" (9), et deux autres qui ont emménagé il y a plus de vingt ans (l'une d'entre elles occupe un logement de fonction), la plupart de ces ménages ont une durée d'occupation du logement actuel qui varie entre cinq et dix ans.

Nous avons également essayé, par une appréciation générale faite d'indicateurs très précis, de savoir si à ces changements de résidence a toujours correspondu une amélioration de la situation du locataire. C'est ce que nous appelons un cursus résidentiel ascendant, c'est-à-dire qu'en changeant de logement, la personne a gagné au change, bénéficiant alors d'une qualité de logement supérieure, pris dans un sens large. Si une telle hypothèse est vraisemblablement vérifiée dans quelques cas, la personne a emménagé dans un logement plus grand, elle bénéficie d'un environnement satisfaisant, elle a pu dans certains cas diminuer ses temps de trajets, nous observons cependant que la situation n'est pas toujours aussi favorable.

"Quand j'ai dû chercher un logement dans la région, la situation était tendue, j'avais peu de temps pour chercher, et j'ai pris ce que je trouvais. J'étais dans un grand bloc de 15 étages, j'y suis resté un an, cela ne me plaisait pas du tout, et j'ai immédiatement cherché autre chose". (6)

"Pendant 2 1/2 ans on a loué un appartement dans une villa, et ensuite mon mari a changé d'emploi et on est venu à Lausanne. C'est un grand immeuble locatif, le long d'une rue très fréquentée, l'appartement est petit". (8)

"On a été 33 ans dans la même commune, tout d'abord dans une ferme transformée, puis dans une villa, mais c'était au bord de la route, où passaient 1000 voitures à l'heure; alors on a quitté cet endroit, on est venu ici à cause du bruit (petit immeuble de 2 étages dans la verdure)". (10)

Si une relative stabilité résidentielle traduit dans certains cas une satisfaction dans le logement actuel, elle met aussi en évidence les contraintes du marché du logement qui ont très certainement, ces dernières années, empêché plusieurs familles de déménager.

LA CRISE DU LOGEMENT

Sur les onze familles rencontrées, il y en a quatre qui ont reconnu être à la recherche d'un logement depuis plusieurs années.

"Il y a longtemps que nous cherchons quelque chose de plus grand. On a cherché intensément un logement, mais quand il y a quelque chose d'intéressant, il y a d'autres personnes sur la liste. Finalement on a tenu bon jusqu'à la réalisation de la Cipef, on était un des premiers inscrits". (6) (2 pièces)

"Nous cherchons depuis longtemps un 4 pièces, mais les loyers proposés étaient toujours trop élevés. L'an passé, on a vu un appartement en construction, l'endroit nous plaisait bien, mais c'était un 3 pièces, et 1500.- frs de loyer. Ensuite on a vu ces bâtiments qui se construisaient à Préverenges, c'est la Confédération, alors on a pris contact." (5)

Ou citons encore l'exemple de cette famille actuellement dans l'obligation de quitter son logement.

"C'est un appartement de fonction, on est ici depuis 21 ans; ils vont agrandir certains locaux sur l'étage, alors on doit partir... On a dû chercher par nous-mêmes, la Confédération ne nous a pas aidés à trouver un logement... On est allé en voir plusieurs. Comme on est bientôt à la retraite, on ne veut pas rester en ville. Et puis on aimerait être dans un logement où on est sûr de pouvoir rester, sans résiliation de bail suite à un changement de propriétaire." (7)

Pour d'autres c'est la volonté de quitter la ville, un logement souvent bruyant, un quartier pollué qui les a incités à s'intéresser au projet de Préverenges. C'est l'attrait pour une région péri-urbaine, le désir d'être à la campagne sans trop s'éloigner d'un centre urbain, le mythe d'une campagne tranquille, sans pollution, l'attraction pour une région merveilleusement bien située à proximité du lac.

"La mode de la vie à la campagne me paraît compréhensible en raison des pollutions; pollution atmosphérique, sonore en raison des voitures, du trafic des trains, et il faut penser au manque de places de parking dans le quartier... et depuis que j'ai des enfants, je vis la ville beaucoup moins bien que quand j'étais seul." (3) (quartier sous-gare, Lausanne)

"On déménage à cause du bruit... on aurait pu aller à Epalinges, mais on n'aime pas beaucoup, c'est pas la ville, et pourtant c'est la ville. Pour nous c'est vraiment une chance d'habiter le bord du lac,

c'est une chance qui ne se représentera pas." (11) (centre de Lausanne)

Si nous envisageons plus précisément les inconvénients du logement actuel, avec l'hypothèse que ceux-ci ont vraisemblablement joué un rôle dans la décision de déménager à Préverenges, nous voyons que six familles évoquent comme principal défaut l'exigüité de l'appartement, le manque de place et d'espace, le besoin d'une pièce supplémentaire, alors que cinq ménages se réfèrent dans leur appréciation au problème du bruit, de la pollution, de la difficulté croissante à vivre en milieu urbain. Dans plusieurs cas, les deux inconvénients se combinent en un même lieu.

"On se sent un peu à l'étroit, tout se passe dans un même espace séjour-cuisine-chambre à manger, on n'a jamais un coin pour se retirer; et puis les armoires en insuffisance avec les enfants, le sport... Au début on était dans ce logement sans les enfants, les meubles répartis sur toute la surface, puis de plus en plus on a dû écarter les meubles pour leur laisser de la place." (2)

"Il y a le bruit, au début j'avais de la peine à dormir, cela va un peu mieux (autoroute, route nationale et train)... on aimerait un 4 pièces car plus les enfants sont grands, plus ils se trouvent à l'étroit. Et puis on pourra aussi dire à ma mère de venir, elle est seule depuis quelque temps." (5) (3 pièces)

"Quand on sort de l'immeuble le matin, on est pris par les gaz d'échappement; ces effluves viennent jusque dans la chambre à coucher et on a dû inverser les chambres en raison de l'accroissement du trafic." (3)

L'OPPORTUNITE DU PROJET DE CONSTRUCTION DE LA CIPEF

"On n'a pas cherché à déménager ces dernières années, on ne voulait pas changer pour changer, il fallait que ce soit favorable sur tous les plans... Le projet arrive juste au moment où on peut envisager de déménager, ma fille termine la 4ème primaire dans le quartier." (2)

"Si cela ne s'était pas fait avec la Cipef, nous serions restés dans le logement actuel." (1)

Ces citations nous montrent combien les réalisations de la Cipef ont créé pour plusieurs une opportunité, l'occasion de se dire que si jusqu'ici on n'a pas réellement pensé à déménager, c'est néanmoins maintenant envisageable. C'est parfois un peu le hasard, mais aussi la conjonction de plusieurs circonstances qui conduisent une famille à déménager.

La plupart avaient seulement entendu parler du projet, que ce soit par une connaissance, un collègue, ou dans le cadre de leur activité professionnelle. Parfois la personne connaissait l'architecte et était au courant d'un projet de bâtiments sociaux à Préverenges. Pour d'autres c'est l'exposition des différents projets résultats du concours d'architecture qui leur a permis de s'intéresser à ces réalisations, ou encore les séances d'information de la Cipef dans le cadre de l'EPFL et des PTT. La construction de ces bâtiments a elle aussi attiré l'attention de locataires potentiels. Alors que quelques-uns étaient déjà membres de la Cipef, d'autres au contraire ont décidé de s'inscrire étant donné une telle opportunité.

"Il a fallu que l'occasion de Préverenges me tombe dessus, c'est comme cela que je trouve un appartement, car je ne me lance jamais dans le travail épuisant de chercher un logement, vu la crise. Et puis je suis très intéressé par ce projet scientifique." (9) (travaille à l'EPFL)

Certains ont réagi très vite, en s'inscrivant immédiatement, mais ont par conséquent dû attendre longtemps la réalisation du projet, alors que pour d'autres la décision a mûri lentement, l'idée de déménager s'est peu à peu précisée. Il y a aussi l'exemple de familles qui ne se sont intéressées que récemment à ces constructions.

Dans trois cas, la possibilité de devenir locataire d'un logement à Préverenges est liée au statut de fonctionnaire de l'épouse, et ces familles ont davantage hésité à s'engager, inquiètes de ce qui pourrait se passer si la femme mettait un terme à son activité professionnelle.

"Le jour où j'arrête de travailler, on devra déménager, donc c'est vraiment un risque que nous prenons. Enfin je souhaite garder la santé et pouvoir continuer à travailler." (5)

En nous référant maintenant au logement choisi par ces quelques familles dans les immeubles de la Cipef, on observe que certains appartements, selon leur localisation, sont nettement plus recherchés, par exemple ceux situés au rez-de-chaussée, appartement avec jardin, et ceux du dernier étage de l'immeuble. Si les premiers inscrits ont vraisemblablement pu choisir leur logement en toute quiétude, d'autres familles ont eu à choisir entre les logements disponibles, pesant le pour et le contre selon la situation dans l'immeuble, le nombre de pièces, et exprimant parfois un regret, ou une hésitation quant au choix final.

AVANTAGES DU STATUT DE COOPERATEUR

Selon les propos recueillis, le statut de coopérateur présente incontestablement des avantages, et a pu lui aussi constituer un élément déterminant dans la décision d'emménager à Préverenges. Avantages dans le sens d'une plus grande sécurité, de ne pas se sentir à la merci du bon vouloir d'une gérance, de ne pas avoir à subir le risque imprévisible d'une résiliation de bail, d'un congé-vente, ou de se trouver plus ou moins souvent soumis à des augmentations de loyer.

"Même si cela n'est pas la principale raison, il y a quand même la question de la sécurité." (1)

"Je change pour Préverenges car ici en 10 ans l'immeuble a changé 5 fois de propriétaire et les loyers sont passés de 930.- frs à 1900.- frs. C'est trop cher pour des retraités." (10)

Et puis une coopérative poursuit des buts non-lucratifs, ce qui devrait garantir une certaine stabilité des loyers. Ces personnes imaginent par ailleurs que de faire partie d'une coopérative d'habitation, c'est comme si le logement leur appartenait un peu, d'où une responsabilité plus marquée à l'égard du cadre bâti.

Nous nous sommes également demandés si l'emménagement de ces familles à Préverenges est définitif, ou s'il constitue au contraire une simple étape de leur itinéraire résidentiel. Selon les différentes réponses, il s'agit pour la plupart vraisemblablement d'un emménagement qui n'a rien de provisoire, ou comme le disait une personne "du provisoire qui peut durer", étant entendu que personne ne maîtrise véritablement toutes les données de son existence. Il semble néanmoins que la personne s'installe à Préverenges pour une certaine période, avec le sentiment plus ou moins précis d'y rester. Deux personnes ont évoqué l'idée que l'étape suivante, pour autant qu'elle se présente, serait d'acheter quelque chose, ou de construire à titre individuel. Un seul individu a prétendu qu'un logement n'est pas quelque chose de définitif, et qu'il aime en changer.

IREC : "S'agit-il d'un emménagement définitif?"

- Je me pose la question et dans ce sens je regrette un peu de ne pas avoir pris un 4 pièces au lieu d'un 3 pièces. Si je déménage encore, ce sera pour acheter quelque chose, mais en tous cas je ne partirai pas de Préverenges pour aller dans un autre logement comme locataire."

(6)

Aspirations en matière de logement

Déménager c'est avoir la possibilité de modifier son cadre de vie, c'est l'occasion de laisser libre cours à son imagination, d'exprimer certaines aspirations, de rêver à l'aménagement d'un espace, et peut-être d'avoir envie de transformer certaines de ses habitudes. Aussi en rencontrant, quelques mois avant leur emménagement à Préverenges, les futurs locataires des immeubles de la Cipef, nous nous sommes demandés quelles étaient leurs idées préalablement à ce déménagement, leurs différents projets. Comment imaginaient-ils leur futur logement, de quelle manière envisageaient-ils l'aménagement de ces espaces, et qu'est-ce qui allait véritablement changer par rapport au logement actuel.

VALORISATION DU PROJET ARCHITECTURAL

Lorsque ces personnes se sont exprimées sur leur futur logement, c'est pour en premier lieu valoriser sa conception, son style, l'organisation des différents espaces, et l'idée d'un seul grand espace séjour, comme si chacun avait toujours rêvé d'un tel espace. Il s'agit d'un espace libre, ouvert, regroupant chambre-cuisine-séjour séparés par des parois coulissantes, ou comme l'a dit une personne interviewée, un système de logement modulaire pouvant être facilement aménagé au gré du locataire.

"Je ne suis pas architecte, mais je trouvais que ce projet sortait de l'ordinaire, c'est un projet qui plaît, même sur plan, de par sa situation, la combinaison des différents immeubles, et qui sera facilement habitable." (6)

C'est également le sentiment d'être (enfin) à l'aise, de disposer de suffisamment de place, d'une dimension de pièce acceptable permettant la mise en valeur d'un mobilier. Certaines personnes ont également fait référence à la qualité de ces logements, en particulier à leur luminosité. L'agrément de la situation, un panorama particulièrement attrayant ont souvent été évoqués.

"On n'est pas du côté de la route, mais là où il y a les arbres, c'est plus calme, c'est important pour moi." (5)

Si nous comparons la structure des logements de Préverenges, soit le nombre de pièces par rapport au logement actuel, nous voyons que dans 6 cas sur 11, ces familles disposeront d'une pièce supplémentaire, que pour 3 d'entre elles le nombre de pièces reste identique, et que dans 2 cas, on passe respectivement de 4 ou de 3 à 2 pièces.

"La chambre du nord, c'est mon fils qui va l'occuper, la chambre sud c'est ma fille, et puis nous, enfin c'est la même chose qu'ici, puisqu'on a aussi trois pièces, on dormira au salon, on a un lit pliable... mais les enfants ne vont pas rester éternellement avec nous, c'est pourquoi on n'a pas voulu plus grand." (11) (4 personnes, 3 pièces)

Cette appréciation du nombre de pièces reste très sommaire puisqu'elle ne fait pas intervenir dans la comparaison la surface du logement. En réalité ces familles vont dans presque la totalité des cas disposer d'un espace plus grand précédemment. Une seule personne a estimé que les pièces de son futur logement à Préverenges seront plus petites que celles du logement actuel.

QUELLES IDEES D'AMENAGEMENT?

Nous nous sommes demandés de quelle manière la personne, avant de déménager, s'approprie son futur logement et si en général l'aménagement ou l'affectation des pièces est prévu d'avance.

"J'ai fait un plan à l'échelle, avec transparent, et on regarde souvent la disposition des meubles, on essaie de différentes façons." (1)

"Je commence à me réjouir, je découpe les meubles à l'échelle, je suis allée au comptoir pour avoir des idées, je commence à imaginer, à rêver." (2)

En général, on a l'impression que la personne a prévu l'aménagement de son futur logement, que de ses propos se dégage une idée préalable à une organisation de l'espace. Certains ont même insisté sur une logique de conception architecturale à respecter.

"On va utiliser les pièces telles qu'elles ont été définies par les plans. L'architecte a prévu des choses rationnelles, il n'y a pas de raison impérative de changer." (3)

"Ah! mais c'est déjà tout prévu, il n'y a pas de problème, c'est déjà organisé... la chambre à coucher derrière puisque c'est prévu pour, et puis une petite chambre d'ami devant, au milieu il y a la cuisine, et à côté le séjour." (4) (2 personnes, 3 pièces)

Pour d'autres, au contraire, une des caractéristiques de ces logements est précisément d'offrir des alternatives dans la répartition des pièces. L'usage d'une chambre peut donc évoluer, changer dans le temps, selon l'âge des enfants, ou

d'autres critères tels que par exemple le bruit. Il faudra voir une fois sur place, à l'usage, après un temps d'emménagement.

"La chambre à coucher sera en principe au sud, bien qu'elle pourrait aussi être au nord. Mais nous sommes peut-être plus sensibles au bruit que les enfants." (3)

"Pour moi l'affectation de ces deux pièces n'est pas encore déterminée. Je pense alterner en fonction du bruit (chantier des deux villas). L'une sera utilisée comme bureau, l'autre comme chambre à coucher. En fait ce serait peut-être mieux de mettre la chambre à coucher au nord... on va essayer les différentes solutions, et voir laquelle est la plus agréable." (9)

Nous nous sommes également intéressés à l'usage "détourné" de quelques espaces, ou une appropriation qui va à l'encontre de la logique architecturale. C'est tout d'abord l'exemple de la chambre à coucher qui devient chez certains un espace "à vivre", un lieu privilégié, un espace calme, où la personne peut se retirer pour certaines activités. Il s'agit d'une sorte de deuxième séjour, d'un coin bureau, bibliothèque, lecture. Autre exemple, celui d'une pièce, qui au lieu d'être une chambre à coucher, ou une pièce réservée aux invités, servira à des activités de bricolage. C'est une façon pour ces personnes de se créer des coins réservés, ou espaces privilégiés.

"J'aime vivre dans ma chambre à coucher, j'aimerais y avoir un coin pour lire, écrire, un coin calme." (2)

L'étage supérieur des duplex joue lui aussi ce rôle d'espace privilégié en regard des besoins des grands enfants, sur le seuil de l'adolescence, et qui aspirent à un début d'indépendance. Cet étage leur est réservé, ils disposent de leur propre entrée.

Déménager, changer de logement est-ce une occasion de modifier son ameublement, d'acheter certains meubles? Autre question que nous avons posée à nos interlocuteurs. En réalité, pour certaines familles ce sera effectivement l'occasion d'améliorer l'aménagement de leur appartement, de changer par exemple de chambre à coucher, d'acheter un nouveau salon, ou d'abandonner un meuble usé. Une seule personne a prétendu devoir renoncer à une partie de ses meubles en raison de la grandeur des pièces, et être contrainte d'en acheter d'autres. Dans un autre cas, il ne s'agit pas seulement de modifier un ameublement, l'idée de changer un peu, mais véritablement l'occasion de s'installer, de se créer un chez-soi.

"Dans le logement actuel, nous avons peu acheté, il est petit, et puis nous ne voulions pas avoir trop de choses à déménager, car nous avons depuis longtemps le projet de déménager. Plusieurs choses

vont donc disparaître, et quand on rentre dans du neuf, on n'a pas envie de mettre ces vieux trucs. On va acheter plusieurs choses... oui, c'est un peu comme si on s'installait, ici c'était mes meubles de célibataire." (6)

Une autre attitude consiste à dire au contraire que "l'on ne va pas acheter quelque chose parce que l'on change de logement, qu'il faut se contenter de ce que l'on a, essayer déjà avec ce que l'on possède," (5) quitte à compléter par la suite.

Par rapport à l'équipement du logement ou ses différentes finitions, quelques modifications ou améliorations sont prévues par le futur locataire. Par exemple une personne envisage de recouvrir les parquets par de la moquette, "afin d'avoir le même fond partout." (2) Elle a par ailleurs équipé sa cuisine d'un lave-vaisselle. Une autre critique le fait qu'il n'y ait pas de barrière aux fenêtres. Cela lui fait peur. Si les architectes ne font pas quelque chose, elle installera elle-même une barrière. (7) Par ailleurs, elle trouve inimaginable que les fenêtres soient d'une seule pièce; "et si on en cassait une, une immense vitre à changer!" (7) Autre projet d'aménagement : condamner dans la chambre sud le passage avec le séjour par une armoire, afin d'avoir une pièce fermée. (5)

AUTRES REACTIONS AU PROJET ARCHITECTURAL

Il nous paraissait intéressant d'envisager les réactions des personnes qui vont emménager dans un appartement duplex. Si une telle organisation de l'espace sort incontestablement de l'ordinaire, exerce un certain attrait, en laissant supposer un autre type d'occupation, peut-être moins conventionnel, ce type d'espace interroge aussi le futur locataire, car celui-ci n'a en général pas l'expérience de tels espaces.

"Le duplex nous a attiré, je ne sais pas si c'est bien ou pas... il faudra monter, descendre." (1)

Et les vérandas? Élément-clé de la conception architecturale et énergétique du projet. Quel usage le futur locataire prévoit-il pour ces deux espaces? Là aussi l'habitant ne peut pas se référer à une certaine expérience, c'est pour lui apparemment difficile à dire, et il faudra voir, expérimenter. Néanmoins dans ses appréciations, il fait une différence très nette entre l'usage des vérandas nord et sud, en fonction de leur grandeur et de leur localisation. En général, la personne ne sait pas très bien quel usage réserver à la véranda nord, jugée trop petite pour en faire quelque chose; simple débarras, réduit, ou lieu où entreposer des plantes pour autant que la température le permette. Cette question de chaleur intrigue le futur locataire, et il se demande quelle sera la température de ces espaces, les fluctuations

selon la saison, s'il pourra s'y tenir, y faire pousser des plantes. Dans l'entretien, les personnes ont utilisé le terme de véranda, mais aussi celui de serre, de vitrine, avec sans doute une connotation et une appréhension de cet espace différente suivant le mot utilisé. Pour plusieurs la véranda sud est considérée comme un endroit où se tenir à certains moments de la journée, selon la saison, souvent un prolongement du coin à manger; pour d'autres la véranda est une pièce supplémentaire, à occuper toute l'année, espace à usages multiples. Coin à manger, bureau, lieu de détente, "mon coin à moi", comme nous l'a dit une personne, il faudra cependant voir à l'usage, et selon les saisons.

"Dans la véranda sud, on va y mettre quelques plantes, et suivant la saison ce sera un coin à manger. Je n'ai moi-même jamais expérimenté une véranda. La véranda nord est plus difficile à aménager. C'est visiblement une annexe de la chambre, alors cela dépendra de l'usage de la chambre. On pourrait l'utiliser comme coin de rangement, y mettre des armoires. On ne sait pas encore très bien. Peut-être que l'on va y mettre des plantes qui ne supportent pas le soleil." (9)

"On fera le coin à manger, pour tous les jours, (à distinguer de la salle à manger) sous la véranda; cela a l'air super de vivre là-dedans en été, et en hiver on pourra y boire le café sans problème. En fait on va tout laisser ouvert." (6)

"Au début on trouvait que ces terrasses vitrées cela faisait un peu aquarium. On va essayer de les meubler un peu. J'aimerais bien y mettre des plantes vertes, mais cela est difficile de trouver des plantes qui supportent le soleil à travers autant de vitres." (11)

D'autres réactions ont été enregistrées quant à la conception architecturale, ou certains éléments de réalisation, par exemple l'existence de locaux annexes tels que réduit ou penderie. Là encore, l'usager n'a pas l'habitude d'avoir à sa disposition, dans ses précédents logements, de tels espaces. Ceux-ci sont néanmoins considérés comme un élément de confort très apprécié, espace à usages multiples, rangement, armoire à habits, à chaussures, espace de repassage, couture, avec possibilité de laisser un travail en attente. Plusieurs envisagent d'installer dans ces réduits un congélateur. Une personne estime que cet espace avec fenêtre est "un réduit de luxe, dont on n'a pas du tout envie d'en faire un réduit", et prévoit par conséquent d'en faire une chambre pour la cadette de ses enfants. "Ce sera minuscule, mais vraiment à sa dimension, à son échelle." (3)

Il arrive parfois que la personne n'adhère pas totalement à la conception de l'architecte. Elle est surprise par le fait de ne pas pouvoir ouvrir la fenêtre de la cui-

sine et de la salle de bain, déçue par le choix de certains matériaux, les faïences de la salle de bain, ou préfère la tapisserie au crépi. Elle est quelque peu perplexe quant au bien-fondé de certaines options architecturales, par exemple le vide laissé dans le séjour des duplex entre 1er et 2ème étage.

"Ce vide qui donne sur le salon, c'est un peu bizarre. Il n'y a pas longtemps que l'on s'en est aperçu. C'est peu courant. Mais cela ne me gêne pas, car on peut de toute façon mettre un rideau... Oui je me suis posé la question de savoir quelle était l'idée de l'architecte, mais je n'ai pas trouvé de réponse. Je ne vois pas du tout pourquoi. Est-ce pour la lumière?" (1)

"Je ne suis pas très contente, on ne pourra pas ouvrir la fenêtre de la cuisine, ni celle de la salle de bain. L'architecte a expliqué qu'il fallait bien maintenir la chaleur quelque part, mais... Ce n'est pas seulement une question d'odeur, mais j'ai une telle habitude d'ouvrir la fenêtre de la cuisine, un besoin de sentir l'air entrer." (5)

"Et puis j'ai aussi été surprise par les catelles de la salle de bain. On pensait quand même avoir quelque chose en couleur, et vu qu'ils n'ont pas voulu mettre du plus joli, ils n'auraient jamais dû mettre la raie rose, c'est trop difficile à accorder avec un tapis de bain rouge par exemple; il aurait mieux valu laisser carrément blanc." (5)

La couleur rose des bâtiments est incontestablement l'élément du projet architectural qui surprend le plus et amène à la controverse. Si la personne a elle-même été surprise, voire choquée, ne s'attendant pas à un tel rose, elle est aussi sensible à l'appréciation d'autrui, montrant combien l'image produite par un bâtiment est importante. Il n'y a donc pas seulement le point de vue de la personne qui est déterminant, mais aussi l'avis des autres.

"Je trouve le projet très bien, mais effectivement plusieurs n'aiment pas ces maisons, la couleur. Tout le monde dit que c'est vilain. Certains, même si on les payait, ils ne viendraient pas y habiter. C'est clair que la couleur choque au début. Pourtant ce rose n'est pas vif, moi j'aime bien, mais je ne sais pas pourquoi les gens trouvent cela moche. Bon en construction cela n'est jamais très joli. Sur le projet les couleurs n'y étaient pas." (1)

"Le plan-masse est bon, l'architecture de façade avec ces éléments verticaux, cela me plaît bien, mais la couleur est "dégueulasse"... il faudra une fois que l'on dépense de l'argent pour peindre ces bâtiments. Je trouve cela complètement loupé, et je ne comprends pas

que l'on puisse admettre cela sur le plan de l'autorité communale."

(4)

L'attitude n'est pas toujours aussi virulente, et si la couleur des bâtiments est discutable, certains soulignent le fait que l'on finit par s'habituer. Alors que l'on nous a parlé d'originalité quant à la conception de ces bâtiments, il semble, comme nous l'a dit une personne que "ces architectes aient sérieusement manqué d'originalité quant au choix des couleurs." (2)

L'esthétique d'une construction est une notion difficile à préciser. Elle fait appel à des sentiments très personnels, et recouvre une multitude d'appréciations diverses. On nous a parlé de l'aspect extérieur du bâtiment jugé "très joli" (7), "d'une architecture sobre, simple, mais assez raffinée" (2), de l'intérêt de la façade qui n'est pas uniforme grâce aux vérandas, d'une esthétique qui finalement a l'air de plaire. Mais on rencontre aussi l'attitude contraire, l'impression "d'immeubles fonctionnels, de conception originale, mais où la qualité esthétique n'est pas respectée, où l'intégration des bâtiments n'est pas réalisée." (2)

A NOUVEAU LOGEMENT, NOUVEAU LOYER

Pour la plupart des personnes rencontrées, déménager à Préverenges entraînera une très nette augmentation de leur loyer, de l'ordre de 600.- à 800.- par mois. Dans deux cas le nouveau logement ne sera pas beaucoup plus cher, environ 200.- de plus, et dans un cas la location de l'appartement de Préverenges sera nettement moins élevée, soit 800.- de moins, en comparaison du logement actuel. Ces personnes se déclarent prêtes à payer plus pour quelque chose qui leur plaît, et qui, grâce à la formule de coopérative d'habitation, leur appartiendra. Une telle augmentation du loyer est souvent envisageable parce qu'il y a doubles revenus, grâce à l'activité de l'épouse, ou parce que ces familles comptent sur une modification prochaine de leur situation professionnelle.

"On est content de changer de coin, mais cela me fait aussi du souci, car cela fera 700.- de plus par mois, c'est quand même énorme. C'est possible parce que je travaille, mais il faudra un peu plus regarder aux dépenses." (5)

Il faudra se restreindre les premières années, jusqu'à ce que les prêts prescrits soient versés, économiser un peu sur les loisirs, les vacances, mais cette hausse du loyer n'entraînera pas véritablement pour la plupart de ces familles une modification de leur mode de vie.

"Mon loyer actuel est de 635.- et je paierai 1200.- avec charges, plus le garage, et 15000.- de prêts prescrits, versés en trois fois. Nous avons un salaire et demi, et même avec un seul salaire; en fait je suis prêt à mettre un prix assez élevé pour un appartement qui me plaît bien." (6)

L'IMAGE D'UNE CERTAINE VIE SOCIALE

Quelle sera la vie sociale de ce quartier? Comment l'habitant imagine-t-il son intégration et ses relations avec autrui? On peut par ailleurs se demander si le statut de coopérateur va influencer, voire favoriser une plus grande adaptation à ce nouveau complexe d'habitation.

En réalité les futurs locataires de Préverenges n'ont pas une idée très précise de l'image sociale du quartier; ils ne savent pas véritablement qui ils vont rencontrer. Le point commun à ces personnes est d'être employés de l'administration fédérale, ou fonctionnaires, avec cependant une diversité d'activités professionnelles très grande. Cet éventail de professions laisse présupposer une relative homogénéité des salaires, mais une hétérogénéité en matière culturelle et d'éducation qui devrait garantir, selon l'avis de certains, une meilleure qualité des relations de voisinage.

"On me dit que je vais chez les "rupins", que je monte chez les "rupins"... Il n'y aura par beaucoup d'appartements, ici il y en a 70, c'est déjà autre chose." (8)

"Ce sera différent de ma première expérience de coopérative (coopérative d'habitation de cheminot), car à la Cipef il y aura des professions différentes, ce sera plus enrichissant, et sans doute d'un niveau social plus élevé. Et peut-être que l'ouvrier est plus enclin à parler travail; j'avais le sentiment que l'on n'en sortait jamais." (1)

Ces propos traduisent une attente en matière de relations sociales, même s'ils sont plusieurs à avouer ne pas avoir tellement de contact dans l'immeuble actuel. Les contacts ont été jusqu'ici plutôt restreints, limités à une ou deux familles avec qui on entretient de bonnes relations de voisinage, sous la forme de contacts journaliers, de petits services rendus, ou d'échanges de propos. C'est aussi le besoin d'avoir, proche de chez soi, quelqu'un sur qui on peut compter.

"Ce serait bien si je trouvais une maman pour s'occuper de mon fils pendant que je travaille, comme ici; en fait je ne sais pas comment je vais faire. A la Cipef cela me fait un peu peur; avant je savais que s'il arrivait quelque chose, il y avait les voisins du palier... Au début

on sera peut-être un peu seuls; enfin je ne peux rien dire, mais je suis contente que ce soit un petit immeuble." (4)

"Ici, il y a beaucoup d'étrangers, ils ne sont pas méchants, mais le bruit! Ils ne vivent pas à notre rythme, ils sont entre eux, on est quand même assez exclu. Je pense que ce sera différent d'ici, il n'y aura pas de réfugiés, on va s'entendre; ce sera un autre mode de vie, les gens seront plus tranquilles, ils parleront la même langue que nous, alors on pourra discuter." (8)

Plusieurs espèrent, même si certains disent ne pas trop y croire, qu'il y aura dans le cadre de ces immeubles plus de contact, contact qui devrait être favorisé dans la mesure où ces personnes ont en commun un intérêt pour ce projet de construction. Ils sont bien sûr conscients que ces relations devront se faire, que des liens se créeront petit à petit.

"On ne va pas là pour s'enfermer dans une tour d'ivoire." (3)

"Ce sera peut-être un peu différent, car le projet est un peu spécial, et les gens qui décident de vivre dans ces bâtiments auront aussi une autre façon d'aborder la vie sociale. Je me fais peut-être des illusions... Et puis la place commune aux trois bâtiments est aussi un lieu commun de jeu et de rencontre. Il devrait y avoir une bonne ambiance." (6)

Parfois le futur locataire est plus réticent, se demandant si la conception architecturale du projet favorisera la vie sociale de ce groupe d'habitants. Chacun se sentira-t-il libre de faire ce qu'il veut, sans être observé? Les logements seront-ils suffisamment bien isolés pour que chacun se sente chez soi? Quel sera l'état d'esprit de ces locataires, feront-ils preuve de tolérance, d'ouverture à l'égard des autres? Questions qui laissent entendre que la qualité de la vie sociale dépend aussi des possibilités de chacun de s'isoler. A quelques mois du déménagement, c'est apparemment encore l'incertitude.

"Ici on a l'habitude de gens de toutes nationalités, les contacts sont très spontanés, ce qui m'a beaucoup plu. Mais là à Préverenges, je ne sais pas. Ce sera des fonctionnaires, peut-être avec des habitudes très strictes, à midi on mange... En définitive je ne me fais pas trop d'idée à l'avance, je ne veux pas m'inquiéter pour quelque chose qui n'existe pas encore." (2)

"Peut-être que l'on peut organiser quelque chose de mieux que dans un bloc standard". (9)

D'autres ont exprimé une réelle méfiance à l'égard d'une vie communautaire, une crainte de faire connaissance, de trop s'engager dans la relation avec autrui. Peur du bavardage, des "histoires", où semble-t-il la femme n'est pas étrangère.

"Je me méfie des voisins, des voisines; aller chez l'un, chez l'autre, je ne sais pas... S'il y a des problèmes, c'est à la chambre à lessive, c'est à cause des femmes... Mais pour les jeunes mères, ce serait bien si elles arrivaient à s'organiser pour les enfants." (11)

Si la personne n'est pas encore très sûre de ce qu'elle va vivre à Préverenges, il semble par contre qu'elle éprouve peu de regret à changer de lieu de résidence. Quitter son quartier ne paraît pas lourd de conséquence, d'une part parce que les amis du quartier sont déjà nombreux à avoir déménagé, d'autre part parce qu'à un certain âge les amitiés sont faites. On ne perd pas ses amis en déménageant, l'amitié se garde, s'entretient.

DEMENAGER C'EST CHANGER

En définitive, si on compare l'appartement de Préverenges avec le logement actuel, qu'est-ce qui va le plus changer pour ces familles, dans le sens où un déménagement est incontestablement un changement, avec certaines conséquences sur le mode de vie d'une famille et les habitudes de chacun?

Tout d'abord *l'espace*.

"Ici on est confiné dans de petits espaces, alors que là j'aurai le sentiment de place. En réalité c'est plus l'organisation spatiale, la disposition des espaces que le nombre de pièces. On aura comme deux espaces, avec deux usages, celui où l'on vit et celui où l'on dort." (6)

"L'espace, un véritable ballon d'oxygène pour la santé morale de la famille. L'organisation sera aussi différente, plus fonctionnelle. On pourra mieux recevoir des gens. Et puis les enfants auront chacun leur chambre. Actuellement ils jouent dans le hall." (3)

Ensuite la *localisation* : ne plus habiter dans un centre urbain, mais à la campagne, à proximité du lac. On l'a vu, plusieurs sont enthousiastes à une telle perspective, exprimant un besoin évident de tranquillité.

"Préverenges c'est calme." (7)

"Si ce n'était que pour moi, je préférerais avoir un logement au centre de Lausanne, mais pour la famille c'est mieux, pour les enfants, la nature, le lac." (2)

Il y a aussi la modification du *type d'habitat*, soit la possibilité pour plusieurs de passer d'un grand ensemble à de plus petits immeubles, d'une construction ancienne à un bâtiment plus récent, l'occasion d'habiter un logement neuf. Vont-ils forcément gagner au change, et sur tous les plans?

"Des murs en béton, des balcons en ferraille, ce n'est pas du tout le même état d'esprit qu'une maison ancienne." (4)

"J'espère que les architectes n'auront pas fait les mêmes erreurs de construction qu'ici, par exemple le bruit. L'isolation est bonne verticalement, mais pas horizontalement, et puis les tuyaux! L'isolation thermique est également mal faite. Le thermicien intervient beaucoup trop tard dans le projet architectural." (9)

"Je n'aime pas forcément aller dans du neuf, il faut faire plus attention." (5)

Autre changement : le *loyer*, nettement plus élevé, que dans le logement précédent.

"C'est neuf. Le loyer sera beaucoup plus cher que maintenant." (11)

Modification des *trajets* : possibilité de se maintenir à proximité ou de se rapprocher de son lieu de travail pour certains, et problèmes de déplacement, ou organisation différente des transports pour d'autres, en particulier pour les mères de famille qui ne disposent pas de véhicule. Une solution envisagée par certains : se rendre à leur travail en vélo.

Éléments à la fois positifs et négatifs du changement, expression d'un réel enthousiasme, mais aussi de plusieurs réticences, d'une incertitude que seuls l'emménagement et l'appropriation du lieu sauront probablement dissiper.

Préverenges, un projet expérimental

Deux autres paramètres du projet de construction doivent encore être envisagés : d'une part l'introduction de l'énergie solaire dans des immeubles locatifs, ou la dimension expérimentale du projet en matière d'économie d'énergie, d'autre part la création d'une coopérative d'habitation, fondation à but non-lucratif au service des intérêts des locataires. Quel est le point de vue de l'utilisateur sur ces différents aspects, son niveau d'information en matière énergétique, et sa satisfaction quant à l'organisation de la Cipef?

ENERGIE SOLAIRE ET EXPERIENCE SCIENTIFIQUE

Si en général chacun trouve que le solaire est une bonne chose, "c'est très bien qu'on commence à utiliser le solaire" (7), le niveau de préoccupation et par ailleurs le niveau d'information en matière énergétique sont très variables d'une personne à l'autre. Nous avons à la fois rencontré de futurs locataires intéressés par la question, et d'autres complètement indifférents. Voici l'exemple d'une personne qui ne renie pas une certaine préoccupation pour les problèmes énergétiques, mais qui cependant ne veut pas être assimilée à un écologiste :

"J'aime pas cette connotation, car c'est une connotation politique, c'est détestable. Mais c'est vrai que l'on vit dans un monde où il y a des problèmes énergétiques. Il faudra trouver des solutions, et il faut encourager ces essais." (3)

"C'est le premier locatif solaire du canton, c'est nouveau, je suis intéressé par un tel projet." (9)

Les connaissances en matière énergétique et technique sont le plus souvent vagues, imprécises, la personne dit s'y connaître un peu, exprimant néanmoins une certaine confiance quant à l'efficacité du projet, confiance dans les compétences du spécialiste. "On leur fait confiance, cela a été étudié" (10). Plusieurs souhaiteraient cependant comprendre, avoir des explications sur le fonctionnement de ces installations, et insistent sur le côté nouveau, expérimental du projet.

"Je ne sais pas comment cela fonctionne, je ne me suis pas intéressée à cette question jusqu'ici... c'est quelque chose de nouveau. Il faut voir si cela vaut la peine. Non cela ne m'inquiète pas, mais j'aimerais comprendre." (5)

"Je me réjouis beaucoup, c'est un bâtiment différent des autres, à la fois parce que c'est une coopérative, et par l'aspect technique; je suis plutôt assez fier d'y déménager." (6)

"Cela doit jouer, non? S'ils le font, c'est qu'ils doivent quand même savoir!" (8)

Parfois la personne insiste sur le mérite des architectes d'avoir été innovateurs en matière énergétique, mais déplore les difficultés rencontrées dans la concrétisation de leur projet, et le peu d'encouragement obtenu.

Le plus souvent le futur locataire est conscient des incidences économiques d'un tel projet, il sait que le solaire va entraîner une économie d'énergie, donc de porte-monnaie, ou du moins c'est ce qui lui a été dit, mais sans disposer d'une information précise sur le fonctionnement de l'équipement.

"Je n'ai aucune idée, j'ai vu les panneaux sur le toit, mais je ne sais pas à quoi cela va servir, si c'est pour le chauffage, l'éclairage." (4)

A part une personne qui de par sa profession est directement informée et intéressée par l'expérimentation solaire, et a décidé de participer à un tel projet en devenant locataire, aucune autre n'a prétendu que Préverenges en tant que projet énergétique avait été déterminant dans sa décision de déménager.

"On voulait aller à Préverenges pour l'endroit, on voulait quitter la ville, on ne voulait pas y aller pour le solaire." (8)

LA CIPEF : UNE COOPERATIVE D'HABITATION

L'impression générale est que la Cipef "travaille vraiment dans l'intérêt des coopérateurs" (3), personnes dévouées, convaincues dans leurs objectifs, travaillant dans l'enthousiasme, sans ménager leur effort, et faisant preuve de beaucoup de bonne volonté et de patience.

"J'ai eu des contacts au travers des assemblées annuelles. Je trouve les gens du comité très bien, et ils font un boulot! et bénévolement. Pourtant je sais que c'est difficile de faire partie d'un comité." (1)

"Il y a eu quatre assemblées de la Cipef, deux annuelles, une à l'EPUL et l'autre à la poste. Une fois il y a eu la maquette, les architectes étaient là, et on pouvait poser les questions que l'on voulait." (11)

"Des éloges de ces gens sont à faire, tout le travail fourni, sans être des professionnels, et ça fonctionne, le chantier avance, chapeau! en particulier le président et le vice-président sont formidables." (6)

Une personne a pourtant évoqué l'idée que le comité est à la clef de beaucoup de décisions, et que dans certains cas le futur locataire aurait pu être consulté préalablement. L'état d'esprit de ces personnes ne reflète pas forcément les besoins de l'utilisateur.

"Les futurs locataires ont été consultés pour le choix des tapisseries, en l'occurrence du crépi, et jamais avant, pourquoi? Et puis les gens qui gèrent la Cipef sont des personnes de l'âge de mes parents, des vrais fonctionnaires, avec des valeurs anciennes, il y a une génération entre eux et nous. Ce n'est pas un reproche, pas leur faute, mais c'est quand même eux qui décident de beaucoup de choses." (2)

Ou encore la personne qui n'a pas pu se prononcer, ayant eu peu de contact avec le comité de la Cipef. Elle s'est inscrite plus tard, elle n'a pas participé aux différentes assemblées générales.

"On n'a pas vraiment eu un interlocuteur, je ne peux pas me référer à une personne... non, on n'a pas pensé établir un contact avec l'architecte, lui poser des questions, non..." (5)

"La Cipef, je ne savais pas que cela existait avant, je me suis inscrit uniquement pour pouvoir habiter à Préverenges. Je suis allé une seule fois aux réunions." (9)

Les futurs locataires : quelques caractéristiques sociales

Onze familles ont été contactées dans le cadre de cette enquête, image qui n'est donc que partielle et non représentative de l'ensemble des locataires des bâtiments de la Cipef à Préverenges. Image très contrastée si on envisage maintenant les principales caractéristiques sociales de ce groupe d'habitants.

Un point commun à ces personnes est d'être employés de l'administration fédérale, ce qui n'implique pas forcément une homogénéité sociale. En effet, trois employeurs très différents, les CFF, l'EPFL, les PTT, et une diversité dans la formation et la profession exercée caractérisent ces familles : ingénieur, technicien, constructeur en machine, mécanicien, secrétaire, enseignant, employé CFF, PTT, retraité... en se rappelant que c'est dans trois cas le statut d'employée de la Confédération de l'épouse qui leur a permis d'accéder à ces logements. A relever l'importance de l'activité de la femme, puisqu'elles sont sept sur onze à exercer une profession à temps partiel.

Autre paramètre de cette image contrastée : la nationalité. Dans cinq cas, presque la moitié, un des conjoints est de nationalité étrangère. L'âge, lui aussi, donne une image non homogène, soit plusieurs groupes distincts : tout d'abord des couples qui ont entre 30 et 40 ans, sans enfant (2), ou avec de jeunes enfants (4), ensuite des ménages légèrement plus âgés et sans enfant (2), et enfin des personnes qui ont environ soixante ans, et dont les enfants ne vivent plus avec eux, ou sont sur le point de quitter le logement familial. Ce qui correspond à 6 ménages de 2 personnes, 4 familles de 4 personnes, et 1 de 5, en raison de la présence d'une jeune fille au pair.

En regard des caractéristiques de cette structure sociale, il est bon de se souvenir de l'attente de ces personnes en matière de relation de voisinage, où il appa-

raissait qu'une diversité professionnelle et sociale devait garantir une vie sociale de qualité. Seule la vie communautaire de ces prochains mois saura nous renseigner sur le bien-fondé d'une telle hypothèse.

TROISIEME PARTIE

Histoires d'habiter

par

PASCAL AMPHOUX

Chapitre 4

Aspects méthodologiques

Aujourd'hui, les habitants de Préverenges ont tous emménagé depuis au moins une année. Certains ont même déjà quitté les lieux. L'histoire du déménagement est donc pour eux de l'histoire ancienne; il en est de même de l'histoire de la décision, dont ils ignorent d'ailleurs en principe à peu près tout; ce qu'ils connaissent par contre, c'est leurs *histoires d'habitants*.

Il ne suffisait pas d'avoir des projets de déménagement, d'être informé sur les particularités techniques d'un logement futur, sur son caractère expérimental ou sur son concept architectural, il fallait encore y pénétrer, y vivre, y ranger ses meubles - histoire de voir, histoire de comprendre, *histoire d'habiter !*

Quant à nous, il ne suffisait pas de récolter les motivations de futurs habitants ou de repérer les failles d'un processus de conception, il fallait encore nous intéresser directement aux *modes d'habiter*.

Une intentionalité critique

Critiquer n'est pas juger. Nous reprenons ici un argument développé dans un autre contexte¹ : l'activité critique peut même être définie comme celle qui consiste précisément à *ne pas juger*. Or, il n'est pas facile de ne pas juger, surtout dans le contexte d'une opération concrète et récente qui suscite encore, de la part des différents acteurs entre lesquels le chercheur est pris à partie, des adhésions ou des

¹ Cf. notre introduction au *dictionnaire critique de domotique* (P. AMPHOUX, C. JACCOUD, R. PERRINJAQUET), rapport de recherche IREC, Lausanne, 1989, à paraître aux éditions Milieux et techniques, Le Creusot.

rejets passionnés. Promouvoir une approche critique d'une opération immobilière, ce n'est donc pas s'attaquer au projet en tant que tel, mais proposer une mise à distance par rapport à ce projet. Non pas juger, mais *multiplier les regards et prendre position*.

Cette troisième partie tend à répondre à ces deux critères.

D'une part, elle offrira un *troisième regard* sur l'histoire du projet et tendra à diversifier non seulement le point de vue (on passera de l'amont à l'aval du processus de décision) mais aussi les modalités d'observation : aux approches respectivement sociologiques et politologiques des deux premières parties, se substituera une approche à caractère beaucoup plus ethnographique, qui nous amènera en outre à solliciter des spécialistes de disciplines différentes.

D'autre part, cette approche doit nous permettre de montrer une *prise de position* - non pas dans le sens d'une adhésion, qui serait nécessairement dogmatique, à une position particulière, mais dans celui d'une confrontation entre des positions différentes amenant progressivement à telle ou telle *prise de position*. La confrontation, ici, prendra des formes différentes : confrontation de disciplines (chercheurs sollicités pour réagir), confrontation de prises de vue (intérieur et extérieur du logement), confrontation d'interprétations (subjectives, objectives, objectales). Dans tous les cas, il s'agit d'effectuer ce que nous appelons un "trajet épistémologique"², c'est-à-dire de déplacer l'objet, le lieu, le moment ou la modalité de l'observation, et de ne jamais se laisser aller à la facilité du mode de description unique et de la logique monovalente.

En l'occurrence, de même que notre problème n'était pas dans les parties précédentes de juger du bien-fondé ou du "mal-fondé" de l'opération, ni du bon ou du mauvais style de vie des futurs habitants, il ne peut être, à ce stade de l'investigation, de juger de l'adéquation ou de l'inadéquation du bâtiment par rapport à l'usage qui en est fait. A supposer qu'une inadéquation entre la forme conçue et l'aménagement intérieur, ou encore entre les normes techniques et les normes d'usage, soit repérée (et nous en repérerons fatalement de nombreuses), à qui, de l'architecte, de l'utilisateur ou du technicien, faudrait-il donner tort ou raison ? La réponse est objectivement indécidable : quelles que soient les observations sociologiques, l'architecte peut toujours avoir ses raisons de transgresser l'usage; et la cause écologique de l'économie d'énergie vaut sans doute quelques contraintes.

² Cf. P. AMPHOUX, "Approche critique de la notion d'externalité", dans *Epistémologie de l'Economique*, Carnets des Ateliers de Recherche de l'UER de sciences économiques et de gestion, no 6, Université de Picardie, Amiens, 1985.

Reste que l'usage réel sanctionne toujours l'usage prémédité, le détourne, le modifie, le réinvestit. Et c'est donc à l'observation de ces décalages entre trois logiques différentes que l'on doit ici s'attacher : la logique technique (inscrite en ce cas sous le signe de la thermique), la logique architecturale et la logique de l'usage. Mais aucun déterminisme de l'une sur l'autre ne peut être privilégié. Il n'y a pas plus de raison de soumettre l'architecture à l'usage que l'usage à l'architecture ou celle-ci à la technique. N'empêche qu'il y a des interactions, et l'objectif de notre recherche sera précisément de *désigner (repérer et nommer) différentes modalités d'interaction entre ces trois logiques* : tenter de comprendre non pas le déterminisme de l'une sur l'autre mais leur *codétermination*, c'est-à-dire la façon ou les façons dont elles se redéfinissent mutuellement, nous dirons plus loin - dont elles *se motivent*.

La finalité de ce travail n'est donc pas de vérifier des hypothèses que nous aurions pu extrapoler, par exemple, des entretiens préliminaires avec les habitants ou les divers acteurs, mais bien d'émettre des hypothèses sur les modalités d'appropriation qui se situent à l'interface entre ces trois logiques.

Une approche indirecte

Notre idée première était de retourner chez les habitants et d'effectuer une seconde série d'entretiens, qui par comparaison avec la première série, aurait été susceptible de donner des résultats intéressants (en particulier par l'observation des décalages entre pratiques imaginées avant l'emménagement et réalisées après). Sans renier la pertinence d'une telle approche, nous l'avons néanmoins abandonnée pour plusieurs raisons.

Les premières sont des *raisons conjoncturelles*, propres au projet de Préverenges : elles sont liées d'une part aux conditions matérielles de réalisation de la recherche (échelle de temps et de financement), d'autre part à l'accessibilité et au désir de coopération des habitants. Nous avons déjà essuyé un certain nombre de refus lors de la première phase, nous risquions d'en essuyer davantage encore lors de la seconde, dans la mesure où la sensibilité des habitants envers l'enquête avait été quelque peu aiguisée au cours des deux dernières années par de nombreuses sollicitations, consignes, recommandations, questionnaires à remplir ou mesures à effectuer de manière plus ou moins complète sur des durées plus ou moins longues, suivant les logements. Un effet de saturation bien compréhensible était dès lors prévisible si nous sollicitions à nouveau un entretien.

Les secondes raisons sont d'ordre *méthodologique*. D'abord, notre objectif étant d'analyser des modes d'habiter et de désigner des modes d'appropriation dans leur contexte vécu et quotidien, il fallait se garder de partir des questions liées au solaire. A ce titre, la sensibilité des habitants au problème du solaire constituait pour nous un obstacle méthodologique important et nous aurions rencontré des difficultés certaines, énoncées par d'autres dans de nombreuses recherches, pour que les interviews ne se fixent pas très rapidement soit sur les petits problèmes strictement techniques qui se posent d'ailleurs dans n'importe quel immeuble neuf³, soit sur des réponses conformes à des stéréotypes établis ou à des recommandations d'utilisation⁴. En d'autres termes, nous risquions de ne récolter que les stéréotypes d'utilisation, ratant ainsi l'usage propre et les pratiques quotidiennes qui font la richesse d'un mode de vie.

Ensuite, nous ne pouvions nous permettre, compte tenu de l'hypothèse de codétermination des trois logiques, de privilégier une approche strictement sociologique, fût-elle "micro-sociologique", pour approcher des questions d'appropriation de l'espace architectural. Il fallait donc initier une méthode propre et interdisciplinaire, ce qui ajoutait à cette recherche pragmatique un caractère exploratoire du point de vue méthodologique.

De là provenait *la nécessité de préciser et de limiter notre champ d'investigation* à un objet qui se situe vraiment à l'interface entre les trois logiques. Nous avons donc décidé de focaliser notre attention sur un espace inhabituel et propre au projet solaire : *la serre*. Cela ne veut pas dire que l'on ait fait abstraction du reste du logement, mais celui-ci devait dès lors être considéré comme contexte. Interface social, technique et architectural, la serre offrait en outre deux avantages appréciables du point de vue méthodologique :

- d'une part, c'était un espace qui avait fait l'objet d'un traitement particulièrement soigné sur le plan architectural et technique (à ce double titre, la serre peut même être considérée comme le symbole du projet);
- d'autre part, c'est un espace qui est relativement peu répandu et sur lequel il n'existe par conséquent pas de stéréotype d'usage bien établi.

De là provenait également *la nécessité de procéder de manière indirecte*. Trois orientations méthodologiques ressaisissent alors cette approche indirecte :

³ Cf. par exemple tous les petits problèmes de fonctionnement technique des appareils ou des équipements du logement, qui ont été recensés et analysés par l'équipe de suivi technique de l'opération.

⁴ - à celles, notamment, qui avaient été faites au cours de réunions de locataires organisées par la coopérative immobilière CIPEF.

- non pas faire parler les gens, mais *faire parler leur "intérieur"* - cela suppose que l'on admette l'hypothèse que les meubles parlent, ou du moins qu'ils disent quelque chose sur le mode de vie ou les pratiques domestiques;
- non pas se contenter d'une observation sensible ou d'un relevé ethnographique sur place (ce qui est toujours très lourd et pour l'enquêteur et pour l'enquêté), mais *recourir à la photographie* et à l'observation rétrospective;
- non pas seulement analyser la photographie en termes sémiotiques, sociologiques ou topologiques, mais *croiser les regards disciplinaires* et jouer sur la multiplicité des interprétations possibles.

Un reportage photographique

Un reportage photographique a donc été effectué. Nous avons eu recours à un photographe professionnel, auquel nous avons demandé de prendre contact avec le plus d'habitants possible⁵. Sur une trentaine de logements, il a pu en photographier dix.

Les consignes de prise de vue étaient les suivantes :

- plusieurs vues de la serre sud, exprimant à la fois son ambiance, le rapport intérieur / extérieur ou le type d'aménagement et permettant en outre de repérer de manière exhaustive et détaillée tous les objets qui s'y trouvent.
- une ou plusieurs vues de chacun des espaces immédiatement attenants à la serre : séjour, chambre et coin à manger; ces vues devaient être prises systématiquement sous le même angle dans chacun des logements, afin de permettre un meilleur repérage et une meilleure comparabilité à l'interprétation; il fallait également veiller à ce que la relation avec la serre soit clairement exprimée (portes vitrées ou fenêtre à chassis fixe située dans l'axe de la cuisine);
- une ou plusieurs vues de la mezzanine de la serre dans le cas des duplex;
- les vues correspondantes des espaces attenants à la mezzanine (chambres) avec les mêmes exigences qu'au rez-de-chaussée (expression de la relation à la serre);

⁵ Nous remercions ici M. GUILLET, président de la CIPEF, qui a grandement facilité ces contacts en acceptant d'envoyer à tous les habitants une circulaire les avisant de notre démarche et les encourageant à lui réserver un accueil favorable.

- si possible quelques vues de la serre nord et des chambres attenantes.

Toutes les photos ont été doublées en couleur et en noir et blanc. Bien que le format 6 x 6 et le format panoramique offrent des qualités de lecture particulière, nous avons opté après un premier test de prise de vue effectué sur trois appartements avec des appareils différents, pour le 24 x 36, plus conforme aux équipements traditionnels de projection de diapositives.

La technique d'entretien : l'observation récurrente

Le reportage photographique étant fait, il fallait explorer une technique d'observation et d'interprétation rigoureuse de ce matériau. Celle-ci repose sur le *principe de la récurrence*.

Dans un premier temps, nous avons nous-mêmes effectué notre propre analyse du matériau qui avait été réuni : d'un côté, nous nous lançons dans une *description du logement* et un relevé aussi détaillé que possible de tous les éléments observables sur les photographies, de l'autre nous en tirions parallèlement un certain nombre d'*hypothèses* et d'*interprétations* sur les modes d'appropriation de la serre et du logement à la fois. Si la partie descriptive pouvait être considérée comme relativement objective, il est évident que les extrapolations que nous en tirions, elles, étaient empreintes de subjectivité.

Aussi avons-nous, dans un second temps, soumis notre matériau à des spécialistes d'autres disciplines auxquels nous demandions de faire le même exercice en notre présence. Que ce soit du côté de la description ou de celui des pistes d'interprétation, certaines observations revenaient, identiques à celles que nous avions nous-mêmes effectuées, mais d'autres devaient apparaître, propres à la sensibilité et à la spécialité de chacun. Faisant alors retour, avec les personnes sollicitées, sur nos propres hypothèses et interprétations initiales, ces observations, soigneusement consignées, contribuaient à en modifier ou à en préciser le contenu.

L'opération est répétée avec une succession d'intervenants de compétences ou de disciplines aussi différentes que possible. On en arrive donc peu à peu, faisant systématiquement retour sur les images ou les interprétations données lors des séances précédentes, à définir des axes d'interprétation qui, à force de redondance,

échappent à la subjectivité initiale et à objectiver ainsi, par récurrence, des modes d'appropriation de l'espace domestique⁶.

Précisons que cette technique, qui apparaît rétrospectivement très fructueuse pour promouvoir des approches sensibles de l'espace domestique, tire parti d'expériences et de principes exploités dans des travaux antérieurs. Sans pouvoir développer ici en détail les tenants et aboutissants de la méthode, nous mentionnerons simplement les trois sources principales qui l'ont inspirée :

- les *travaux de sociologie urbaine* qui ont utilisé la photographie comme moyen d'investigation⁷; ces travaux ont montré que le pouvoir d'émotion propre à la photographie, que sa force référentielle intrinsèque et les effets de mise à distance qu'elle autorise en font un instrument précieux lorsque l'on veut "faire parler les lieux"⁸; d'où l'idée de recourir à ce médium non plus pour l'analyse de l'imaginaire urbain mais pour celle de la domesticité.
- la *technique des entretiens sur écoute réactivée*, mise au point au CRESSON⁹ pour étudier les phénomènes sonores; cette technique consiste, face aux difficultés éprouvées par tout un chacun à qualifier un environnement sonore, à faire réagir les gens à partir de l'écoute d'une bande sonore, que celle-ci restitue leur propre environnement sonore (c'est alors l'habitant lui-même qui est interviewé et qui se met à réagir sur les ressemblances ou les différences de perception entre l'écoute et son vécu personnel)¹⁰ ou qu'elle donne à entendre des phénomènes sonores particuliers que le chercheur tente de spécifier (ce sont alors des personnes étrangères à la situation enregistrée qui sont interviewées et qui s'engagent, en fonction de leur compé-

⁶ On comprend que l'on ne se situe ni dans l'objectivité, ni dans la subjectivité absolues : l'intérêt de la méthode, c'est précisément de permettre de créer les conditions d'une *intersubjectivité de l'analyse*, à la façon dont les interprétations d'individus différents se confrontent et se recomposent, au contact d'autres interprétations.

⁷ Cf. notamment : R. LEDRUT, *Les images de la ville*, Anthropos, Paris, 1973; Y. CHALAS et H. TORGUE, *La ville latente, espaces et pratiques imaginaires d'Echirolles*, rapport de recherche, ESU, Grenoble, 1981. Cf. aussi nos propres travaux sur la mémoire collective en milieu péri-urbain : P. AMPHOUX, M. BASSAND, G. DAGHINI *et al.*, *Mémoire collective et urbanisation*, rapport de recherche, IREC, EPFL, Lausanne, CREPU, EAUG, Genève, tome 2, 1988.

⁸ Par exemple, devant des photographies de leur village, les habitants réagissent de manière très immédiate parce que la photo leur montre en quelque sorte ce qu'il voient tous les jours comme ils ne l'ont jamais vu - c'est donc bien le lieu qui s'exprime en eux par le médium de la photo, plus que le contraire.

⁹ Centre de Recherche sur l'Espace sonore, URA CNRS 1268, Ecole d'Architecture de Grenoble.

¹⁰ Cf., par exemple, J.-F. AUGOYARD, P. AMPHOUX, G. CHELKOFF, *La production de l'environnement sonore, Analyse exploratoire sur les conditions sociologiques et sémantiques de la production des phénomènes sonores par les habitants et usagers de l'environnement urbain*, rapport de recherche, CRESSON, Grenoble, 1985.

tence disciplinaire ou de leur sensibilité, dans une activité de reconnaissance ou d'extrapolation précieuse pour l'interprétation dudit phénomène)¹¹; la méthode proposée dans notre contexte peut être considérée comme une adaptation de cette technique à l'image : littéralement, il ne s'agit plus d'entretiens sur écoute réactivée mais d'*entretiens sur observation réactivée*¹²;

- la *théorie de l'approche connotative*, telle que nous l'avons formalisée dans un autre contexte¹³, qui fait reposer l'approche interdisciplinaire d'un objet de recherche sur quatre points de méthode : la traverse, la connotation, la récurrence et l'autoréférence. Sans approfondir la question de son fondement théorique, la méthode d'approche empirique que nous proposons ici ressassait précisément chacun des points précédents¹⁴.

Protocole de passation et consignes d'interaction

a) Pratiquement, nous avons extrait de notre corpus photographique un ensemble d'environ 50 diapositives, regroupées et présentées sous une forme séquentielle, comprenant respectivement une séquence préliminaire de présentation générale du projet et de ses abords (environ 15 diapositives), puis six séquences de 6 à 10 diapositives présentant chacune l'intérieur d'un logement. L'ordre de présentation des photos était systématique : pièce de gauche puis pièce de droite, d'abord en bas puis en haut dans le cas des duplex, quelques photos de la partie centrale suivant les cas, puis deux ou trois photos de la serre sur laquelle nous nous arrêtons finalement.

¹¹ Cf. par exemple, J.-F. AUGOYARD, P. AMPHOUX, O. BALAY, *Environnement sonore et communication interpersonnelle*, rapport de recherche, CRESSON, Grenoble, 1985, 2 tomes.

¹² Notons que l'observation est à la fois réactive, au sens où l'on demande aux gens de réagir à la photographie, et réactivée, au sens où l'on réactive le contenu d'un entretien au cours de l'entretien suivant, en remettant en circulation les idées ou les observations qui y avaient été faites.

¹³ Cf. P. AMPHOUX et G. PILLET, *Fragments d'écologie humaine*, Castella, Albeuve (Suisse), diff. Vrin, Paris, 1985.

¹⁴ Schématiquement, on peut considérer, que : la traverse, c'est la serre; la connotation, c'est la représentation que chaque nouvel interprétant apporte au corpus d'images déjà établi; la récurrence, c'est le travail de réactivation des images déjà recueillies dans un entretien au cours des entretiens suivants; l'autoréférence enfin, c'est l'*effet de saturation* des interprétations dont on parlera plus loin.

Les entretiens étaient précédés d'une brève explication protocolaire sur l'opération de Préverenges, nos objectifs et notre méthode de travail. Il était précisé que l'on attendait des personnes sollicitées des réactions très libres aux images projetées, toute observation, sentiment ou interprétation portant sur l'aménagement de la serre, le style de vie, l'architecture, les objets techniques ou les relations entre ces différents éléments pouvant être a priori précieux pour enrichir nos propres interprétations ou celles qui avaient précédées.

Le plan des appartements était en outre présenté afin de bien faire comprendre les prises de vue et l'organisation du logement (cf. Annexe).

b) Les consignes d'interaction que nous nous étions données pour le déroulement de l'entretien étaient les suivantes :

- lorsque la question nous était posée, nous mentionnions les quelques informations que nous possédions sur la nature du ménage (profession, âge, nombre d'enfants);
- si nous nous arrêtons à la fin de chaque séquence sur la photo de la serre qui nous paraissait la plus significative, nous revenions en arrière à la demande sur telle ou telle photo (ce qui a été fait très souvent et s'est avéré très utile pour la relance des débats);
- en cas d'absence de réaction ou d'enlisement du débat, nous énoncions l'une ou l'autre de nos hypothèses sur la séquence concernée en guise de relance (nos propres observations étant de toutes façons soumises à discussion au vu des nouvelles hypothèses émises à la fin de chaque séquence).

Chapitre 5

Recomposition séquentielle des interprétations

Cette section expose et recompose l'ensemble des informations recueillies au cours de quatre séances d'entretiens, menés lors de la projection des diapositives sélectionnées.

Pour chacune de ces séances, deux ou trois intervenants extérieurs ont été réunis. Sont ainsi intervenus sept personnes, spécialistes respectivement de une ou plusieurs des disciplines suivantes : architecture, urbanisme, géographie, politologie, psychologie, sociologie. A cela, s'est ajoutée une séance du même type, avec un groupe d'étudiants en architecture de l'Ecole Polytechnique de Lausanne.

Afin de ne pas alourdir l'exposé, nous avons opté pour une présentation synthétique et simultanée de ces quatre séances, tout en préservant l'ordre séquentiel qui les caractérisait. On trouvera en page paire, regroupés par séquence et présentés dans l'ordre de projection précisé plus haut, les duplicata noir et blanc de la plupart des diapositives projetées (pour les resituer dans le plan, se reporter à l'annexe 2).

La séquence préliminaire fait l'objet d'un exposé de synthèse dégageant les principaux thèmes apparus de manière redondante dans les séances successives.

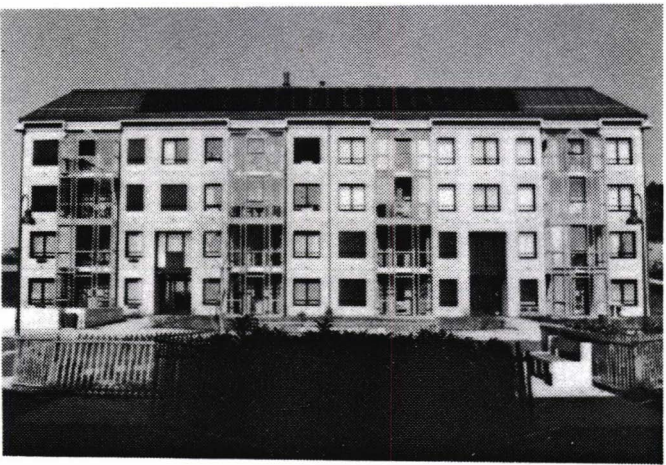
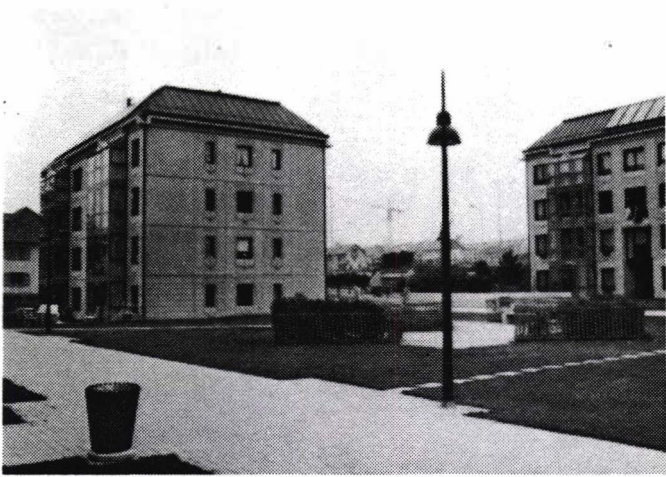
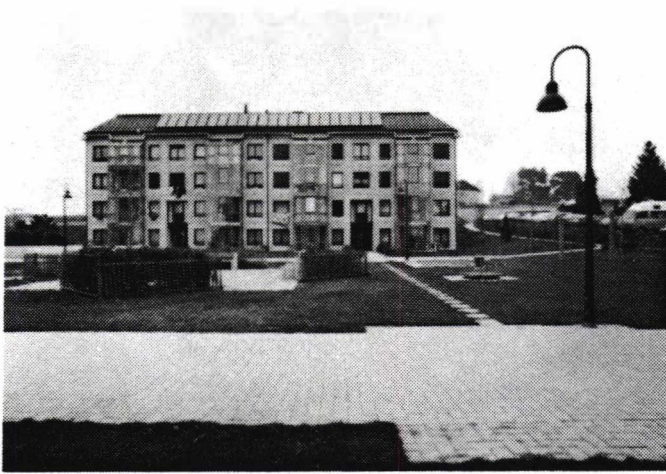
Pour les séquences suivantes, qui concernent chacune un logement particulier, on a distingué trois rubriques :

- les "*données descriptives*", qui relèvent d'un ordre de description purement factuel, plongeant parfois dans des détails dont l'apparence excessive a pourtant souvent aidé à formuler des hypothèses¹⁵; on est à ce niveau très

¹⁵ Davantage, c'est peut-être la dimension obsessionnelle de l'observation méticuleuse et systématique des moindres détails d'une situation donnée qui est importante; c'est elle qui fait de la description un moyen heuristique de recherche. On entrevoit ici une complicité (à développer) avec le travail de G. Pérec.

proche du relevé, du dénombrement ou de l'inventaire des objets, des choses ou des positions; ajoutons qu'un croquis de repérage systématique de ces objets et du mobilier de la serre a été effectué pour chaque logement (cf. Annexe 3);

- les "*commentaires et interprétations*", qui relèvent, eux, d'un ordre de description plus structurante, dégagant des thèmes ou des hypothèses qui, bien que parfois non vérifiées, sont apparues pertinentes à un grand nombre d'interprétants; on est à ce niveau plus proche de l'évocation, de la dérive, du détournement - de la déconstruction-reconstruction imaginaire.
- les "*motifs dégagés*" : à partir des deux ordres de description précédents, sont nommés et brièvement définis un ou deux *motifs*, dont le concept, qui sera précisé dans la section 3, désigne à la fois un type de configuration spatiale ("le motif", en un premier sens) et un mode d'appropriation ("le motif", en un second sens); se situant donc à l'interface entre la donnée spatiale et la donnée micro-sociale, entre l'espace architectural et l'usage, ces motifs visent à redonner, à la fin de chaque séquence, une dimension plus universelle aux observations faites sur le seul cas analysé : chacun d'entre eux pourra en effet se retrouver dans des séquences autres que celle de laquelle il a été dégagé, voire dans de toutes autres situations.



Séquence préliminaire

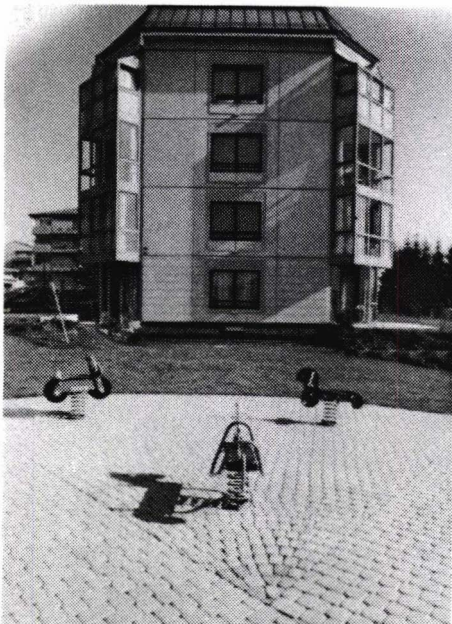
Les abords

Le premier groupe de photos projetées tendait à présenter brièvement l'opération, dans son ensemble, vu de l'extérieur. S'y succédaient des vues d'ensemble de chacun des bâtiments, photographiés sous différents angles (volumes et façades), quelques images rendant compte du traitement des abords (place centrale sur parking, jeux d'enfants, cheminements piétons, ...), et quelques vues extérieures plus détaillées mettant en évidence d'une part les différents éléments de modénature architecturale solaire (panneaux solaires, serres et éléments de façade), d'autre part différentes modalités d'appropriation des serres aux différents étages telles qu'elles peuvent être appréhendées de l'extérieur.

Les réactions à ce premier groupe de photos sont assez convergentes et concernent respectivement l'image extérieure de l'architecture, la nature de l'espace central et l'utilisation des serres.

En premier lieu, chacun remarque à sa manière le caractère modeste de l'architecture et souligne le malaise qui résulte de la *connotation "HLM"* de la volumétrie et de l'implantation des trois bâtiments. "Qu'on le veuille ou non, ça fait HLM"; "On dirait des immeubles des années 60"; "C'est exactement la même volumétrie, ce sont les mêmes immeubles que leurs voisins, tout le long de la route cantonale entre la Venoge et Préverenges"; "On dirait des immeubles HLM des années 50-55, réhabilités depuis peu en y rapportant des petites serres pour animer les façades". Après avoir précisé le statut de ces logements et du maître d'ouvrage, les photos montrant quelques détails de façade sèment pourtant le doute. Certains rendent hommage au soin apporté à ces détails en y voyant un témoin de qualité architecturale, d'autres soulignent leur caractère purement formaliste et "à la mode"; les premiers se sentent mal à l'aise par rapport à l'effet HLM qui en résulte malgré tout dans la vision d'ensemble, les seconds voient derrière ce caractère formaliste l'explication de l'effet produit.

En second lieu, *l'absence de signes d'appropriation extérieure* comme "l'absence de présence humaine" sont soulignés par tout le monde. Pour expliquer cela, on évoque la saison hivernale, l'heure de la prise de vue (fin de matinée) et le fait que les lieux ne soient pleinement habités que depuis une année. Mais les observateurs insistent toujours sur les difficultés qui leur semblent inhérentes à l'espace central

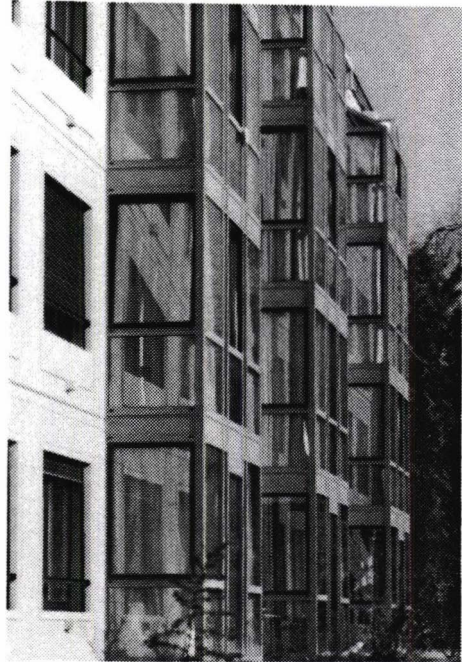
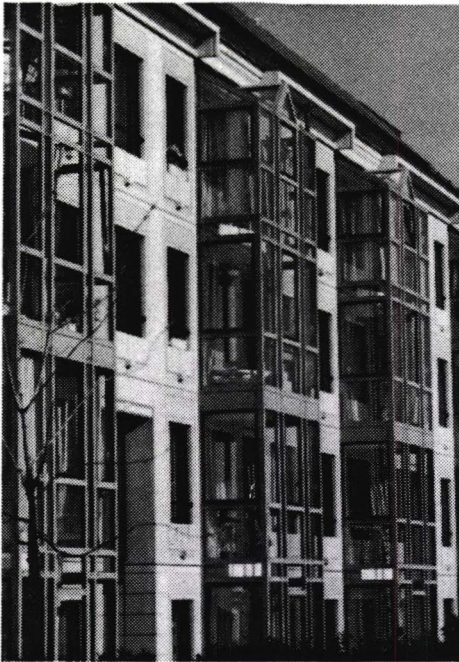


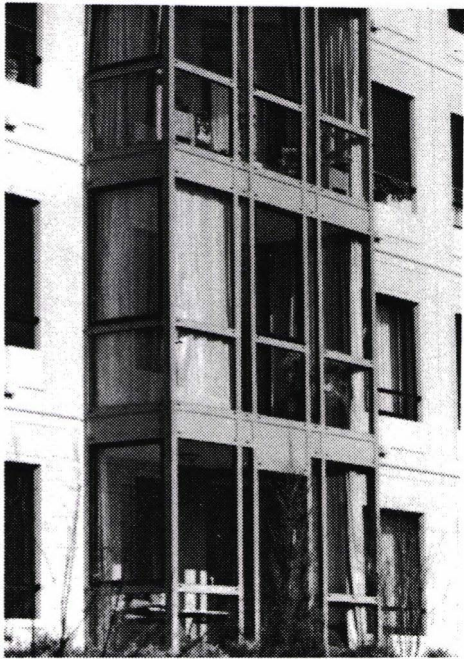
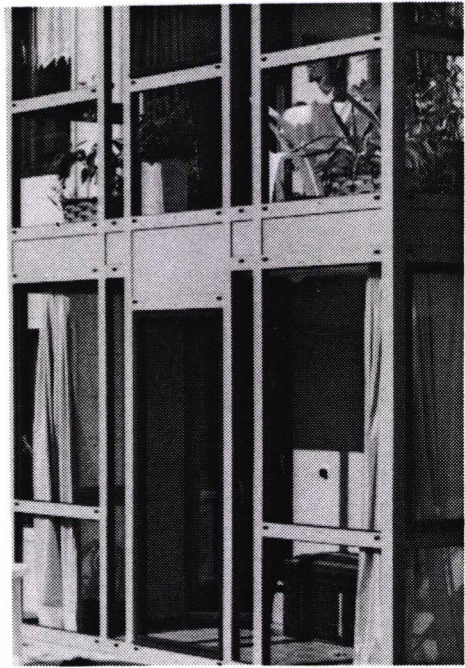
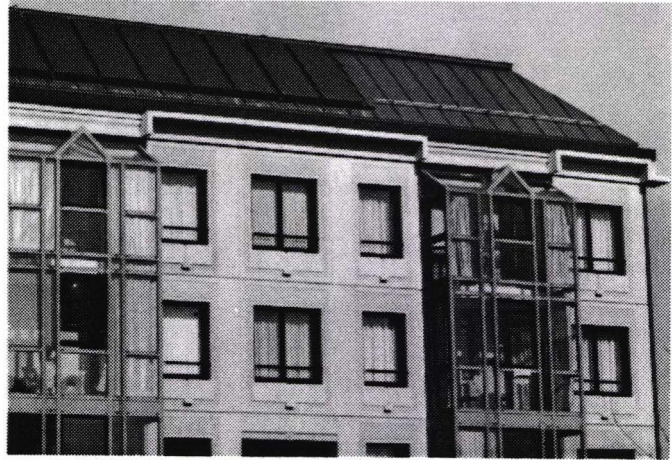
et à son caractère indéterminé. Sont ainsi évoqués à plusieurs reprises, voire systématiquement :

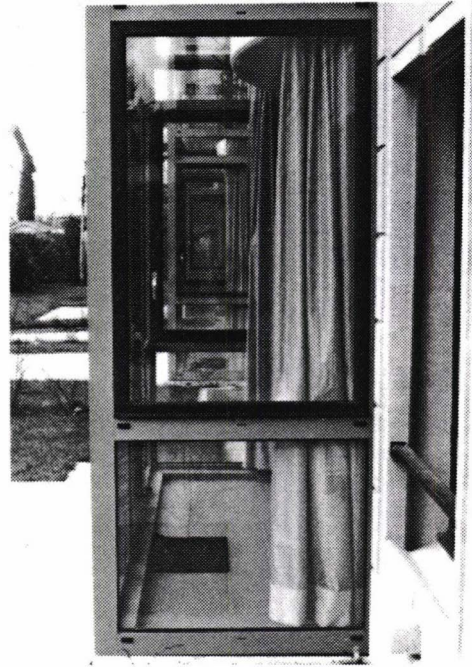
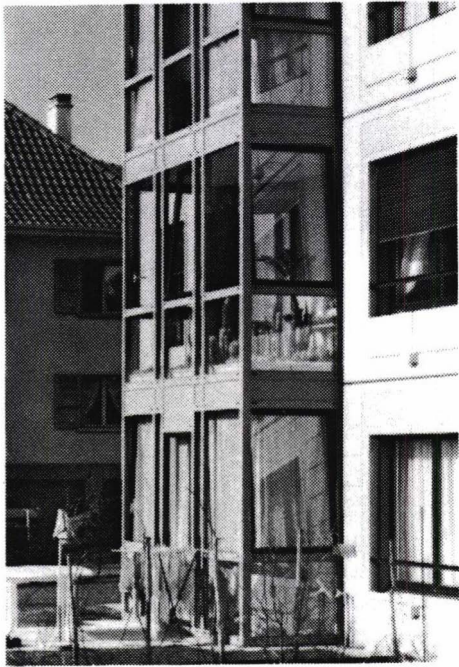
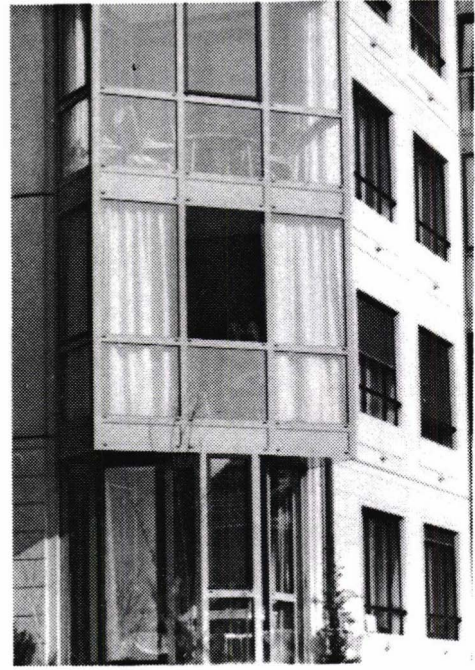
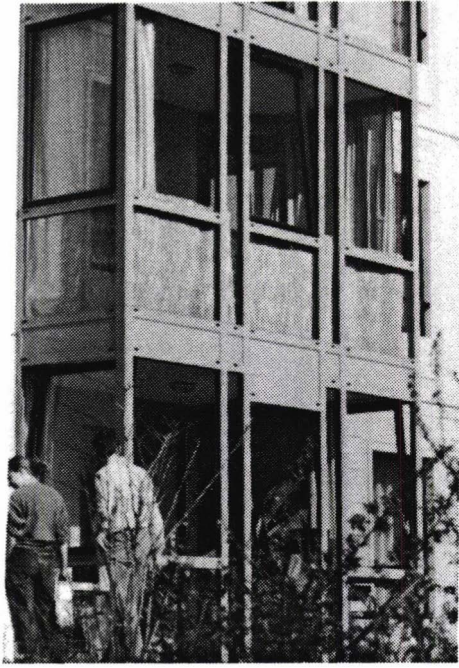
- la *question d'un sur-dimensionnement* de la place centrale par rapport aux trois immeubles qui l'encadrent; l'un des intervenants dit qu'ils ne l'encadrent justement pas : "Il n'y a aucune échelle, on se sent perdu, trop loin des immeubles ou des fenêtres pour entretenir un rapport intéressant avec l'intérieur, trop proche pour se sentir à l'aise et à l'abri des regards potentiels et invisibles que représente chaque fenêtre; les trois immeubles sont à la fois trop proches et trop lointains, à la fois structurants et déstructurants; c'est comme s'ils ne parvenaient pas à délimiter l'espace qu'ils encadrent !" - effet rapporté par quelqu'un d'autre au manque de différenciation nette entre espace public et espaces extérieurs privatisés devant les serres du rez-de-chaussée;
- le *sentiment de détresse* qui se dégage notamment de la petite place de jeux et de ses trois chevaux à ressort : "On dirait qu'on leur a donné ça pour qu'ils nous foutent la paix"; "C'est vraiment le truc du programme, il fallait faire une place de jeux, alors, on a mis deux ou trois trucs pour grimper ou pour se branlotter, et puis bonsoir, on s'est dédouané"; "C'est terrible, il y a beau y avoir des enfants sur la photo, on n'y croit pas, on ne peut pas imaginer qu'ils jouent là vraiment, c'est comme s'ils étaient là pour la photo";
- l'*effet de désertification* produit par le traitement des abords et l'éclatement de chacun des bâtiments et des éléments de composition (pelouses, bancs, sapins, lampadaires et autre mobilier de caractère urbain posés "comme des pions" sur une surface mal délimitée et comme "flottante").

Une remarque explicite un sentiment paradoxal évoqué plus ou moins confusément par différents intervenants. Elle porte sur le *rapport contradictoire entre des connotations très urbaines* de l'architecture des serres, qui évoque suivant les cas une architecture de rue, des vitrines en rez-de-chaussée ("Ça fait boutique", "Ça fait l'effet de vitrines", "Ça fait bureau, high tech, plus que logement"), et les *connotations plus campagnardes* d'un environnement péri-urbain.

Enfin, les photographies extérieures des serres ou des vérandas suscitent un ensemble de remarques sur leur forme et sur la diversité apparente, vue depuis l'extérieur, des modes d'appropriation par les habitants. Outre la connotation "vitrine" précédemment évoquée, pour plusieurs personnes interrogées, *la forme des serres* paraît étrange et évoque d'autres situations ("Pour moi, une serre, c'est quelque chose qui comporte au moins un vitrage en biais - que ce soit en plan ou en coupe; mais là, pour moi, ce n'est pas une vraie serre; c'est peut-être idiot, mais pour moi, ces angles droit, ce n'est pas vraiment ça"; "c'est curieux comme ces ensembles de serres ont l'air d'être des boîtes rapportées sur la façade, et avec une



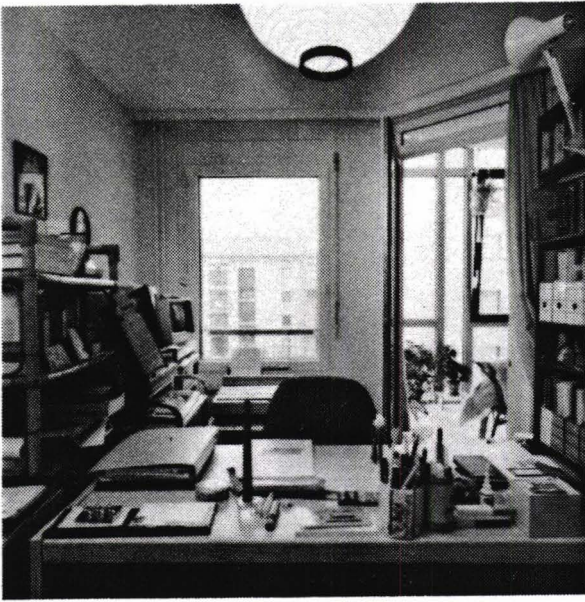




forme orthogonale de ce type, c'est inévitable; c'est vraiment pas comme si c'était des bow-windows; c'est même presque le contraire"; "Finalement, elles sont peut-être plus proches du balcon que de la serre"; mais cette dernière remarque suscite de nombreuses réactions et tout le monde n'est pas d'accord sur ce point (la question reviendra plus loin à plusieurs reprises). Par contre, tous soulignent le fait que de nombreux habitants tendent à *se prémunir contre la vision et le regard extérieurs* :

- *contre la vision latérale* en tirant les rideaux sur les joues de leur serre (et ceci apparaît comme une conséquence de leur forme orthogonale et de leur empilement qui impliquent la menace de vis-à-vis manifestement mal ressentis par les usagers) : "les serres qui semblent aménagées et appropriées sont celles où les rideaux sont tirés sur les côtés, et quand ils ne sont pas tirés, soit elles sont vides ou presque, soit elles deviennent de vraies vitrines pour exposer des cactus ou d'autres objets, mais elles ne semblent alors pas utilisées à d'autres fins";
- *contre la vision verticale* en occultant la partie basse de la serre; de nombreuses réflexions sur le malaise que peut induire une telle transparence jusqu'au sol ("On vous voit par en-dessous", "On vous voit les jambes" et inversement "on a l'impression de tomber, de plonger", "il n'y a rien pour se retenir") sont suscitées par la photo montrant une serre dont la partie basse est tapissée d'une couverture en osier ("Ça me paraît bien naturel, la première chose que j'aurais fait, c'est d'obscurcir le bas").

On s'interroge dans deux cas sur le bien-fondé des "colonnes de serres". Est-il justifié de proposer le même traitement aux étages et au rez-de-chaussée ? Le fait que les serres du rez-de-chaussée soient manifestement peu investies, ou seulement par des objets ou des meubles qui sont en relation directe et manifeste avec l'espace privatif extérieur sur lequel elles s'ouvrent, suscite cette question. L'appropriation à l'étage semble, de l'avis de tous, possible et du reste assez diversifiée (aux réserves près concernant la vision latérale ou surplombante), mais au niveau du sol le problème apparaît comme différent - ce dont témoignent leur vacuité apparente. On en vient alors à établir une distinction entre "*effet de serre*" produit au rez-de-chaussée, au sens où le petit volume de verre apparaît d'emblée comme quasi extérieur au logement ("C'est presque la serre de jardin, même si elle n'a pas pour seule fonction de protéger les plantes l'hiver, c'est comme si elle était carrément détachée du logement"), et "*effet de balcon*" produit à l'étage, au sens où l'empilement et la superposition de ces espaces semble appeler le type de relation intérieur / extérieur et haut / bas propre au balcon. En tous cas, l'absence de distinction architecturale entre ces deux registres d'usages et de connotations interroge. En d'autres termes, une modulation par étage apparaîtrait souhaitable.



Séquence 1

La bulle

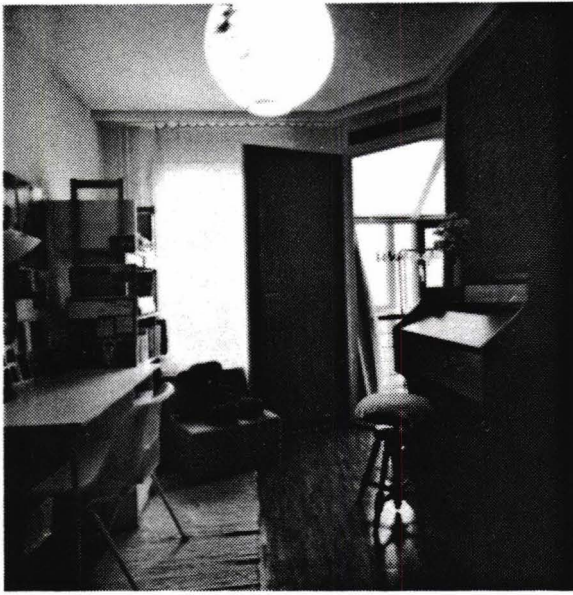
A. Données descriptives

Ambiance générale : plus ou moins "japonisante" : étagères ou meubles en bambou, ombrelle en abat-jour, lampes-globes en papier.

Distribution du logement autour de la serre : au rez-de-chaussée, les deux accès à la serre sont possibles, côté bureau et côté séjour. Mais la relation avec le bureau d'informaticien est manifestement privilégiée. Du côté du séjour, on constate une redéfinition transversale de l'espace, qui n'est pleinement occupé que dans sa moitié : vers le fond de la pièce, le canapé et le coffre servant de table basse font face à la télévision dans la seule zone de pénombre; la partie avant, celle qui jouxte directement la façade et la serre, ne comprend par contre aucun mobilier (seules quelques objets très bas, posés sur une planche au ras du sol, contre le radiateur sous l'allège de la fenêtre) et reste un espace sans affectation où traînent les jeux d'un enfant.

Serre : petit salon méditatif. Espace individuel (boudoir ?) - il n'est pas possible de s'y tenir assis à deux, fauteuil unique. Disposition rigoureuse des objets : les pots de fleurs sont alignés au sol tout autour de la serre, le long des vitres. Petits pots en terre, ponctuels, caches-pots et jardinière en bois de sapin blanc sur les côtés, petit banc en bois pour surélever l'une d'entre elles (sur le côté toujours). Caisse de rangement en sapin contre le mur (grande série Ikea). Un fauteuil en osier recouvert d'une peau de mouton tourné vers l'extérieur et placé du côté du bureau. Un tapis en laine type killim. Une plante unique est suspendue depuis la mezzanine du premier étage, comme pour signifier le vide qui se trouve au-dessus.

Distribution autour de la mezzanine : Même si les deux accès à la mezzanine sont préservés, les portes des chambres qui ouvrent dessus sont occultées par un rideau fixe. Il en est de même pour les deux fenêtres intérieures permettant un regard transversal par dessus le vide du duplex : d'un côté un meuble en longueur, sans doute une épinette, a conduit à occulter par un rideau la fenêtre qu'elle recouvrait, de l'autre, un bureau d'enfant s'appuie contre un revêtement mural en osier qui recrée une surface homogène devant le châssis de la dite fenêtre. En



outre, l'ouverture des portes est entravé : d'un côté par le meuble-épinette et un fauteuil d'adolescent qui frotte, de l'autre par un bac à sable dont l'angle droit empêche l'ouverture de la porte au-delà d'un angle de 45 degrés.

Mezzanine : rien sauf une structure d'étendage pliable, à trois niveaux, montée sur roulettes, pour le linge.

B. Commentaires et interprétations

ESPACE DE LA SERRE :

Toutes les remarques qui ont été faites sur cette séquence (qui était toujours pour les interprétants le premier contact avec l'aménagement intérieur des logements) peuvent être inscrites sous le signe de l'ambivalence et de la compensation.

Première appréhension sensible : de nombreuses allusions directes ou indirectes au caractère savant de l'architecture de la serre : les menuiseries métalliques épaisses, gris-bleues foncées, orthogonales, le fait que l'allège soit également vitrée, l'impression dans le cas des duplex que la façade file en avant de la structure du bâtiment, confèrent à cet espace un caractère "high tech" et rappelle à certains davantage une architecture de bureaux que de logement. D'où l'hypothèse, dans le cas présent, d'un "*confort de compensation*", l'habitant du lieu ayant développé tous ses efforts pour compenser en quelque sorte la dureté et la belle froideur des matériaux de construction (verre, métal, carrelage) par du moelleux, du doux, du chaleureux (tapis en laine¹, peau de mouton, osier, étagères et jardinière en sapin-blanc, voire même des "sièges" pour les plantes). Cette hypothèse concerne également le choix des couleurs, comme le fait remarquer l'un des interviewés qui constate que le choix de couleurs chaudes et naturelles pour les éléments de mobilier renvoie et contraste de manière significative avec les couleurs froides et techniques de l'architecture (transparence du verre, bleu métallique des menuiseries et des rideaux préposés).

Seconde étape dans l'interprétation : la remarque précédente est souvent directement mise en relation avec l'usage présumé de l'espace par un informaticien,

¹ On fait remarquer que le tapis (signe de privatisation et d'appropriation), qui est contradictoire avec le rendement énergétique de la serre (inertie thermique de la dalle et du carrelage), a été posé alors même que les habitants semblent ici jouer le jeu du solaire. Les sociologues en profitent pour souligner le poids de la logique d'appropriation par rapport à la logique technique.



dont l'imaginaire et les pratiques technicistes renvoient très souvent à un imaginaire et des pratiques écologistes (la corrélation entre ces deux registres de valeurs a été montrée par de nombreuses études². La relation manifestement privilégiée entre le bureau de l'informaticien et la serre, et le contraste dans l'aménagement entre ces deux espaces vient alors suggérer l'hypothèse, homologue à la précédente, d'un "*usage compensatoire*" de l'espace de la serre, sorte de lieu de relaxation et de détente, voire de méditation pour certains, dont l'usage vient compenser l'utilisation de l'espace de travail.

A l'intersection entre ces deux ensembles d'observation, quelqu'un propose une hypothèse sur les stéréotypes de représentations que l'on pourrait extrapoler de ce type d'aménagement - en l'occurrence sur le *rapport entre le stéréotype "Ikéa" et le stéréotype architectural de la serre*. La question est finalement formulée de la façon suivante : le type d'architecture ici proposé n'appelle-t-il pas une adéquation des représentations, pour un certain type de population et de classe sociale dont les modèles culturels oscillent justement entre les valeurs du progrès technique et celles de l'écologie, entre l'architecture de la serre et le mobilier proposé par des marchands de domesticité du type Ikéa³.

Troisième point de convergence dans l'interprétation. Bien que directement lié à l'espace intérieur du bureau, chacun est frappé par l'orientation du fauteuil et de l'ensemble de l'aménagement de la serre. "Bien que tourné vers l'intérieur et constituant à ce titre un prolongement du logement, la serre est tournée vers l'extérieur et tend à devenir un espace hors logement". Plusieurs paradoxes sont alors rattachés à celui-ci. La vue sur l'espace extérieur, perçu comme extrêmement banal et jugé plutôt médiocre, rend peu compréhensible pour beaucoup ce regard tourné vers un dehors qui n'a aucun intérêt. C'est ce qui fait dire à quelqu'un qu'il s'agit d'un espace de méditation plus que de contemplation. C'est également ce qui fait dire à d'autres personnes que l'omniprésence de la vitre et sa transparence quasi obsédante tendent en fait à produire l'effet inverse : "la vitre fonctionne comme un écran - il y a une dimension spectacle, c'est un vrai écran de cinéma !". De plus, le niveau du cadre de la fenêtre paraît précisément être celui du regard d'une personne assise. Enfin, le paradoxe porte sur la volonté de délimiter un territoire qui

² Comme nous le disions sous forme de boutade : les bidouilleurs d'aujourd'hui ne sont ils pas les

écologues d'hier ? Cf. art. : "Bidouilleur" dans : *Dictionnaire critique de domotique, op.cit.*

³ Un regard un peu systématique sur l'utilisation de serres, de vérandas ou d'effets de lumière apparentés dans des catalogues de vente ou les tracts publicitaires de cette catégorie de magasins permettrait sans doute de vérifier et de préciser une telle hypothèse.

se veut le plus ouvert possible. "Il y a un marquage quasi animal du territoire de la serre : tous les objets et les plantes sont placés à la périphérie de l'espace, le centre est vide; c'est comme s'il fallait rematérialiser la limite d'un espace illimité où les pieds ne savent où s'arrêter". L'observation est même plus fine : sur le devant de la serre (quelqu'un dit "de la scène"), c'est-à-dire contre les vitrages, il s'agit d'une collection de plantes basses qui ne font que rematérialiser au sol la limite de la dalle, alors qu'elles s'agrandissent ou sont placés sur des supports sur les côtés, et sont positionnées encore plus haut contre le mur arrière. Il y a donc un effet d'enveloppement, sorte de *compensation topologique* à l'ouverture maximale de la serre sur l'extérieur.

En résumé, espace de compensation :

- du point de vue du confort : chaud et naturel contre froid et technique
- du point de vue de l'usage : espace de relaxation détente / travail
- du point de vue de la topologie : enveloppe fermée / ouverture sur l'extérieur

ESPACES ATTENANTS :

Les observations consignées dans la partie descriptive conduisent à un sentiment global de *difficulté d'appropriation de tous les espaces qui sont proches de la façade*. D'un côté on apprécie la luminosité de l'appartement, de l'autre, on constate que l'apport de lumière en façade sud est peut-être excessif et conduit à une sorte d'abandon des parties qui lui sont directement attenantes, *compensé* en quelque sorte, une fois de plus, soit par un recentrement vers l'intérieur, soit par différentes modalités d'occultation. On remarque en effet que les lieux de vie ou d'activité sont recentrés vers la partie centrale du logement, c'est-à-dire, paradoxalement vers les portions les moins éclairées : ainsi du bureau de l'informaticien qui tourne le dos à lumière, ainsi de la configuration transversale "canapé - table basse - télévision" qui apparaît comme une recomposition transversale de l'espace du séjour, ainsi également des deux chambres d'enfants à l'étage qui jouent sur une occultation de deux sources de lumière naturelle sur trois.

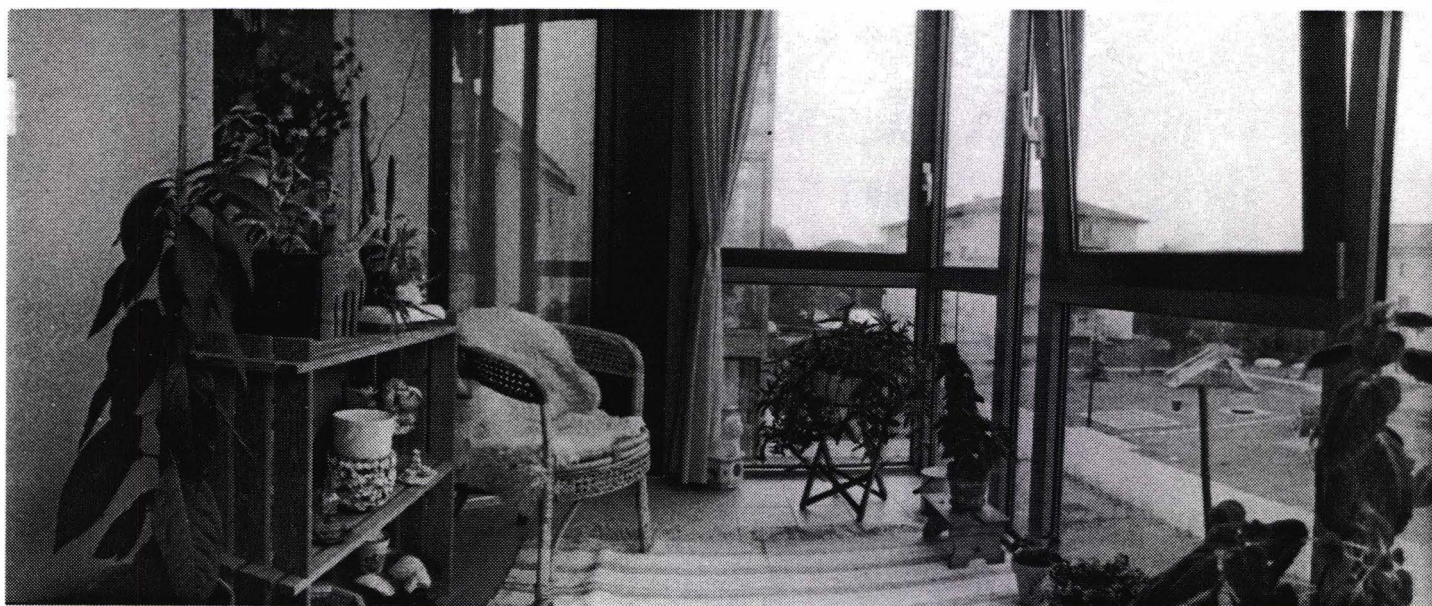
Une raison fonctionnelle à cette sous-appropriation de la partie façade est relevée : le fait que les fenêtres soient très basses et larges, dans la serre comme dans les pièces attenantes où elles occupent presque toute la surface du mur ⁴, rend

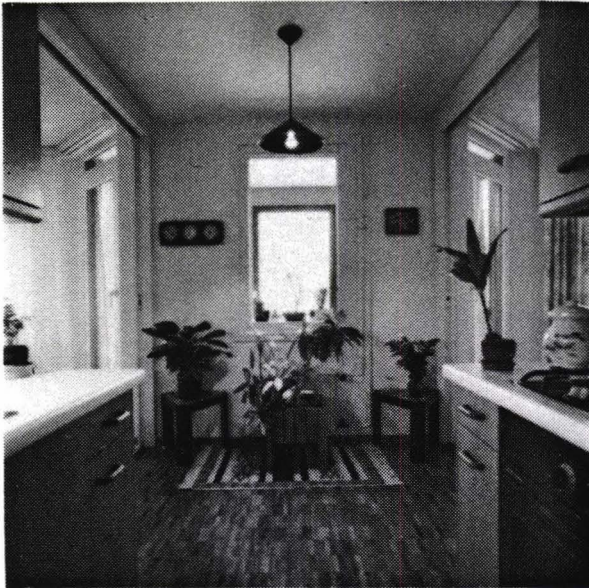
⁴ Rappelons que ce surdimensionnement est intentionnel et justifié par des raisons énergétiques d'apport passif et direct de chaleur.

difficile et problématique leur ouverture dès que le mobilier s'en approche. L'absence d'embrasure de la fenêtre est également mentionnée. Elle serait responsable d'une impression de tomber dehors analogue à celle qui a été relevée à propos de l'allège transparente dans l'espace de la serre.

MOTIF DEGAGE : LA BULLE

Le terme doit être entendu en son double sens, topologique et fonctionnel à la fois. Une bulle, c'est d'abord une unité spatiale dont la limite est à la fois transparente et fragile, rassurante et précaire, ouverte et fermée, intérieure et extérieure. Mais "tirer sa bulle", c'est dans le langage familier, ne rien faire, laisser tomber toute tâche astreignante, arrêter un moment de travailler et se laisser ostensiblement aller. Il y a là homologie entre le type d'espace (espace du retrait, protégé et pourtant ouvert et transparent) et le type d'activité ou d'inactivité que l'on peut y envisager.





Séquence 2

Face-à-face

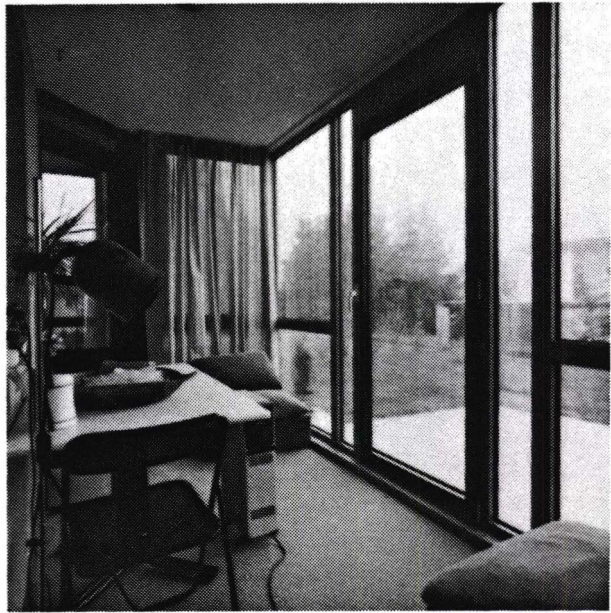
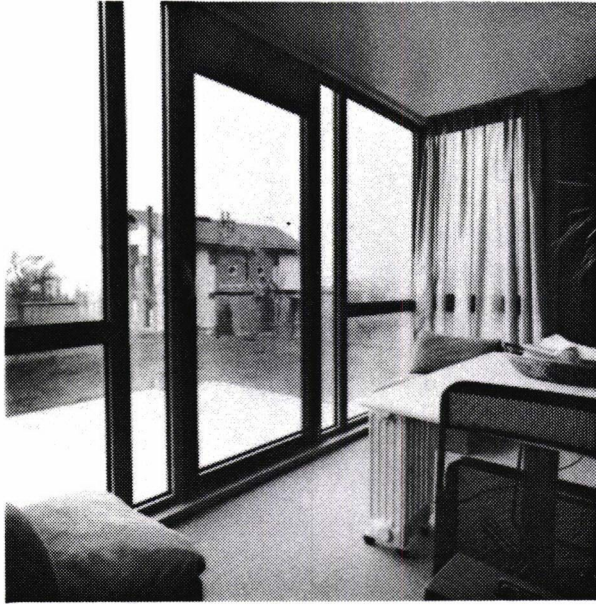
A. Données descriptives

Ambiance générale : Cadrée, symétrique, clean, soignée, "pas drôle", "propre en ordre". Espaces dégagés. Efforts de présentation et de disposition scrupuleuse des meubles et des objets. Recherche de symétries et de centralités.

Couleurs dominantes : noir-brun-vert.

Distribution du logement autour de la serre : les deux accès à la serre sont totalement libres (portes fenêtres transparentes sans rideaux dont l'ouverture est bien dégagée), sans qu'aucun usage privilégié de l'un ou de l'autre ne soit lisible. D'un côté le séjour, dont le sol est recouvert d'une moquette claire et dont la fenêtre est voilée, de l'autre une salle à manger dont la table, perpendiculaire à la façade, est posée sur un tapis qui laisse le parquet apparent du côté de l'accès à la serre et dont la fenêtre est recadrée verticalement par des rideaux à fleurs. Malgré ces différences, il y a équivalence entre ces deux espaces qui se renvoient l'un à l'autre autour de la serre à travers l'espace central contigu à la cuisine, conçu comme coin repas mais non utilisé comme tel ici. Dans cette zone, le traitement est totalement symétrique : dans l'axe de la fenêtre donnant sur la serre, petit tapis supportant une jardinière carrée en sapin, plantes vertes visibles à contre-jour dans l'encadrement de la fenêtre, suspension au plafond; de part et d'autre, deux petites tables basses triangulaires, deux plantes vertes posées respectivement sur l'une et l'autre, au-dessus deux petits tableaux accrochés au mur.

Serre : deux fauteuils verts à gros coussins sur moquette mauve posée mur à mur (le vert éclatant des fauteuils renvoie à celui des pelouses à l'extérieur). Sous la fenêtre fixe de la cuisine, une table rectangulaire en marbre blanc avec pied central, néanmoins appuyée contre le mur de la serre. De part et d'autre, deux chaises métallisées noires pliables. Un radiateur électrique à bain d'huile (mobile). Les rideaux latéraux sont tirés. Un lampadaire-spot sur pied, rouge-orange, déplaçable. Une caisse à outil bleue à poignée rouge. Deux chaussons de femme. Il n'y a pour ainsi dire pas de plantes dans la serre : seules quelques pots (cactus ou petit palmier) sont posés sur le rebord de la fenêtre de la cuisine et comme "encadrées"



par le trou qu'elle dessine dans la paroi. La symétrie de la disposition des objets est presque parfaite. A l'exception des deux fauteuils, tous les meubles et objets sont calés contre le mur intérieur.

B. Commentaires et interprétations

Le contraste entre cette séquence et la précédente est immédiatement relevé.

ESPACE DE LA SERRE :

La présence du radiateur et sa non conformité au principe énergétique de la serre saute aux yeux de tout le monde - que la réaction induite soit de l'ordre du "Ils n'ont rien compris" ou de celui du "Ils ont bien raison". En tout état de cause, la présence de ce radiateur est un signe d'appropriation extrêmement fort qui tend à montrer qu'il est inenvisageable pour l'habitant de ne pas utiliser la serre comme un espace du logement à part entière. La volonté de compenser le froid et l'artifice des matériaux de construction, dégagée lors de la première séquence, est ici reprise par plusieurs intervenants, en soulignant que le mode est différent : plus que de créer une ambiance chaleureuse, il s'agit de produire réellement et matériellement du chaud; de plus, la présence du lampadaire mobile marque aussi une volonté de compenser la faiblesse de l'éclairage plafonnier standard par un éclairage fonctionnel et modulable; quant à la moquette bord à bord, elle va plus loin que le tapis de laine et rend manifeste la *volonté d'"internalisation" de la serre*, la volonté d'en nier autant que possible le caractère d'extériorité : "Bien que l'ouverture de la porte sur l'extérieur soit apparemment facile, on ne peut pas imaginer que les gens qui vivent là l'utilisent : la moquette est tellement impeccable, sa couleur tranche tellement nettement avec le dallage extérieur, et les deux pantoufles de dame semblant indiquer que l'on ne vient dans cet espace qu'en chaussons, il devient inimaginable de penser que des gens comme ceux-là passent la porte" ou franchissent la limite entre l'intérieur et l'extérieur, quand bien même ils disposent d'un espace privatif de plein pied. Faute de pouvoir occuper l'espace au sol devant la porte en y mettant des plantes vertes comme dans le cas précédent, le marquage territorial et la volonté de renforcer la limite visuelle de la serre transparente sont donc cette fois rendus manifestes par ce contraste très fort au niveau du sol : c'est la moquette qui donne l'espace, c'est elle qui *dit* en quelque sorte la délimitation de l'espace - la moquette plus que la paroi de verre et sa structure.

Le deuxième point sur lequel il y a consensus immédiat concerne la *symétrie parfaite* dans la disposition du mobilier à l'intérieur de la serre. Certains parlent de dualité, de face à face et de gémellité, d'autres d'axialité, voire de "déterminisme architectural" dans la mesure où cette disposition est non seulement conforme mais renforce le parti architectural du plan en prolongeant l'axe de la "trame énergétique" qui structure le logement. On insiste sur le fait que les rideaux sont tirés sur les joues de la serre (symétrie à nouveau) afin de pouvoir appuyer le dos des fauteuils; est alors discuté le fait que ce n'est plus la sensation de vide qui est ici en cause (on est au rez-de-chaussée et lesdits fauteuils sont du reste appuyés latéralement contre le vitrage de la façade) mais plutôt la perception toujours un peu inquiétante du regard ou du son qui vient dans le dos et dont il faudrait, au moins imaginativement, se protéger : la question n'est peut-être pas tant celle d'un *vis-à-vis* latéral, énoncé dans la séquence préliminaire au vu de la juxtaposition et de la forme rapportée des serres (après tout il y a tout de même une certaine distance entre deux séries et l'épaisseur du débordement n'est pas si grande) que celle d'un "dos-à-dos" mal perçu. La question n'est pas tant celle de la réalité du regard que celle de la fiction du regard. Le besoin de s'en préserver en est peut-être d'autant plus fort !

Ces axes de réflexion conduisent alors à désigner un *effet de vitrine*, qui ressaisit à la fois le rapport entre l'intérieur et l'extérieur, *tranché* par la transparence du verre, et la symétrie de la présentation.

Finalement, quelqu'un reformule les choses en disant : "Cette serre, elle est à la fois habitée et pas habitée ..." Un autre renchérit en demandant : "Est-elle vraiment habitable ?"

ESPACES ATTENANTS :

Le retour aux vues d'intérieur et l'analyse comparative de ces espaces avec celui de la serre permet alors de préciser ce sentiment d'habitabilité paradoxale et d'appropriation malaisée.

D'un côté, on observe une *différence fondamentale dans le traitement des couleurs*. Si celles-ci sont très vives et presque agressives à l'intérieur de la serre (mauve, vert, bleu et rouge éclatants), les espaces internes au logement sont, eux, traités de manière beaucoup plus classique, noirs et blancs des meubles, tapis, moquettes ou murs, et bruns des parquets restés apparents et du cuir opulent des fauteuils de salon. Du côté des sociologues, on y voit une "volonté d'affirmer la condition bourgeoise comme un élément de promotion sociale"; "Ce type d'agencement

très classique vise une certaine représentativité". Du côté des architectes, on s'interroge à nouveau sur la part de déterminisme architectural qui est peut-être en cause : "Est-ce que le traitement architectural n'induit pas certaines dispositions ou certains choix dans l'aménagement ? En l'occurrence, est-ce un hasard si c'est l'espace de la serre, plutôt technique et froid qui accueille des couleurs vives, tandis que les espaces intérieurs traités de manière plus traditionnelle vont recevoir des couleurs neutres et plus sévères ?" La serre, ici jouerait presque un rôle cathartique par rapport au reste du logement : "c'est comme si les gens se défoulaient en y mettant de la couleur, qu'ils ne se permettraient jamais de mettre dans leur vrai intérieur". Cette hypothèse vient alors pondérer la tendance à l'internalisation décelée plus haut. S'il y a désir d'internalisation du point de vue de l'usage, il y a externalisation⁵ du point de vue de l'image.

Mais d'un autre côté, on observe une *homologie saisissante* entre l'aménagement de la serre et celui de ses espaces attenants *dans le principe de symétrie et de dualité*, qui semble régir l'ensemble du logement. Les données descriptives suffisent pour s'en convaincre. Mais l'observation va plus loin. Il faut voir derrière ce principe un modèle de *représentation du couple*. D'une part, tout va par deux de chaque côté de l'axe de symétrie : deux fauteuils, deux chaises, deux petites tables décoratives, deux plantes vertes, deux décorations au mur ...; d'autre part tout est masculin d'un côté (côté gauche lorsqu'on regarde vers le sud), tout est féminin de l'autre (côté droit dans la même direction) : dans la serre, les deux chaussons (côté droit) renvoient à la caisse à outil et au mètre (côté gauche); dans l'appartement, la salle à manger, domaine de la femme, renvoie au séjour dont les connotations masculines peuvent être relevées; dans l'axe de la cuisine, la décoration murale à gauche est un petit tableau de baromètre, thermomètre, hygromètre qui évoque la batellerie, tandis que celle de droite évoque une broderie fine de famille qui a été placée sous verre; davantage, un psychanalyste pourrait sans doute en rajouter sur la masculinité et la féminité respective des plantes d'appartement situées de part et d'autre de la fenêtre - celle de gauche est une plante grasse, relativement grande et plutôt épaisse, tandis que celle de droite, plus minuscule, est plutôt fluette ! On serait donc en présence d'un cas parfait de superposition des limites topologiques et des limites sociologiques : superposition parfaite de l'axe de symétrie architecturale et de l'axe de séparation homme / femme - est-ce un hasard

⁵ La métaphore est économique : une externalité économique est définie comme un effet "hors marché", c'est-à-dire comme un effet sur le marché qui n'est pas pris en compte dans les prix du marché. Métaphoriquement, on pourrait parler ici d'"externalité architecturale", en la définissant comme un effet sur le logement qui n'est pas pris dans l'aménagement du logement.

si cet axe, qui en même temps réunit les deux domaines, a été nommé par les architectes "trame énergétique" !

En outre, plusieurs remarques éparses concernant l'aménagement intérieur peuvent être rapportées à "*l'effet de vitrine*", évoqué plus haut à propos de l'aménagement de la serre et de sa vision de l'extérieur.

La première concerne les tapis. Chaque meuble, ou du moins chaque table, a droit à son tapis : la table de la salle à manger, les petits présentoirs triangulaires, et même la table basse du séjour dont le tapis est rajouté sur la moquette. Aucun rôle fonctionnel ne peut être invoqué pour justifier d'une telle préciosité, tout se passe comme s'il fallait absolument présenter, apposer, surélever, exhausser le support pour le mettre en valeur; "Le tapis, ici, joue le même rôle qu'une vitrine", dit un intervenant.

La seconde concerne la façon dont les habitants modulent la lumière et la vision vers l'extérieur sur la façade sud. On peut constater que les deux baies vitrées du séjour et de la salle à manger sont équipées soit de voiles, soit de rideaux, tandis que les trois percements qui donnent sur la serre sont, eux, livrés à la transparence du verre et au regard traversant. L'opacité ainsi créée dans les deux pièces latérales recentre le regard vers le coeur du logement et met en avant la volumétrie rentrante de la serre, qui se présente alors, à la lettre, comme une vitrine.

Enfin, plusieurs architectes évoquent le malaise qu'ils ressentent face à la configuration spatiale induite par la fenêtre de la cuisine, lorsque le coin-repas prévu a été déplacé ailleurs. "Cette fenêtre engendre une fausse signification. Il y a une erreur de sémantique architecturale". D'une part, elle a été reconnue par certains comme la seule "vraie fenêtre" (cf. séquence 1), mais c'est aussi la seule qui n'ouvre pas; d'autre part, "elle évoque l'extériorité, alors qu'elle donne sur la serre, ce qui veut dire qu'elle rejette la serre comme un espace extérieur" - autre forme de mise à distance, autre effet de vitrine.

MOTIFS DEGAGES :

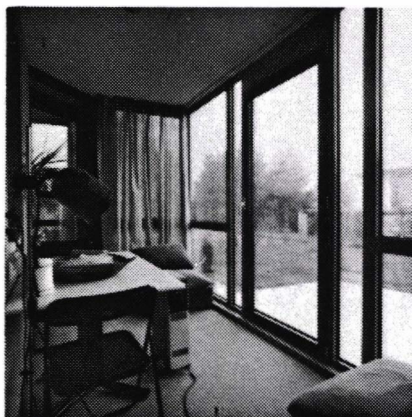
LE FACE-A-FACE

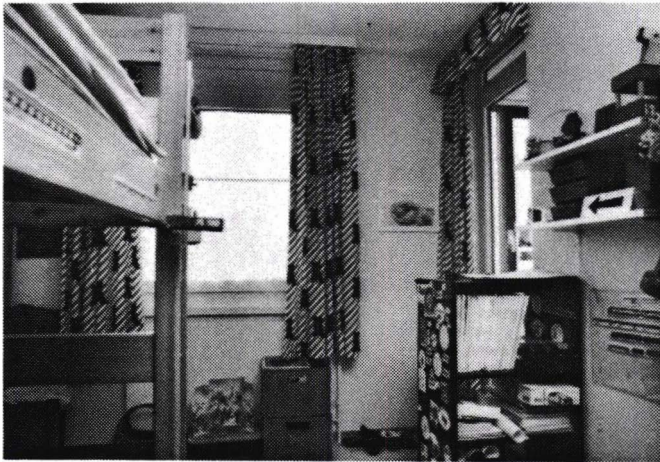
L'expression offre l'avantage d'être sémantiquement pertinente aussi bien du point de vue topologique que du point de vue de l'usage et de la représentation sociale. Elle permet donc de ressaisir simultanément la symétrie spatiale de la configuration, la dualité d'usage homme / femme et la représentation idéalisée de l'équilibre du couple. Dans le cas précédemment analysé, la bipolarité de la serre

ressaisit toute l'organisation du logement et prend un caractère exemplaire pour illustrer ce motif.

LA VITRINE

Le mot, derrière sa connotation matérielle qui le rapporte directement à l'espace de la serre, permet ici d'évoquer non seulement la clôture transparente d'un espace de présentation d'objets alors rendus précieux, mais aussi la mise à distance d'un espace de représentation, c'est-à-dire du point de vue de l'usage ou de la pratique sociale, la désignation de quelque chose à regarder et à considérer comme précieux. Dans le cas présent, on a vu que le motif était repérable de l'extérieur du logement, mais aussi de l'intérieur. Ne pas oublier non plus que la vitrine, même si elle évoque la serre par métonymie, doit être également pensée, en tant que motif, de manière métaphorique.





Séquence 3

Clair-obscur

A. Données descriptives

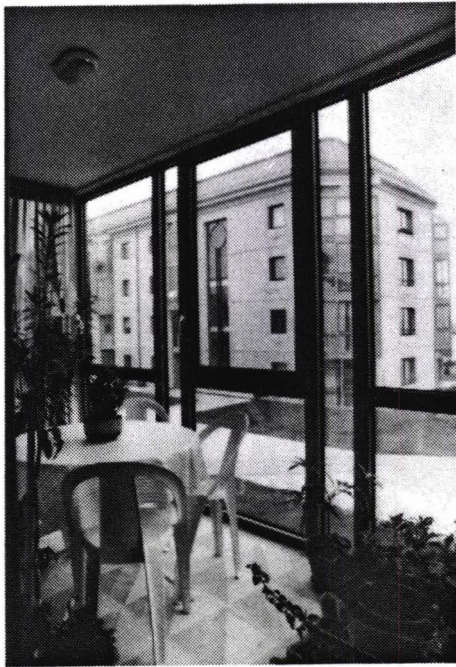
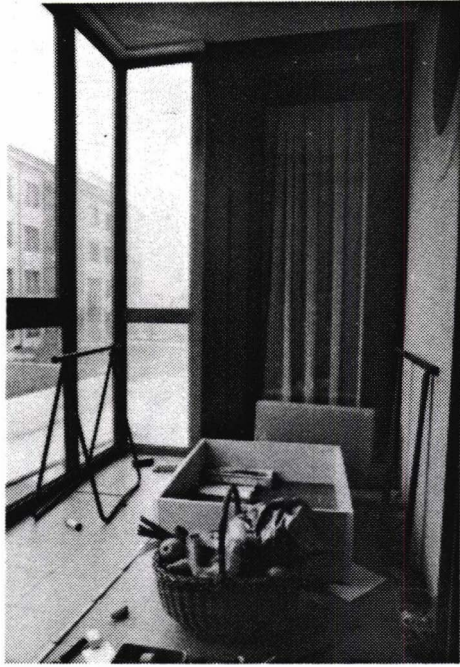
Ambiance générale : vivante, mélangée, aménagement plutôt confus et chargé. Forte densité d'objets et / ou de meubles. Sentiment d'appropriation forte.

Couleur dominante : orange

Distribution du logement autour de la serre : totalement dissymétrique : le seul accès donne sur le séjour, l'autre porte étant condamnée - non seulement occultée par de lourds rideaux oranges permettant d'obscurcir totalement la pièce, mais dont l'ouverture est rendue impossible par l'installation permanente, côté chambre, d'un meuble de couture.

La chambre en question est celle d'un petit enfant (4 ans et demi), à demi-appropriée néanmoins par la mère; le mobilier en est mélangé : landeau désaffecté bondé de lingerie ou de couvertures, chaise d'enfant artisanale, lit-canapé avec coussins et matelas-mousse de couleur vive, sacs pendus au dos des chaises, lampe-suspension en forme de montgolfière, meuble de couture déjà cité sur lequel trône une machine à coudre, rideaux oranges vifs occupant toute la surface des parties pleines du mur de façade, table de nuit avec objets multiples attenante au meuble de couture, plante verte dans la serre visible en contre-jour entre les rideaux, carrés de dentelles et guipures avec petits motifs animaliers suspendus dans la partie haute de la baie vitrée. Les meubles sont bruns foncés et leur disposition paraît aléatoire, strictement liée à l'usage multiple de la pièce et aux activités en cours, sans souci de présentation.

L'emplacement du coin-repas, attendant, est conforme au plan des architectes : une table en bois, placée transversalement par rapport au passage et calée sur le rebord de la fenêtre, quatre chaises, une lampe suspension avec abat-jour en paille tressée au centre de la table; la fenêtre est recadrée par un rideau blanc comme sur un autel; des plantes à sécher sont suspendues au plafond le long du rail de l'une des parois coulissantes.



Le séjour, enfin, est plus clair (en termes de lumière comme en termes d'organisation) : mêmes rideaux oranges de part et d'autre de la baie vitrée, chevrons de dentelle devant le vitrage en partie haute, fauteuils de salon blancs; ceux-ci sont disposés transversalement par rapport à la fenêtre; la porte-fenêtre, elle, n'est occultée par aucun rideau. Elle est le seul accès à la serre.

Serre : mobilier de jardin centré par rapport à l'axe de la serre mais, une fois de plus, placé en retrait par rapport au vitrage donnant sur l'extérieur : une table ronde recouverte d'une toile cirée blanche à fines rayures obliques; au centre de la table, un petit pot de fleurs en terre; tout autour, quatre chaises-fauteuils en plastic blanc moulé. Au sol, l'ensemble est posé sur un tapis de laine tissée, dont les motifs triangulaires blancs, jaunes-orangers et gris, reprennent l'orientation à 45 degrés de la porte d'accès à la serre.

Tout autour du tapis, dans les parties périphériques où le carrelage reste apparent, assez nombreuses plantes vertes posées sur le sol. Du côté de l'accès, plantes basses en pots de terre ou en jardinière regroupées dans les coins tout en laissant le passage; du côté de la porte condamnée, une ou deux plantes de grande hauteur.

Serre nord : aucun aménagement spécifique; dans ce cas aussi l'un des deux accès est condamné, l'autre, depuis une chambre d'enfant, pouvant être occulté par un rideau épais à rayures obliques; y sont déposés, à même le sol, une caisse en bois presque vide, un tréteau, du matériel de bricolage et des outils jonchant le sol, un panier rond en rafia débordant de provisions (pommes, fruits, légumes, courge, sacs en plastique).

B. Commentaires et interprétations

La troisième séquence de photos laisse à tous, dans l'ensemble, le sentiment d'une appropriation beaucoup plus forte, par rapport aux deux logements qui ont précédé.

ESPACE DE LA SERRE :

Plus qu'une véranda, l'espace de la serre fait penser à un *jardin d'hiver*. Pour tout le monde, elle paraît plutôt "ouverte sur le jardin". Davantage, certains y voient un cas de figure presque inverse au précédent dans le rapport au logement : "La serre, dans ce cas, est une sorte d'excroissance du jardin et non une extension de

l'appartement; c'est le jardin qui rentre dans l'appartement, pas l'inverse". Cette interprétation est allée si loin dans certains cas que l'on était convaincu d'être en présence d'un logement situé au rez-de-chaussée (et de fait, l'angle de prise de vue de la serre pouvait faire illusion), alors qu'on se situait à l'étage - ce qu'il fallait alors démontrer en faisant remarquer la présence de la barre horizontale témoignant de l'existence d'une fenêtre et non d'une porte sur l'extérieur. Cette remarque devait être dans plusieurs cas l'occasion de relever, une fois de plus, la contrainte que représente l'ouverture de cette fenêtre centrée pour l'aménagement de l'espace : en l'occurrence, la table, bien que ronde et placée dans l'axe de la serre, est décalée du côté du mur intérieur. Mais l'erreur reconnue amène à préciser les raisons de ce sentiment d'appartenance au jardin. Trois raisons sont invoquées : d'abord le nombre de *plantes vertes d'échelle et de nature différente* qui investissent l'espace tout autour de la table, renvoie peut-être d'autant plus directement à l'univers du jardin qu'elles sont totalement absentes à l'intérieur du logement; ensuite, le fait qu'une des deux portes d'accès soit condamnée renforce l'opacité et l'occupation du sol du côté du logement; enfin, à l'inverse, l'effet de transparence sur l'extérieur est renforcé par le fait qu'aucun objet n'est déposé le long du vitrage et que le rebord de la dalle apparaît libre. Au-delà de la présence matérielle du végétal, c'est donc le *contraste* entre la transparence et l'opacité, *entre la face claire et la face obscure*, qui donne une orientation à la serre et la rattache à l'espace et au monde du jardin.

Pourtant, malgré cette connotation d'extériorité, chacun reconnaît que c'est sans doute le lieu le plus ordonné de toute la maison, peut-être celui qui est le plus *collectif et convivial* (puisque toute la famille peut s'y tenir en rond) par rapport aux pièces intérieures qui semblent répondre à une répartition parents (séjour) - enfants (chambres) assez forte. On s'accorde en outre pour dire que cette configuration témoigne d'une appropriation heureuse; de fait, plusieurs observateurs concluent en disant : "Il me semble que ces gens ont l'air heureux; ils sont contents de leur serre". Ce qu'un autre observateur, architecte, traduit à sa manière en s'inquiétant : "Vont-ils enlever les vitres de la serre ? Ils l'utilisent comme un balcon".

ESPACES ATTENANTS :

Ce sentiment de convivialité est renforcé par l'observation des espaces intérieurs et de leur relation avec la serre. Un sociologue interprète cet emménagement comme une nouvelle étape dans un itinéraire résidentiel ascendant (un autre parle de "cas typique de mobilité sociale ascendante"). Mais au-delà de ces remar-

ques ponctuelles, tout le monde est frappé par la *force de l'appropriation*. On reconnaît un problème de promiscuité que ne connaissaient pas les habitants des logements précédents et qui explique sans doute cela. Il n'empêche que la valeur d'usage est ici très dominante et que le souci de se mettre en scène ou d'offrir une représentation de soi conforme à une image établie n'est nulle part apparent. Deux ensembles homologues de remarques ont permis de préciser cette impression.

En premier lieu, on peut parler d'une sorte de gestion organisée et hiérarchisée du *rapport espace privé / espace public*. De la chambre d'enfants au coin-repas, du coin-repas au séjour, puis du séjour à la serre, est peu à peu décelé une progression qui fait passer de l'espace "le plus privé" à l'espace "le plus public". Si le maximum de "publicité" dans la serre ne fait pas l'unanimité (encore qu'il soit renvoyé au caractère d'extériorité précédemment énoncé)⁶, le maximum de "privacités" est par contre reconnu par tout le monde dans la chambre occultée - faudrait-il dire dans la "chambre occulte" : l'espace y est plus confus, les fonctions mêlées, les meubles entremêlés - un certain désordre y est établi.

Dans le même ordre d'idées, sont relevés tous les *efforts de redéfinition des espaces* qui sont faits à l'intérieur de ce logement. "L'habitant, ici, est pris dans une logique de séparation de l'espace. Partout il en restructure les limites par des interventions multiples qui reterritorialisent l'appartement en réintroduisant en force une progression privé-public dans un plan initial qui avait cru pouvoir faire l'impasse sur cette distinction". Dans certains cas, ces interventions luttent avec les limites proposées : condamnation de la porte de la serre, occultation d'une transparence, ... Dans d'autres, elles s'inscrivent dans les limites proposées et apparaissent alors plutôt comme une forme de recomposition de l'espace existant : au niveau du sol, ce sont les meubles qui participent à une telle redéfinition (le canapé-lit de la "chambre occulte", en débordant au delà de la cloison de la cuisine, marque la limite de cet espace avec le coin repas; les fauteuils du salon, en s'appuyant latéralement contre le mur de la façade, redéfinit un passage précis pour l'accès à la serre, etc.; au niveau du plafond, les plantes séchées qui pendent indiquent le repas et en marquent le territoire en renforçant la limite existante, de même on peut considérer que les interventions brodées sur les fenêtres ou baies vitrées participent d'un tel remodelage.

En second lieu, on assiste à un *remodelage du concept jour / nuit* et, plus généralement, à une véritable *redéfinition du rapport à la lumière*.

⁶ Dans ce processus de privatisation de l'espace, la serre peut aussi être envisagée dans ce cas comme un espace-tampon, qui joue en quelque sorte un rôle protecteur entre l'intérieur et l'extérieur.

D'une part a été relevé systématiquement le très fort contraste lumineux qui existe entre le séjour et la "chambre occulte". Faire d'une des pièces donnant sur la façade sud et la serre une chambre à coucher oblige sans doute à occulter et à être en mesure de faire le noir. A l'inverse, faire du séjour un espace clair et lumineux obligeait à ouvrir et à ne pas occulter l'accès à la serre. Mais la remarque touche également le mobilier et le traitement des couleurs entre les deux pièces. Quelqu'un en vient même à supposer : "on dirait que le mobilier qu'ils ont amené de leur ancien logement est plus sombre et ancien, alors que le mobilier clair, celui du salon ou de la serre, aurait été acheté plus récemment, pour meubler cet appartement spécifique". En tout état de cause, la vue traversante d'une pièce à l'autre fait chavirer le regard entre le clair et l'obscur.

D'autre part, a été souligné la diversité des modalités de traitement du rapport à la fenêtre. Est mis en oeuvre dans ce logement un véritable art de métamorphoser le sens de la fenêtre.

Dans la "chambre occulte", les rideaux à moitié tirés de part et d'autre de la machine à coudre, tendent, dans un effet de clair-obscur qu'ils produisent à l'intérieur de la pièce, à *focaliser la lumière naturelle* sur une tâche de travail spécifique.

Dans le séjour, a été très discuté le rôle des guipures en chevrons et des rideaux au crochet accrochés dans la partie haute de la baie vitrée. Cette intervention est beaucoup plus qu'une simple décoration : elle propose un redécoupage de la fenêtre qui conduit à recréer un espace un peu moins froid, par un apport de lumière filtrée, moins crue, qui crée une ambiance plus tamisée. Le *recadrage de la fenêtre vers l'horizontale* apparaît en outre comme un élément intéressant. Quelqu'un y a vu un compartiment de chemin de fer : "On dirait vraiment la fenêtre d'un compartiment, avec le rideau que l'on descend depuis le haut, la barre horizontale, les fauteuils latéraux - et dehors, on arrive dans une grande ville, on voit que l'on passe dans une zone péri-urbaine, il y a quelques villas qui défilent ..." ⁷

Enfin, si la baie vitrée évoquait le péri-urbain, plusieurs remarques ont porté sur le *caractère urbain*, dans ce logement, *du rapport à la fenêtre* de la cuisine : c'est un des rares cas où aucune plante verte n'a été placée dans l'embrasure, côté serre. "Cette fois, on a l'impression d'être dans un appartement, alors que dans les autres cas, les gens semblent se donner un look de villa".

⁷ Le locuteur ne savait pas que le chef de famille habitant ce logement était employé des Chemins de Fer Fédéraux, anciennement conducteur de locomotive !

SERRE NORD :

L'absence d'aménagement de la serre nord et son utilisation très libre conduit à considérer celle-ci comme un élément de confort important en tant qu'espace de réserve. Deux fonctions sont apparentes : le frigo ou plutôt, à la lettre, le garde-manger, et le lieu de bricolage ou plutôt, le "garde-outils". Bref, un lieu où l'on met les choses à l'ombre. Y a-t-il un rapport à établir entre le clair-obscur et le chaud-froid ? Le mode d'appropriation de ce logement n'est-il pas en même temps celui qui a le mieux intégré ou reconstitué le principe thermique façade nord - façade sud ?

MOTIFS DEGAGES :

LE CLAIR-OBSCUR :

L'expression, connotée par sa représentation dans le domaine de la peinture, est paradoxale. Elle exprime une vérité que l'architecture du verre aurait tendance à faire oublier : il n'y a de lumière que révélée par de l'ombre. Dans sa dimension topologique, elle ressaisit non seulement le principe de la serre passive qui comprend une face transparente par laquelle il y a apport d'énergie et une face opaque dans laquelle il y a stockage d'énergie, mais tout autant le rapport paradoxal qu'un espace clair comme une serre doit entretenir avec les espaces du logement pour préserver un rapport sensible à la lumière et à l'éclairage naturel. Dans sa dimension sociale, le motif du clair-obscur ressaisit précisément un certain type de rapport privé-public dans les espaces du logement.



Séquence 4

En attendant l'été

A. Données descriptives

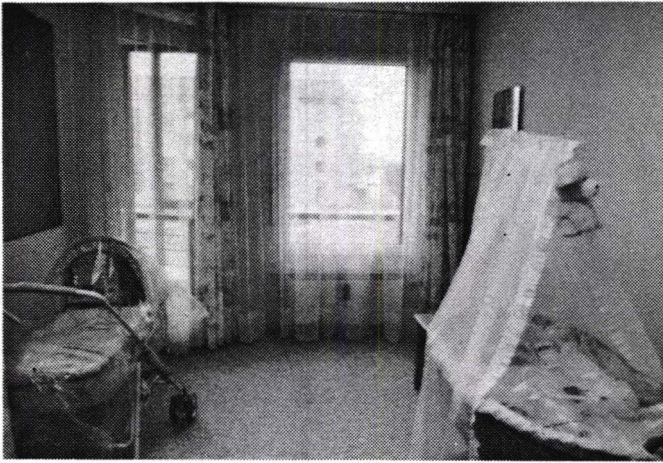
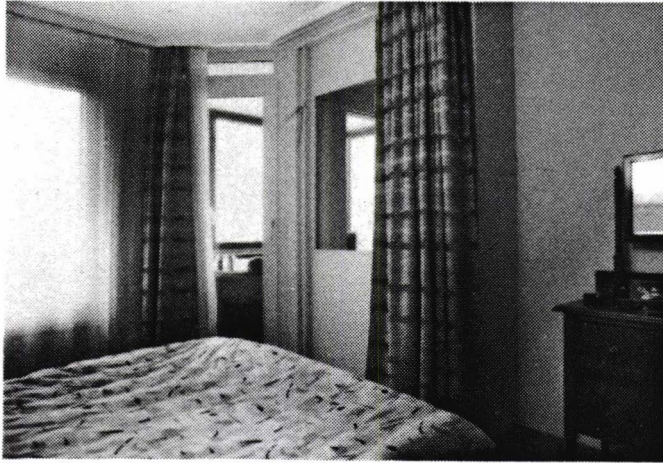
Ambiance générale : assez froide, mobilier "bourgeois", "quelque chose de moderne et de bon goût", espaces nus mais voilés.

Couleur de référence : un bleu pastel

Distribution du logement autour de la serre : tout le rez-de-chaussée se présente comme une sorte d'excroissance du séjour autour de la serre. Côté salon, l'accès semble condamné (rideau-voile tiré jusque devant la porte, fauteuil de salon grevant fortement les possibilités d'ouverture); un ensemble mobilier salon, composé d'un canapé et deux fauteuils de cuir luxueux sur tapis rouge à carrés noirs, est placé de biais par rapport aux murs de la pièce autour d'une table basse blanche sur laquelle sont posés quelques revues, un livre ouvert retourné à l'envers et une télécommande. Du côté de l'accès à la serre, seule la baie vitrée de façade est voilée; la porte vitrée laisse voir l'intérieur de la serre; une descente de lit à 45 degrés en marque la position (ni vraiment tapis, ni vraiment paillason); au sol, le parquet reste apparent; dans cet espace vide, un grand fauteuil de relaxation en cuir noir avec tabouret assorti pour étendre les jambes est également orienté à 45 degrés et tourne le dos à la lumière. Entre les deux espaces, un philodendron grimpe dans la fente centrale de la "trame énergétique"; la télévision, posée, sur meuble à roulette avec magnétoscope, est tournée vers le salon et placée à la frontière entre la pièce accessible depuis la serre et l'espace intermédiaire.

Serre : "lieu de l'abandon" : un tas de chaises pliées appuyées contre la vitre du séjour, un tas de coussins à rayures empilés de guingois sur une chaise de jardin, le rideau resté coincé derrière, un petit paillason devant la porte d'entrée, mais deux petits tapis sans fonction apparente du côté du mur, une ou deux jardinières de fleurs et de plantes vertes au sol, aucune structuration apparente de l'espace ...

Distribution autour de la mezzanine : les deux accès sont possibles, mais occultables ou occultés par un jeu double de voiles et rideaux qui permet également de recouvrir les deux fenêtres intérieures à châssis fixe. Dans les deux pièces, de part et d'autre, lumière diaphane et mobilier très épuré; dans la chambre à coucher



des parents, lit double et coiffeuse ancienne avec miroir; dans la chambre opposée, un landeau et un berceau neufs, recouverts de voilettes et de plastiques, en attente d'un enfant à venir. La moquette est épaisse.

Mezzanine : un fauteuil de toile noire avec gros coussin violet (ancien fauteuil de studio d'étudiant) obstrue totalement le passage côté chambre à coucher.

B. Commentaires et interprétations

ESPACE DE LA SERRE :

Les commentaires sont brefs devant *le vide et l'absence d'investissement* de la serre. Tout semble être resté en place, tel quel, depuis le dernier jour de l'été, et attendre l'été suivant pour être à nouveau utilisé. Certains doutent même que les meubles de jardin qui y sont entassés ne soient jamais utilisés. "Est-ce que vraiment ils ont été sortis plus d'une fois ? J'exagère ... Mais tout de même : est-ce qu'il n'y a pas derrière ce laisser-aller, tellement opposé au comportement domestique, une sorte de mise en scène, une forme de simulacre, comme s'il fallait se faire croire à soi-même à l'existence d'un vrai jardin, comme si l'on vivait dans une villa, et en même temps, comme s'il fallait se montrer capable d'une décontraction qui transgresse le rigorisme des espaces intérieurs ?" En tout état de cause, la serre apparaît ici comme un espace vacant, inutilisé, complètement extérieur au logement; "C'est une sorte de hangar, de garage, de dépôt. Le peu de choses qui s'y trouve est entassé ou déposé là, comme par hasard; il y a même ces deux petits tapis, qui contredisent la fonctionnalité du paillason, et dont on ne sait manifestement que faire".

A l'inverse du cas précédent, la condamnation de l'un des accès n'apparaît pas comme un moyen de se réapproprier la serre ou de lui donner un usage convivial et une identité spécifique, mais plutôt comme le témoignage d'un rejet à l'extérieur et dans l'indifférence.

ESPACES ATTENANTS :

Le retour aux images d'intérieur vient ressaisir et préciser ces impressions.

Le sentiment du vide et de l'attente est immédiatement perçu, avec une sorte d'évidence, dans la "chambre bleue", qui est, dit l'un des intervenants, "une véritable mise en scène de la vie foetale" : atmosphère confinée, monde feutré, chaud et

refermé sur lui-même, bain de lumière diaphane, couleurs pastels, sons étouffés et à peine audibles, regard voilé dans un univers consacré à la protection. Les plastiques qui recouvrent la literie du bébé fascinent. "On ne peut rêver plus belle image pour évoquer le *cocooning*". "C'est une véritable mise en boîte" et l'on insiste sur la *succession des enveloppes* : le bébé, absent, est dans son berceau, enveloppé de tulle; le berceau, comme absent, est dans sa chambre, enveloppée de voiles et de rideaux; et la chambre, recluse du monde, laisse filtrer la lumière de la serre, qui paraît constituer la troisième enveloppe, transparente sans doute mais étrangement englobante : "On peut voir cette image comme une succession de filtres lumineux de plus en plus efficaces, qui, de la paroi de verre de la serre à l'édredon du berceau doit assurer la pénombre nécessaire à la quiétude du bébé".

Fort de cette interprétation et de ses dérives faciles⁸, les entretiens tendent alors à retrouver ce *sentiment de vacance* dans les autres pièces. Celle qui donne accès à la serre, au rez-de-chaussée, paraît particulièrement vide, et l'on souligne à ce titre sa proximité avec l'espace de la serre : chaque meuble, isolé, semble y nier l'existence de la pièce ou tourner le dos à l'autre : le petit tapis, devant l'entrée de la serre, n'est pas un vrai paillason et souligne l'absence de tapis ou de moquette (plus que la présence du parquet); le grand fauteuil, posé en travers de la pièce comme pour occuper l'espace, tourne le dos à la lumière; la télévision, sur le côté tourne le dos au fauteuil, etc. La vacance, ici, prend son double sens : non seulement le vide de l'espace mais aussi l'absence d'activité possible : ce n'est pas seulement un lieu où l'on ne fait rien, c'est peut-être *un lieu pour ne rien faire*. Quant aux autres pièces (séjour et chambre à coucher), elles finissent par laisser sur les observateurs la même impression, si feutrées et capitonnées soient-elles. "Pas un objet ne traîne, pas plus sur les fauteuils que sur la coiffeuse, les rideaux et le couvre-lit sont tendus comme si le lit n'avait jamais servi ..." Et l'usage systématique du voilage dans tout l'appartement y laisse partout la même sensation nébuleuse, blanche et vide⁹. "C'est un intérieur qui est plus un extérieur qu'un intérieur", dit quelqu'un. Finalement, la vacance devient le leitmotiv de tous les commentaires, résumés de manière laconique dans la réplique suivante : "Tout est en attente. C'est un jeune couple. Ils emménagent. Pour la première fois sans doute. Ils n'ont rien, ou presque, mais ils ont déjà le pouvoir d'achat".

⁸ "Pour moi, ça n'a rien d'extraordinaire, tout au contraire : c'est le stéréotype friqué de l'attente du premier enfant !", dit un autre intervenant.

⁹ C'est ce qui entraîne parfois des commentaires éclatants : "On se croirait dans un vivarium : on t'invites, tu t'emmerdes et tu bois du martini".

Parallèlement un autre ensemble de remarques redondantes porte sur le rôle de la représentation dans ce logement. Ce que représente l'objet, le meuble ou la configuration pour l'habitant semble ici plus fort que ce à quoi il sert. La *valeur de représentation* est prépondérante par rapport à la valeur d'usage.

D'abord le mobilier est ressenti par beaucoup comme un mobilier ostentatoire - non pas tant dans la richesse des matériaux ou le prix des objets (fauteuils, moquettes, voiles et rideaux luxueux et chers), que dans la façon de les poser et d'en disposer : "Ce fauteuil-là, je serais prêt à parier que personne ne s'en sert, il tourne le dos à la fenêtre, il regarde l'arrière de la télévision et il est dans une pièce vide; il n'est pas là pour l'usage, mais pour montrer, pour se montrer !" En même temps, on fait remarquer qu'il ne s'agit peut-être pas tant d'ostentation, au sens où il y aurait une intentionalité de la représentation de soi qui serait tournée vers un destinataire extérieur, que d'une représentation de soi qui est tournée vers l'intérieur et vers sa propre image. On serait plus dans l'ordre de la *Selbstbild* que dans celui de la *Selbstdarstellung*. "La chambre du bébé ne vise pas un public extérieur, pas même les amis (elle est fermée, on ne la voit pas), elle vise plutôt sa propre image, une conformité avec ce que l'on imagine être ou ne pas être - devoir être ou ne pas devoir être. Et c'est la même chose pour les fauteuils en cuir : ils ne disent pas à d'autres la richesse d'une classe sociale, ils signent la conformité à une image de sa propre classe et de son propre mode de vie." Se reconnaître, se rassurer, se retrouver fidèle à son image lorsqu'on rentre chez soi, voilà en quelque sorte ce que suggère ce logement aux interprétants. Il n'y a plus alors "effet de vitrine" comme dans l'une des séquences précédentes, mais "*effet de miroir*".

Cet effet peut encore être illustré par les remarques qu'a suscitées la photo du vide créé entre les deux niveaux du duplex, image qui montre la fenêtre en forme de fente verticale que l'habitant a mise en valeur en y faisant remonter un philodendron et en y ajoutant un éclairage halogène vers le haut. Cette volonté de mise en scène est interprétée ici encore comme une manière de se renvoyer sa propre image : "Il se croit dans du Botta"; "Il vit dans de la bonne architecture"; "Ce n'est pas un appartement qu'il habite, c'est une photo de revue d'architecture". Et ces réflexions conduisent à pondérer le discours sur la fermeture de la porte d'accès à la serre : "Peut-être est-il inconcevable, dans un esprit, disons, de futurs nouveaux riches, d'avoir un salon qui s'ouvre directement sur le jardin que représente la serre du rez-de-chaussée; mais en même temps, il a conscience de vivre dans un espace architecturé ... Donc il ne peut pas vraiment condamner cette porte, et il se contente de laisser le voilage tiré en permanence, alors même qu'il ne s'en sert manifestement pas".

Enfin, l'effet de miroir peut être symbolisé par le statut et la position de la coiffeuse qui se trouve dans la chambre à coucher des futurs parents. Meuble ancien, peut-être de famille, elle fait face au lit conjugal - et les conjoints, à la lettre, ne peuvent que s'y reconnaître; mais le miroir de la coiffeuse, en même temps, ressemble aux portes et fenêtres qui le joutent et entraîne la pièce entière dans un jeu de transparences et de réflexions incertaines ¹⁰. La serre, si vacante soit-elle, se reflète comme dans un miroir et transparait à travers les fenêtres de la maison. La chambre à coucher elle-même, métaphoriquement et topologiquement, est le miroir de la chambre de l'enfant. C'est le miroir de l'attente !

MOTIFS DEGAGES :

LA VACANCE :

Le mot doit être entendu dans ses connotations topologiques, temporelles et sociales : la vacance, c'est d'abord l'état matériel d'un espace vide, mais c'est ensuite l'absence d'usage ou la présence d'un non-usage - un lieu sans objet, un lieu sans affectation, ou encore un lieu pour ne rien faire. La serre, comme motif de vacance, apparaît alors comme un espace extérieur (la vacuité est toujours ailleurs), temporaire (la vacuité de l'hiver par rapport à l'été) et indifférencié (la vacuité ne se distingue pas).

Dans le cas précédent, on peut se demander si la vacance n'a pas valeur de représentation; la serre aurait alors une "valeur-signé" si forte que l'usage en devient impossible. L'usage n'ayant pas lieu d'être, on se rabat sur la représentation.

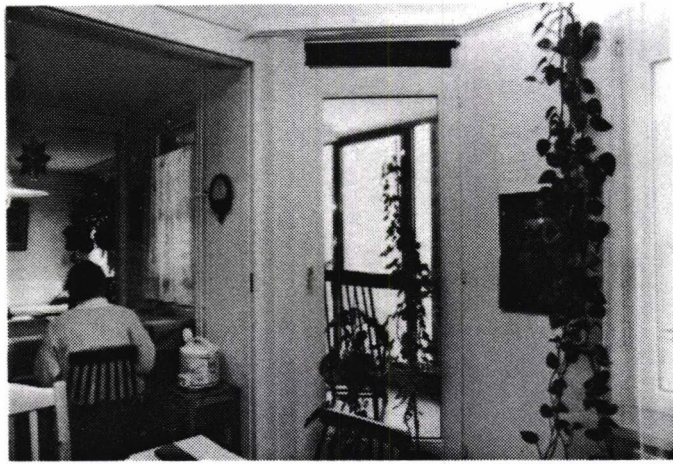
LE MIROIR :

La réflexion est métaphorique et littérale à la fois. Elle touche autant l'image de soi que l'illusion du regard. La serre est un motif du miroir en un double sens : dans un sens topologique, lorsque, rejetée comme espace extérieur et sans usage spécifique, elle n'a de présence dans le logement que visuelle (dans le cas précédent, on la percevait à travers les cadres d'autres portes ou fenêtres dans lesquels elle se reflétait); dans un sens sémiologique, lorsque, intégrée comme signe ou

¹⁰ Comme le fait remarquer un architecte, "il y a dans cette photo un échantillonnage extraordinaire des possibilités de transparence et de réflexion du verre". A gauche, la lumière est voilée mais filtre directement à travers la baie vitrée de la façade; puis, la lumière traverse deux épaisseurs de verre, la serre et la porte; puis elle en traverse trois, la serre, la fente verticale et la fenêtre latérale de la chambre; enfin, le miroir de la coiffeuse, par son cadre, renvoie l'image des fenêtres - en un double sens.

symbole de la "bonne architecture", elle devient le miroir dans lequel l'habitant se reconnaît (dans le cas précédent, la serre était peut-être en même temps un reflet de la vacance).





Séquence 5

Colonisation

A. Données descriptives

Ambiance générale : un certain exotisme, sans manière, appartement froid et chaleureux en même temps.

Distribution du logement autour de la serre : les deux accès à la serre restent en principe libres, mais tous deux sont plus ou moins malaisés. Côté "bureau", la vitre de la porte est occultable par un rideau roulant noir qui masque l'imposte même lorsqu'il est relevé; son ouverture a nécessité de déplacer deux plantes vertes grim-pantes du côté du trumeau. Côté séjour, la vitre de la porte est occultée par un voile translucide posé en permanence, et son ouverture est quelque peu entravée par un philodendron volumineux sous lequel s'abrite la télévision. Celle-ci est placée à contre-jour par rapport à la porte vitrée et fait face au canapé appuyé contre le mur de refend. Même si divers objets sont plus ou moins typiquement suisses (lampe, tableau, applique, grande étoile de Noël), le séjour est franchement japonais : table laquée au raz du sol sur tapis clair, fauteuils du canapé blancs et très bas, napperon et petit vase centrés sur la table, configuration spatiale orthogonale faisant un usage latéral de la lumière; baie vitrée voilée, entourée de plantes vertes, placées devant les trumeaux de gauche et de droite et devant le radiateur de l'allège en partie basse. A l'opposé, la pièce symétrique tient sans doute lieu de bureau : une biblio-thèque murale en bois occupe toute la surface du refend jusqu'au bord de la fenêtre; devant celle-ci, également voilée, une commode basse en bois clair est placée à quelque distance du radiateur et sert d'autel à trois plantes vertes : celle du milieu, posée sur un napperon, s'élève dans le cadre de la fenêtre et exhibe à contre-jour sa structure délicate; une table rectangulaire autour de laquelle sont placées plusieurs chaises à claire-voie, fait office de bureau, dont le grand côté est parallèle à la bibliothèque et dont l'usage tire parti de la lumière latérale qui filtre par la fenêtre. Entre les deux pièces, le coin-repas a été installé, conformément à la conception des architectes : une petite table rectangulaire appuyée à la fenêtre intérieure; mais celle-ci est également voilée (sauf en partie haute où se découpe une sorte de minuscule imposte transparente), ce qui masque les plantes qui sont déposées sur son rebord côté serre.



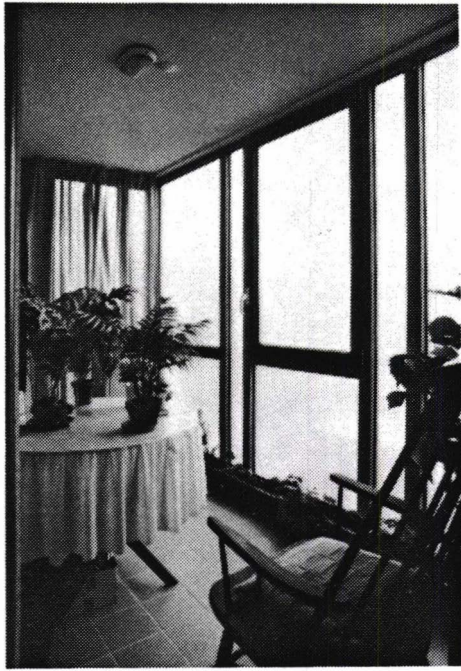
Serre : forte présence du végétal; buée sur les vitres; une table ronde à claire-voie recouverte d'une nappe blanche débordante qui retombe presque jusqu'au sol; elle est centrée par rapport à l'axe de la serre mais appuyée contre le mur du fond, en retrait par rapport à la façade vitrée; dessus, une demi-douzaine de plantes vertes, un arrosoir en cuivre; au sol, marquant la périphérie de la serre, alignement de jardinières posées sur le sol, non recouvert. Sur les côtés, toujours contre les vitres, plantes vertes plus grandes et surélevées; les rideaux sont tirés sur les joues de la serre. D'un côté, une chaise à bascule type rocking chair, orientée vers la table et ses plantes vertes; de l'autre, une chaise jaune moletonnée; contre le mur plein, au sol, une boîte de lessive sur laquelle sont posés un ou deux outils; par terre, sous la table, plus ou moins cachés par la nappe, pots en terre, sac de terreau, ...

Serre nord : "Débaras organisé". Armoires de rangement avec rideau en plastique sur lesquelles sont entassés des emballages de four à raclette, de couscoussière et d'autres cartons; une sorte de commode haute, un lampadaire à spots oranges (migras années 75); le vitrage est entièrement occulté par un voilage et encadré par un jeu de plantes vertes plus ou moins fatiguées, disposées sur le même mode que dans la serre principale : végétation basse au sol, haute sur les côtés.

B. Commentaires et interprétations

ESPACE DE LA SERRE :

Les réactions aux images de la serre sont immédiatement différenciées par rapport aux cas précédents : "Ce sont les seuls à ne pas faire de la serre une religion !" Et chacun note la différence avec les logements déjà visionnés. En particulier, on souligne que cet aménagement échappe à un modèle culturel bien établi et n'emprunte en rien aux canons du modèle villa-jardin. D'où des difficultés à s'exprimer sur ces images : "On est un peu au chalet"; "C'est un peu vieillot"; "On dirait qu'ils sont là depuis des années" ... Quelqu'un dit qu'il a froid lorsqu'il regarde cette serre. Un sentiment global d'appropriation ancienne se dégage de ces remarques éparses, mais les explications sont hésitantes. On associe souvent ce sentiment au fait que c'est aussi le premier cas où la serre apparaît fortement embuée; mais cela signifie qu'elle a été ouverte pour la photo et qu'elle est donc utilisée "dans les règles de la technique", conformément aux recommandations thermiques. Les hésitations ne font que redoubler au cours des entretiens et peuvent être regroupées sous trois thèmes redondants paradoxaux.



D'abord, il y a *paradoxe entre nature et culture, entre jardin et non-jardin*. L'importance du végétal sous des formes variées évoque sans doute la nature, le jardin, son foisonnement, mais la disposition des plantes et leur variété, le fait d'en avoir posé à niveau sur la table, évoquent à beaucoup la culture volontaire, organisée, voire même le laboratoire de botanique. "C'est un anti-jardin ! Les plantes ne sont pas décoratives. Elles sont plus là pour elles-mêmes que pour la décoration. On a plus l'impression d'un rapport d'observation du monde végétal que d'un rapport de décoration". Le rôle de la table et de la nappe est alors toujours évoqué. Le contraste entre la blancheur immaculée de la nappe et les pots de terre qu'elle éclaire et met en valeur comme des objets précieux, est souligné. C'est à lui que l'on attribue un *effet de monumentalité* : d'une part l'importance relative de la table dans la perception de la serre est accrue, d'autre part "on les sent prêtes à proliférer, à grandir, à être intégrées dans le logement, à grimper les murs ou à envahir la serre". Mais c'est également à lui que l'on attribue un *effet de collection*, produit cette fois par la réunion des plantes sous un même "cadre", sur le même "présentoir" ou dans la même "vitrine" - "cette table blanche, qui est une table de fête, qui est ronde, autour de laquelle il faut tourner, c'est un peu comme si c'était un carrousel de plantes". Elle les présente, elle les exhausse, elle les encadre et l'on est prêt à croire qu'elles pourraient se mettre à tourner.

Ensuite, il y a *paradoxe entre usage et non usage*. D'un côté, on a vu le sentiment d'appropriation ancienne et de sédimentation, voire de vieillissement, mais de l'autre on n'observe pas d'indice d'usage ou de sociabilité évidente. Les plantes sur la table empêchent toute communication visuelle entre les deux sièges existants, et le seul signe d'appropriation un peu fort (le rocking-chair) serait plutôt individuel. Sans doute l'usage est-il temporaire et variable selon les saisons. Mais certains voient dans cet espace quelque chose de paradoxalement conflictuel : "Il y a conflit et non conflit à la fois : une espèce de lutte étrange entre la nappe et les pots de fleurs, entre la table et le fauteuil à bascule, entre le fauteuil et la chaise. Est-ce qu'on n'est pas dans un *espace du conflit, de l'affrontement, du reste* ? Parce qu'il y fait froid, parce qu'il y fait chaud, parce qu'il est extérieur, intérieur, parce qu'il faut encore soigner ces plantes, toujours les arroser, les tailler, les rempoter, ... Est-ce que du même coup ce ne sont pas les restes du conflit qui subsistent, comme si ce lieu devenait le réceptacle de pratiques individuelles refoulées par l'autre, ou du moins de pratiques non communes, non partagées". La serre, dans ce cas, deviendrait le "non-lieu du conflit" - un espace de confrontation, mais hors-champ, non décidé ou non-décidable. Question : Y a-t-il dualité, dialectique ou conflit culturel ?

Enfin, un troisième *paradoxe* peut être dégagé à partir des répliques des architectes, celui qui s'établit *entre la connotation "véranda" et la connotation "serre"* : d'un côté c'est vraiment une serre, au sens originel, puisque c'est un espace qui est fermé, qui est utilisé et conçu comme un espace extérieur, et qui de plus évoque quelque chose qui est de l'ordre de l'observation scientifique ou de la botanique; mais d'un autre côté, certains soulignent la connotation véranda et même "véranda coloniale" : "Il y a ce caractère vieillot sans doute, mais je pense aussi à ce fauteuil à bascule, à ce rocking-chair, posé là, comme dans un film, sur la véranda, on regarde au loin et l'on goûte le jour finissant; c'est vrai que la buée joue un rôle : comme on ne voit pas au travers, on a l'impression d'un vaste dégagement, d'un horizon très lointain; mais on est tout de même au dernier étage ..."

Quelqu'un fait remarquer que ladite serre est "instrumentée" (petites têtes de buse apparentes au plafond) et que l'explication de ces paradoxes ne tient peut-être à rien d'autre : une lutte entre une utilisation conforme aux exigences techniques et un désir *débordant* de coloniser cet espace ¹¹.

ESPACES ATTENANTS :

L'observation et le retour sur les images intérieures ne facilitèrent pas tellement l'interprétation. Trois types de remarques redondantes apparaissent pourtant notables.

D'abord on repère des traces d'expression d'une culture japonaise (la femme est effectivement japonaise) dans le mobilier et dans certaines des configurations décrites - sans qu'il soit vraiment possible de désigner une stricte répartition homme / femme dans l'appropriation des espaces.

Ensuite, on retrouve des traces d'un effet de collection dans la bibliothèque. Celle-ci est vaste et comprend de nombreux classeurs fédéraux, qui témoignent d'un souci du classement, du rangement, de l'organisation; en outre, on remarque un alignement de petits objets (bibelots exotiques ?) sur le dernier rayon de ladite bibliothèque.

Autre remarque ponctuelle, mais qui souligne le statut particulier de la serre : à l'inverse de la table de serre qui est encombrée et non utilisable telle quelle, les trois tables observables dans chacun des espaces attenants à la serre sont toutes dégagées et libres.

¹¹ La personne ne savait pas non plus que l'habitant en question était professionnellement attaché au laboratoire de recherche sur l'énergie solaire qui a participé à la conception du projet et à son suivi technique.

Enfin, on constate la formation d'un stéréotype dans la disposition du végétal autour d'une fenêtre. Que ce soit dans la serre principale, dans la serre nord ou autour des baies vitrées donnant sur la façade sud, les plantes vertes sont disposées de manière à encadrer la fenêtre : on place des plantes grimpantes ou des arbustes d'appartement devant les trumeaux et l'on pose au sol une végétation plus minuscule qui vient remplir l'allège. Ici encore, c'est une occasion de plus pour se demander s'il s'agit d'un stéréotype culturel ou d'une contrainte architecturale liée à la nécessité de "s'appuyer" les pleins tout en se situant près de la lumière ?

SERRE NORD :

La fonction reconnue est celle du débarras. Mais le fait qu'un voile occultant la possibilité de voir les choses depuis l'extérieur est remarquée et témoigne, pour certains, d'une affectivité forte envers les choses qui y sont stockées. La serre nord, jouerait ici un peu le rôle de la cave. Les deux grandes plantes vertes qui occupent les coins, comme le lampadaire migros des années 75 font penser à ces restes d'un déménagement, "des choses qu'on ne peut pas se décider à jeter, qui ont fait le déménagement, mais dont on ne veut plus quand-même". On souligne l'homologie d'aménagement (voile, cadre de verdure) et peut-être de logique de fonctionnement (réceptacle d'objets refoulés) entre les deux serres.

MOTIFS DEGAGES :

COLONISATION :

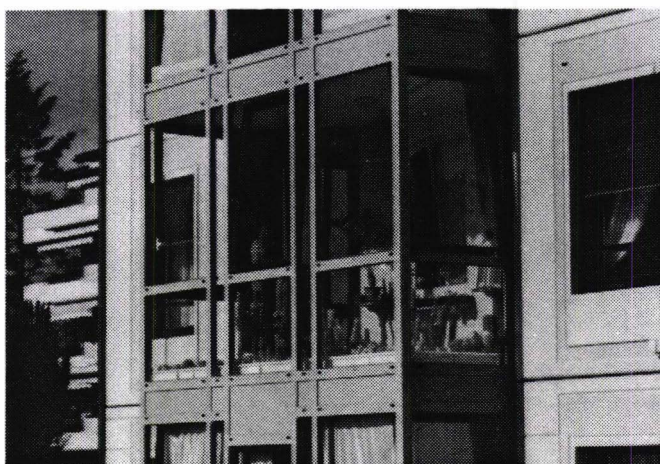
Ce motif désigne l'envahissement et le débordement progressif des objets, des personnes ou des activités d'un logement sur un espace, initialement considéré comme extérieur mais bientôt annexé. Il sous-entend une forme d'appropriation paradoxale et un peu insidieuse : on est chez soi sans y être, c'est froid même quand il fait chaud, c'est intérieur mais c'est extérieur, c'est un lieu d'ordre mais c'est aussi un lieu de conflit - un espace de contrôle mais aussi un espace de secret et de réserve.

A noter qu'on ne sait pas toujours si c'est l'intérieur qui déborde sur l'extérieur ou si c'est l'inverse. Dans l'exemple ci-dessus, on ne sait pas si c'est la végétation intérieure qui déborde et "colonise" la serre ou si c'est l'inverse (en tout cas le stéréotype de l'encadrement montre une homologie entre les deux).

COLLECTION :

Motif caractérisé *dans l'espace* par des principes de répétition, d'alignement ou d'ordonnancement précis et apparents, *dans l'usage* par des habitudes, des rituels ou des soins systématiques. Les modalités de présentation peuvent le rapprocher du motif de la vitrine.

Bien que le cas précédent n'en soit pas l'exemple le plus prégnant, il constitue pour la serre un moyen courant d'en "motiver" l'usage (ou le "non usage" suivant le point de vue). Très littéralement, l'un des habitants, à un autre étage, consacre tout l'espace de la serre à sa collection de cactus. D'une autre manière, l'objet unique placé, comme en exergue, dans une serre vide, relève également de ce motif (cf. le rouet dans une des "vitrines" du rez-de-chaussée).



Post-scriptum

L'effet de saturation

Cinq autres logements ont été analysés sur le même mode en détail, à partir des photos correspondantes. Afin de ne pas rallonger ce texte, nous n'en ferons pas l'exposé ici ¹². Deux remarques s'imposent cependant à leur envi.

D'une part, on pouvait constater au cours des séances d'entretiens collectifs un *effet de saturation*, qui a empêché de couvrir systématiquement l'ensemble du matériau restant avec tous les interprétants. Cet effet de saturation se manifestait de deux manières : d'abord une certaine fatigue et une certaine lassitude - après environ deux heures de projection et de débats, les réactions se font plus lentes et les idées sont moins claires ou moins percutantes (*effet de saturation psychologique*); ensuite, une redondance dans les thèmes énoncés (*effet de saturation thématique*). Cette redondance peut être liée à l'effet de fatigue précédent, mais il faut aussi rappeler qu'elle tient à la méthode adoptée : même si l'aménagement des logements était très contrasté, c'étaient les mêmes prises de vue qui revenaient, dans le même bâtiment, et l'attention portée à un détail dans une séquence ne pouvait qu'induire l'attention reportée au même détail sur la photo correspondante de la séquence suivante. C'est donc la plus ou moins grande redondance des observations qui définissait leur pertinence et constituait pour nous un indicateur de plus ou moins grande objectivité.

D'autre part, on devait constater le même *effet de saturation sur notre propre interprétation* de l'ensemble du matériau photographique que nous avons réuni. Bien que les cinq logements restants offrent du point de vue de la description factuelle, une diversité supplémentaire extrêmement intéressante, nous devons constater que nous étions peu à peu reconduits à des motifs que nous avons déjà nommés. Saturation thématique à nouveau. A force de ressaisissements successifs, il est vrai qu'on finit par voir les mêmes choses et par reprendre les mêmes observations, mais il est également vrai que c'est ce processus de reprise qui permet de préciser peu à peu certaines remarques et de les faire converger vers la formalisation précise de thèmes pertinents. Qu'une observation ne revienne qu'une ou deux fois et elle doit être attribuée à la situation particulière analysée; mais qu'elle soit

¹² Un matériau photographique comparable au précédent existe. A titre indicatif, nous indiquons ici les titres que nous avons retenus pour symboliser chacun d'entre eux : "Plus suisse que les Suisses", "Précarité d'usage", "Y faut qu'ça serve", "Jeux de famille", "Les plaisirs de l'été".

redondante et revienne à de nombreuses reprises, on peut alors lui attribuer une valeur plus générale qui devient intéressante dans des contextes variables. La redondance apparaît donc comme le moteur de ce processus : ce sont les variations successives sur le même thème qui permettent de préciser la forme d'un motif; mais c'est en même temps la redondance qui permet d'arrêter l'enquête lorsque l'interprétation, à la lettre, est saturée : il est un stade au-delà duquel on constate que les variations deviennent infimes, que le thème ne se précise plus et qu'il devient inutile de répéter l'opération.

Qu'on nous entende bien. Cela ne veut pas dire que d'autres motifs ne seraient pas nommables. Cela veut dire que, dans le contexte observé et à l'échelle de cette étude exploratoire, nous avons "saturé" huit motifs, dont la redondance dans des logements différents, nous assurent d'une certaine pertinence descriptive.



Chapitre 6

Résultats et ouvertures

De l'analyse exploratoire qui précède, nous devons distinguer deux ordres de résultats :

- des *résultats méthodologiques et théoriques*, qui concernent le concept de motif et le statut particulier à donner aux typologies qu'un tel concept rend possible par rapport aux typologies traditionnellement reconnues en architecture ou en sociologie;
- des *résultats critiques et pragmatiques*, qui concernent de manière spécifique le projet de Préverenges mais qui doivent être replacés dans le contexte plus large d'une activité positive de critique architecturale.

Résultats méthodologiques et théoriques

LE PRINCIPE DE RECURRENCE

Du point de vue méthodologique, le principe de récurrence, appliqué ici à une approche empirique d'analyse de l'espace et des pratiques domestiques de la serre, apparaît extrêmement fructueux : du moins a-t-il une valeur heuristique indéniable. Par la reprise, le ressaisissement et la saturation des images accumulées au cours des entretiens, c'est lui qui permet peu à peu de faire converger des observations ou des interprétations éparses vers des axes de réflexion transversaux. En d'autres termes, il est un instrument heuristique qui permet d'objectiver peu à peu des phénomènes peu émergents avec des méthodes d'observation directes, classiques ou monodisciplinaires.

Une formalisation rigoureuse des modalités d'application de ce principe dans la stratégie interactive des "entretiens par observation récurrente" reste à faire.

Quatre consignes méthodologiques apparaissent pourtant d'ores et déjà importantes pour en faciliter la mise en oeuvre et favoriser le bon déroulement de l'entretien :

- prévoir des séquences de projection assez brèves et bien rythmées (dans notre cas, l'échelle de 8 à 10 photos était bonne);
- pouvoir revenir facilement en arrière ou en avant à l'intérieur de chaque séquence;
- ne pas dépasser une durée totale de deux heures de projection en raison des effets de saturation évoqués plus haut;
- prévoir en fin de séance un temps de regard et de débat rétrospectif sur l'ensemble des observations faites (cela n'a pu être ébauché que dans un cas, mais le contenu de ces réflexions s'est avéré particulièrement intéressant).

Ajoutons que la méthode, ici proposée de manière exploratoire, pourrait être développée et complétée au niveau du choix des personnes interviewées. Dans le cas présent, il eut été intéressant par exemple de compléter les quatre séances effectuées par des entretiens avec des représentants de disciplines proches de la psychanalyse, de la sémiologie ou de la linguistique. De même, il serait intéressant de développer la même méthode avec les habitants eux-mêmes et avec les architectes concepteurs.

LE CONCEPT DE MOTIF

Du point de vue théorique, le résultat principal de cette approche exploratoire est une première formalisation du concept de motif, qui se présente d'emblée comme un instrument d'analyse transversale et qu'il nous faut maintenant préciser quelque peu.

DEFINITION

Le mot recouvre une double signification qu'il convient de ne pas séparer. D'une part, selon l'étymologie, le mobile, c'est-à-dire l'intention qui donne une raison d'agir, *la motivation*; d'autre part, le dessin, l'image, la figure, *la représentation*. *Le motif, c'est à la fois ce qui motive et ce qui est motivé*, ce qui relève de l'ordre de l'usage ou de la conception et ce qui relève de l'ordre de la forme spatiale ou de sa représentation.

En cela, le motif apparaît comme un instrument de description de ce que nous avons appelé des "configurations domestiques", notion qui repose sur l'idée d'une mise en forme réciproque des usages et des espaces dans l'économie domestique.

La forme ne suit pas plus la fonction que la fonction ne suit la forme, il y a conaturalité de l'une et de l'autre: et si l'espace est préconçu pour un usage déterminé, l'usage en retour va façonner cet espace. Le motif doit alors permettre de désigner et de *spécifier ce rapport de conaturalité entre forme et usage*. En même temps, il suppose un rapport de fonctionnement autonome et autoréférentiel entre l'une et l'autre, ou du moins une part d'autodétermination réciproque qui résulte de leur interaction constante et qui témoigne de leur inséparabilité.

En outre, le motif permet encore de réintégrer dans l'analyse de l'espace domestique deux dimensions qui sont souvent écartées des typologies habituelles :

- la *dimension contextuelle* des espaces, des temporalités et des usages environnants - d'où l'importance, pour désigner les motifs de la serre, d'avoir pris en compte l'observation des espaces attenants et de l'ensemble du logement;
- la *dimension sensible et imaginaire* de l'usage qui en est fait - d'où l'intérêt d'avoir procédé de manière indirecte et récursive, en faisant "travailler" des images, des représentations et des perceptions subjectives autour des mêmes situations domestiques.

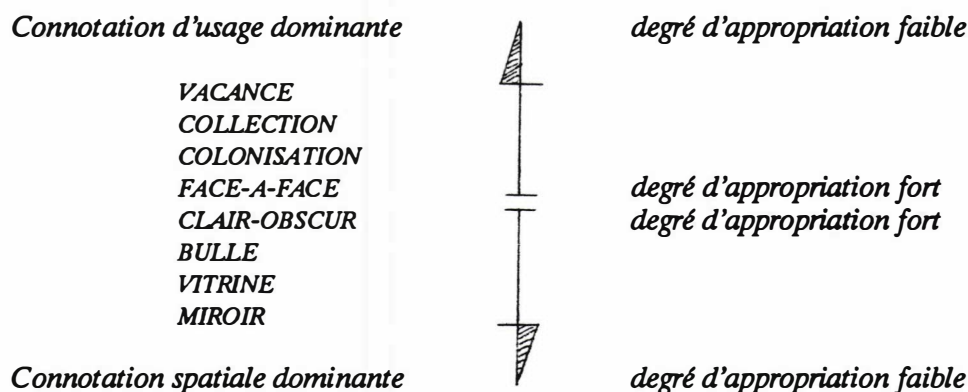
ESQUISSE TYPOLOGIQUE DES MOTIFS DE LA SERRE

Rappelons que les huit motifs dégagés dans l'analyse précédente n'ont aucune prétention d'exhaustivité et que d'autres pourraient naturellement être nommés dans d'autres contextes ou en poursuivant ce type d'investigation sur d'autres cas.

Rappelons également que ces motifs ne concernent pas seulement le logement où ils ont été repérés mais se retrouvent sous des formes plus ou moins pures, dans des serres très différentes. Par exemple, le motif de vacance peut être mis en évidence dans de très nombreuses situations, y compris dans des cas où la serre est loin d'être vide. Corrélativement, la même configuration domestique, la même serre, peut être le siège d'une multiplicité de motifs qui se superposent et s'enchevêtrent de manière inextricable. Tout dépend en fait de la lecture que l'on en fait. Redisons-le : *le motif n'est pas une donnée objective, c'est un instrument de description et d'interprétation du monde domestique*. Du même coup, il est susceptible d'être utilisé comme instrument de conception dans la mesure où il peut permettre d'exprimer une intentionalité par rapport à l'espace décrit ou projeté.

Cela étant, les huit appellations retenues, du motif de vacance au motif de miroir, désignent chacune une modalité d'interaction particulière entre la conception architecturale, la donnée spatiale et le vécu de l'utilisateur.

Ceci suggère rétrospectivement un classement selon le poids relatif des connotations spatiale ou sociale et selon le degré d'appropriation propre à chaque motif. On obtient ainsi le classement typologique suivant.



Pour préciser une telle typologie, il faudrait alors redéployer chacune des définitions de manière systématique. Dans celles que nous avons données, nous nous sommes contentés de préciser de manière cursive la connotation spatiale et la connotation d'usage du mot - ce que nous pouvons schématiser, pour fixer les idées, de la façon suivante.

<i>MOTIF</i>	<i>CONNOTATION SPATIALE</i>	<i>CONNOTATION D'USAGE</i>
<i>VACANCE</i>	<i>vide</i>	<i>délaisser</i>
<i>COLLECTION</i>	<i>dénombrement</i>	<i>classer</i>
<i>COLONISATION</i>	<i>débordement</i>	<i>envahir</i>
<i>FACE-A-FACE</i>	<i>symétrie</i>	<i>se regarder</i>
<i>CLAIR-OBSCUR</i>	<i>lumière</i>	<i>se préserver</i>
<i>BULLE</i>	<i>limite</i>	<i>se protéger</i>
<i>VITRINE</i>	<i>exposition</i>	<i>montrer</i>
<i>MIROIR</i>	<i>reflet</i>	<i>se représenter</i>

Mais le redéploiement de telles définitions devrait reposer sur un choix préalable de domaines de repérage pertinents et montrer comment elles tirent leur sens de la multiplicité des significations qu'elles empruntent à chacun d'entre eux. Ainsi devraient notamment être retenus les domaines suivants : la morphologie spatiale et la topologie (description de la composition et de l'organisation spatiale du lieu ou des objets), la phénoménologie de la perception (psycho-physiologie sensorielle), la psycho-sociologie du quotidien (usages associés, pratiques, rituels et

représentations), l'histoire et la théorie de l'architecture (doctrines architecturales, morpho-typologie, principes de composition et techniques de construction).

Dans chacun de ces domaines, il faudrait préciser la signification du motif et y puiser des exemples concrets permettant peu à peu de lui donner corps. Ce travail ne pouvait être fait dans le cadre de cette étude mais on voit se profiler le moyen de réintégrer dans la notion transversale de motif, des réflexions sur la serre issues de disciplines séparées.

ENTRE MODES D'HABITER ET TYPOLOGIES ARCHITECTURALES

En particulier, il faut ici mentionner deux types de réflexion, entre lesquels notre esquisse typologique oscille :

- celle qui porte sur les *modes d'habiter* - approche sociologique;
- celle qui porte sur les *typologies architecturales* - approche architecturologique.

De nombreuses questions portant sur ces deux types de réflexion sont apparues au cours des entretiens et il est certain qu'un prolongement de la démarche devrait s'efforcer de les réintégrer systématiquement dans la logique transversale de définition des motifs. Mentionnons simplement pour mémoire les questions qui se posent.

a) Du côté des modes d'habiter, l'observation photographique nous a permis de déceler, au-delà d'un sentiment unanime de difficulté générale à approprier la serre, des types d'usage et de pratiques extrêmement différenciés. Certaines serres sont appropriées par un individu particulier, d'autres font l'objet d'un usage collectif ou convivial; certaines sont extrêmement privatisées et tournées vers l'intérieur du logement, d'autres apparaissent presque comme des "espaces de publicité", tournés vers l'extérieur; la plupart sont très ordonnées, mais certaines se laissent gagner par un minimum de liberté et de désordre; même si elles sont habituellement l'espace de l'adulte, quelques-unes abritent les jeux de l'enfance; dans certains cas, les plantes vertes sont "plus que présentes", dans d'autres elles sont, par contraste, "plus qu'absentes". Ces remarques font ressortir des grands clivages qui, si classiques soient-ils, peuvent être tenus pour des éléments structurants de l'espace de la serre : les rapports individuel / collectif, privé / public, intérieur / extérieur, ordre / désordre, parents / enfants, homme / femme, végétal / minéral. Ces axes constitutifs de l'espace et de l'usage de la serre recoupent d'ailleurs précisément les critères d'analyse retenus dans de nombreuses études à dominante sociologique. Il faut ici citer le travail de Nicole Haumont et de Brigitte Dussart qui, à partir d'une enquête sur l'usage des vérandas rapportées à des maisons individuelles, repèrent

cinq déterminants principaux : la convivialité, les activités quotidiennes, la relation à la nature, la ou les vacance(s) et la représentation ¹.

b) Du côté de la typologie et de l'histoire de l'architecture, on peut faire deux types de remarques.

D'une part, on a pu relever les traces d'un imaginaire collectif de la serre, qui renvoie à différentes *strates socio-historiques de l'architecture de serre*. Née des possibilités techniques de l'association du verre et du métal, on peut distinguer quatre étapes dans le développement de la serre : les serres botaniques, les jardins d'hiver, l'architecture de la transparence, et l'architecture solaire ². Dans cette évolution, on peut schématiquement considérer que l'on passe successivement et respectivement d'un *espace de production* (celle de fruits et légumes, ou encore de plantes exotiques) qui est attaché au jardin et totalement extérieur au logement, à un *espace de représentation* (lieu de fête et de réception) qui se rattache de plus en plus intensément à l'intérieur du logement (la serre de la maison bourgeoise du XIXe siècle), puis à un *espace de technicisation* qui s'en extériorise à nouveau (des grands espaces d'exposition type Crystal Palace aux gares de la fin du XIXe jusqu'aux maisons de verre des architectes du mouvement moderne et aux façades-rideaux, la serre disparaît au profit des signes de la transparence et de la technique). Jouant sur les mots, nous serions tentés de dire que la redécouverte de la serre par le biais de l'architecture solaire bio-climatique relève aujourd'hui d'un *espace de solarisation*, au sens où elle inverse le positif et le négatif, au sens où elle renvoie les connotations de l'architecture noble (la haute technicité d'une architecture savante) à celle de l'architecture "ignoble" (la grande improvisation d'une architecture bricolée) - *au sens encore où elle accumule et indifférencie les strates historiques précédentes de l'usage et de l'imaginaire de la serre*. Il y aurait une sorte de "sur-exposition" de la serre. C'est du moins ce que suggèrent les interprétations que nous avons recueillies, qui n'ont cessé de relever des références implicites ou explicites à la serre botanique, au jardin d'hiver ou à l'architecture de bureaux, au rôle de la production, de la représentation ou de la sémiotisation dans les aménagements présentés.

D'autre part, on a souligné à de nombreuses reprises le sentiment de confusion entre des *types architecturaux* extrêmement différents. "Effet de solarisation" à nouveau. "Tout se passe comme si l'on avait demandé aux serres de Préverenges d'être

¹ N. HAUMONT, B. DUSSART, "L'usage de la véranda", dans *L'espace de la véranda*, publication du Plan construction et architecture, Ministère de l'Équipement, Paris, 1988.

² Cf. "La serre dans l'architecture contemporaine", dans *L'espace de la véranda*, *op. cit.*

à la fois balcon, loggia, serre, jardin d'hiver, etc." Ceci pourrait témoigner d'une ouverture et de la possibilité d'investissements différenciés, mais on se demande s'il n'y a pas plutôt effet de surenchère et d'indifférenciation qui expliquerait le malaise ressenti. Les différents modes d'appropriation qui ont été décrits semblent parfois renvoyer à des types d'espace et à des traditions culturelles qui sont en conflit avec la forme proposée. Ont ainsi été cités, au cours des entretiens :

- la *véranda*, dont l'image originelle doit être rapportée au climat tropical et à l'architecture coloniale du bungalow indien; espace intermédiaire, lié à des fonctions de contrôle et de sécurité, espace en principe placé au rez-de-chaussée, légèrement surélevé, doublant en quelque sorte la façade d'une seconde peau et recouvrant la largeur intégrale de la pièce attenante;
- le *bow window*, invention anglaise de la fin du XVIIIe répandue un siècle plus tard dans le logement social, qui doit être attachée à un climat froid et à un contexte plutôt péri-urbain; sous-espace intérieur qui apparaît sans doute avant tout comme une manière de moduler la fenêtre pour obtenir un maximum de lumière;
- l'*Erker*, de tradition germanique, dont la connotation urbaine est essentielle et qui est toujours située à l'étage en encorbellement; espace intermédiaire, poste de vision et d'observation donnant à la fois dans et sur la rue, souvent même placé à l'angle de deux rues; n'est peut-être pas sans relation avec les connotations historicistes de l'échauguette ou la tourelle à la Viollet-le-Duc.
- la *Blumenfenster*, dont le rapport à l'extérieur et le cadrage de vues jouent un rôle spécifique;
- l'*oriel*, etc.

Entre la fenêtre et la serre, existe donc toute une diversité de types. Ceux-ci renvoient à des pratiques et à des formes d'organisation de l'espace qu'il serait nécessaire et utile de clarifier et auxquelles devraient renvoyer nos motifs.

Résultats critiques et pragmatiques

LE CONFLIT DES INTERPRETATIONS A PREVERENGES

La réflexion théorique sur les motifs tendait à confronter et à réunir sous un même concept, transversal et interdisciplinaire, trois logiques : la logique technique, la logique architecturale et la logique sociale. Un regard rétrospectif sur les hypothèses et commentaires concrets émis sur l'opération de Préverenges fait

maintenant apparaît des décalages ponctuels entre ces trois logiques. On peut analyser ces décalages à deux niveaux.

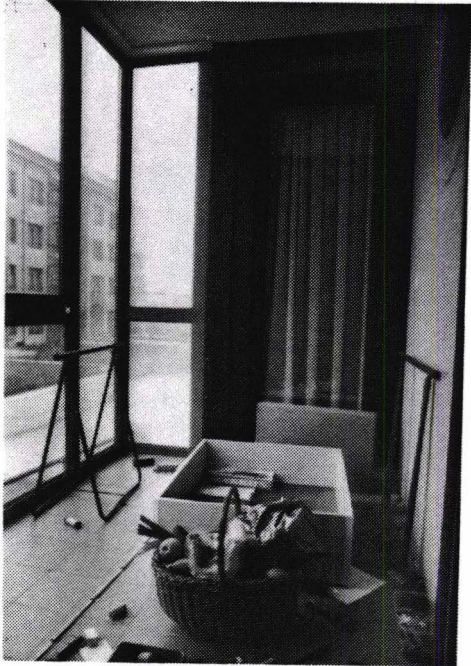
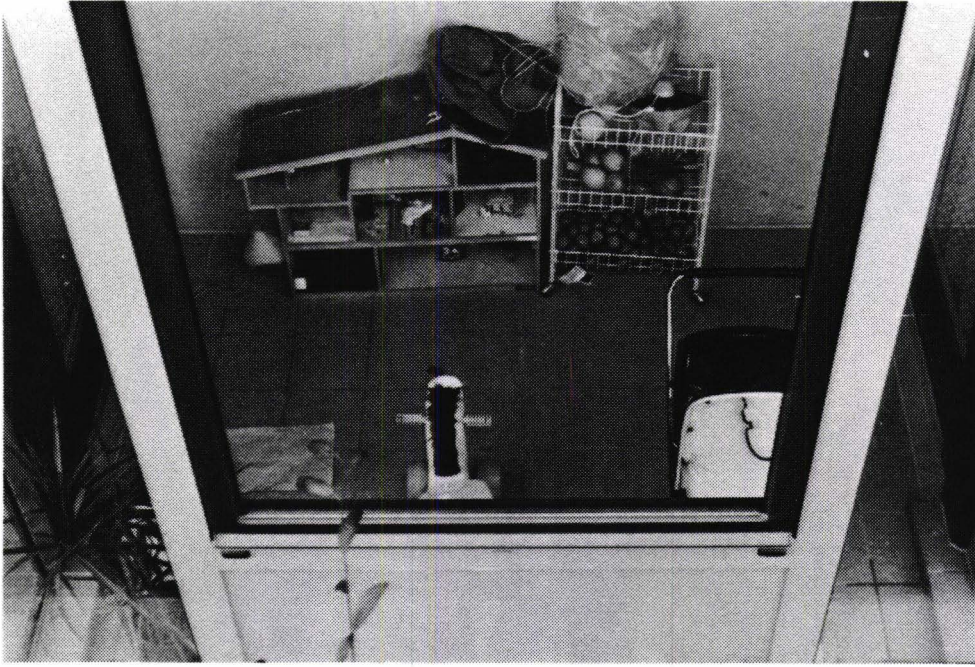
ESPACE INTERMEDIAIRE OU ESPACE DE RESERVE ?

D'abord, à un niveau global, si l'espace de la serre apparaît comme un *espace intermédiaire* du point de vue technique (espace-tampon sur le plan thermique) et, à un moindre degré, du point de vue architectural (espace rapporté en façade), on peut constater qu'il ne l'est absolument pas du point de vue de l'usage. Aucun habitant ne semble l'utiliser comme un espace de transition : certains en font un espace tourné vers l'extérieur, d'autres tendent à la retourner vers l'intérieur (et il vaudrait mieux comme on l'a vu, parler dans ce cas de véranda), mais aucun ne maintient de statut intermédiaire; au rez-de-chaussée, elle est souvent très ouverte sur le dehors, mais la limite intérieure avec le logement est alors renforcée; à l'étage, elle est souvent plus ouverte sur l'intérieur du logement mais la fenêtre de la serre et son type d'ouverture ne favorisent pas la relation avec l'extérieur ou le bas de l'immeuble. Que l'on invoque comme explication la banalité de l'environnement extérieur ou la forme et l'organisation de l'espace intérieur, le résultat semble être le même : du point de vue de l'usage et des pratiques sociales, la serre, dans l'opération de Préverenges, est un espace qui sépare mais qui ne réunit pas.

Par contre, globalement toujours, la serre apparaît comme un *espace de réserve*. Cette dimension est habituellement peu valorisée du point de vue architectural, parce que souvent associée à une absence de traitement caractéristique, mais elle est essentielle du point de vue social et imaginaire. Nous en avons même fait une des trois dimensions du confort domestique : le confort, ce n'est pas seulement la commodité technique (du chauffage par exemple), ce n'est pas seulement la maîtrise (le réglage du radiateur), c'est aussi "la réserve", c'est-à-dire la possibilité de faire autrement (*réserve d'usage*), ailleurs (*réserve d'espace*) ou à un autre moment (*réserve de temps*)³. La réserve, c'est un potentiel d'usage, d'espace ou de temps, qui n'est pas nécessairement utilisé, mais dont on sait ou dont on croit que l'on peut toujours l'utiliser. Ainsi en est-il de la serre. Et l'on retrouvera facilement parmi les cas analysés des exemples correspondant à chacun de ces trois potentiels : la serre y est tour à tour le lieu où l'on pourrait faire ceci ou cela, celui où l'on pourra toujours mettre tel ou tel objet, celui que l'on pourra fréquenter à une autre saison.

³ Cf. P. AMPHOUX, "Vers une théorie des trois confort", *A3E2PL*, Ecole Polytechnique de Lausanne, à paraître.





Notons au passage qu'il faut ici distinguer la dimension symbolique et imaginaire de la notion de réserve (celle que nous venons d'évoquer) de sa dimension purement fonctionnelle, qui peut lui être associée (ou non). Nous pensons à de nombreux cas relevant des motifs de vacance, de collection ou de colonisation, dans lesquels la serre permet effectivement une certaine accumulation; mais nous pensons également à l'usage qui est fait des *serres nord* qui, bien que moins aménagées puisque moins exposées au regard, font l'objet d'une appropriation plus spontanée. Trois types d'appropriation sont repérables presque systématiquement, souvent conjoints et parfois magnifiquement juxtaposés : le bricolage, le rangement et le garde-manger - à nouveau réserve d'usage, d'espace et de temps !⁴.

b) Ensuite, à un niveau plus fin, une relecture transversale de toutes les observations ponctuelles concernant les décalages entre forme architecturale et formes d'appropriation permet de pointer quelques axes problématiques, qui, même s'ils ne sont pas propres à l'architecture solaire, nous paraissent mériter une réflexion spécifique dans le cadre de la production d'une architecture solaire. Nous en avons distingué trois.

LA PROBLEMATIQUE DU RAPPORT A LA FENETRE

L'analyse des modalités d'appropriation de l'espace intérieur du logement montre rétrospectivement de réelles difficultés aux abords des surfaces vitrées.

La chose a été remarquée maintes fois dans la serre elle-même : par effet de transparence, de froideur et de fonctionnalité conjointes, les parois totalement vitrées repoussent le mobilier et les gens contre la paroi intérieure; qu'un meuble se rapproche de la surface vitrée, et cela signifie soit que celle-ci est occultée par un rideau (fauteuils devant les joues de la serre), soit que le meuble ou l'objet en question joue lui-même un rôle d'occultation (cf. les plantes alignées au sol contre la vitre).

Mais la même remarque a été faite dans les deux pièces attenantes à la serre sur la façade sud. Si de l'extérieur les ouvertures de ces pièces apparaissent bien comme des fenêtres, au sens où elles constituent des trous dans un mur plein, leur

⁴ La fonction de garde-manger mérite d'être soulignée. Très nombreuses sont les personnes qui stockent dans la serre nord des aliments périssables (fruits ou légumes essentiellement), dont l'encombrement et le rythme d'évolution lent ne permettent pas ou ne justifient pas de les stocker au réfrigérateur. Il est remarquable de constater que cet usage s'est répandu alors même qu'il n'existe aucun contact direct entre la serre nord et la cuisine (il faut même passer par l'une ou l'autre chambre à coucher). Le rôle du garde-manger, qui a aujourd'hui presque totalement disparu de nos cuisines à la faveur des équipements du froid domestique, apparaît ici comme fondamental et complémentaire de celui du réfrigérateur. A méditer.

dimension relative dans la paroi intérieure de la pièce⁵ en fait bien plus une grande baie vitrée qu'une "fenêtre" - au sens où les parties pleines se réduisent à leur encadrement. Cet effet de baie ou de "fausse fenêtre" est du reste renforcé par la surface vitrée de la porte d'accès à la serre.

Et l'appropriation de la surface de plancher qui longe la façade devient impossible - ou du moins difficile : au-delà des questions d'occultation (voiles et rideaux), le fait que l'allège de ces baies vitrées soit très basse, le fait que les ouvrants soient par contre très larges, empêchent la proximité de meubles (le fauteuil sera décollé, ou il tournera le dos, ...), sauf à condamner son ouverture (ce qui arrive à plusieurs reprises); à cela s'ajoutent l'absence d'épaisseur et d'embrasure des percements et, corrélativement, l'apposition de radiateurs rentrant dans la pièce en partie basse.



Finalement, la seule "vraie fenêtre", à ce titre, est celle du coin-repas. C'est en effet la seule qui apparaît comme un trou dans un plein - et l'on y voit les tables s'y accoler du côté cuisine comme du côté serre; c'est aussi la seule qui a une épaisseur - et l'on y voit presque systématiquement des fleurs ou des plantes vertes. Mais elle est intérieure puisqu'elle donne sur la serre, et son châssis est fixe - "fausse fenêtre" à nouveau⁶.

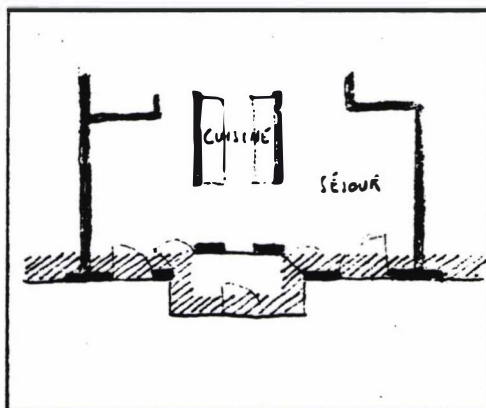
Ces remarques ne doivent pas constituer un plaidoyer pour ou contre tel ou tel type de fenêtre. Elles doivent néanmoins rendre attentif aux différences d'usage que ces différents types induisent ou sous-entendent. Très grossièrement, on peut considérer que plus l'ouverture est importante, plus le recul doit être grand pour

⁵ - paroi intérieure dont la largeur est réduite du fait de l'empiètement à 45 degrés de la serre.

⁶ Mentionnons que plusieurs personnes se sont demandées pourquoi c'était le seul non ouvrant de la maison, alors qu'ils y auraient volontiers vu une fenêtre à guillotine, utilisable comme passe-plat, permettant ainsi de retrouver un lien intérieur / extérieur intéressant.

permettre une appropriation favorable⁷, mais une réflexion plus fine sur les rapports intérieur / extérieur apparaît nécessaire. Le fait d'agrandir les percements pour des raisons techniques d'apport solaire n'est donc pas sans conséquence sur les possibilités d'usage.

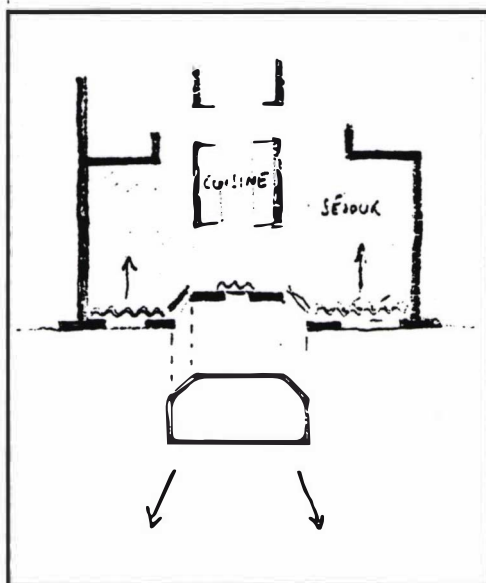
En l'occurrence il y a une bande d'espace intérieur de 80 cm à 1 m qui est objectivement sous-utilisée par les habitants tout le long de la façade; et l'on peut se demander si l'on n'a pas perdu en surface habitable intérieure au logement ce que l'on a gagné en surface (administrativement considérée comme inhabitable) dans la serre.



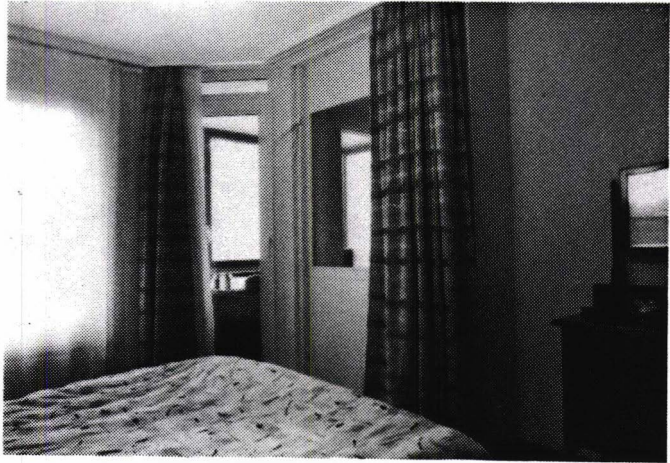
LA PROBLÉMATIQUE DE L'OMBRE ET DE LA TRANSPARENCE

L'une des qualités majeures des intérieurs observés tient à leur luminosité. Tout le monde le remarque et les habitants sont les premiers à le souligner. Pourtant, ce cliché *moderne* de la lumière et de l'ubiquité lumineuse a tendance à occulter d'autres critères, plus proches de l'appréhension sensible et du vécu quotidien, que révèlent les pratiques habitantes.

D'une part, ils luttent contre la transparence. Devant les fenêtres intérieures, l'usage des voilages est presque systématique (alors même que les vis-à-vis sont quasi inexistantes), celui des rideaux très répandu. Dans les serres où ce type d'occultation n'est pas requis, on a pu constater les difficultés d'appropriation qui se posent dans de nombreux cas et qui tournent, soit à la "vacance" (en particulier au rez-de-chaussée), soit à "l'externalisation" (la serre devient un espace qui est

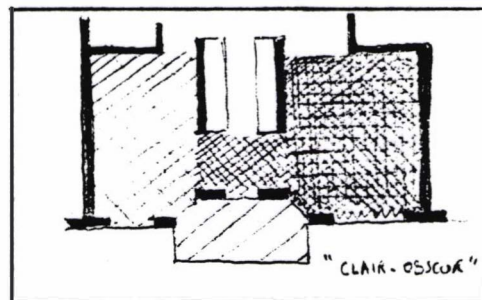
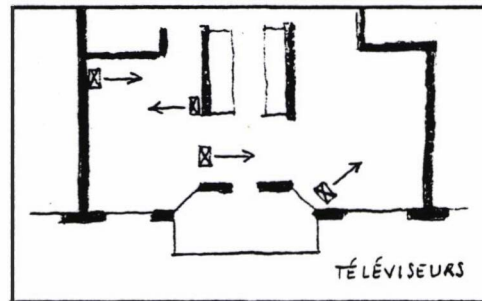


⁷ Une telle proposition est évidemment très elliptique et fait l'impasse sur toute une phénoménologie du rapport à la fenêtre dont il faudrait tenir compte. Sur ce thème, cf. les réflexions de Gilles Barbey, ainsi que le travail d'atelier qu'il a dirigé avec Roger Diener au cours de l'année 1989 au département d'architecture de l'EPFL. Cf. G. BARBEY ET R. DIENER (éds), *Fenêtres habitées, Die Wohnung im Fenster*, catalogue d'exposition, Architekturmuseum, Basel, 1989.



complètement tournée vers l'extérieur) - et il s'agit bien là de deux autres stratégies, conscientes ou inconscientes, pour nier ou pour conjurer la transparence⁸.

D'autre part, ils partent à la recherche de l'ombre. En témoigne en particulier l'emplacement souvent contraint (et parfois contraignant) de la télévision : elle est placée de biais, à contre-jour ou à l'ombre d'un trumeau, ou encore elle empiète sur le coin-repas lorsqu'il n'est pas utilisé à cette fin, ... En témoignent également toutes les stratégies d'occultation développées dans les chambres à coucher : le fait notamment que les fenêtres à châssis fixe, à l'étage des duplex, et les portes d'accès à la mezzanine, soient presque systématiquement occultées.



Enfin, cette "recherche de l'ombre" a pu être rattachée dans certains cas (cf. notamment "Clair-obscur") à la volonté de préserver ou de reconstituer un espace d'intimité.

Ce dernier point a sans doute une valeur plus générale. C'est que la transparence lumineuse renvoie dans l'imaginaire à une transparence sociale. Dans cette relation ambiguë se joue une véritable "terreur de la transparence"⁹ qui menace directement la notion d'intimité¹⁰.

⁸ Rappelons également le cas d'occultation de l'allège de la serre avec une sorte de natte appliquée contre le vitrage.

⁹ Cette terreur de la transparence, nous l'avons définie comme relevant à la fois de la menace de l'intrusion, de la menace de la visibilité, et de la menace de la transparence sociale - c'est-à-dire de la menace que la métaphore de la transparence se mette à fonctionner réellement dans les relations sociales. Mentionnons à ce propos le fantôme de *La Maison de Verre*, exprimé dès les années 20 par Eisenstein. Ce film n'a jamais été réalisé mais son scénario prévoyait la mise en scène d'un immeuble dans lequel toutes les faces de chaque pièce était transparente (dessus, dessous, à gauche à droite, devant derrière) et dans lequel cette possibilité de voir partout et dans toutes les directions à la fois empêchait paradoxalement les gens de voir, parce qu'ils n'avaient plus l'idée de regarder. La transparence, dans ce scénario, n'est plus seulement matérielle : elle s'incarne dans les habitants qui deviennent eux-mêmes transparents, c'est-à-dire transparents à eux-mêmes, invisibles pour les autres. Sur ce thème, voir notre texte "Trois terreurs, éclairage domestique et sentiment d'insécurité", *Lumière et sentiment d'insécurité*, Séminaire exploratoire, CRESSON, Grenoble, Plan Construction, Paris, nov. 89.

¹⁰ Cette remarque permet de relativiser ce que nous disons plus haut à propos de la dimension "réserve" : la serre constitue sans doute un espace de réserve, mais elle n'est en aucun cas un espace du secret ou un espace

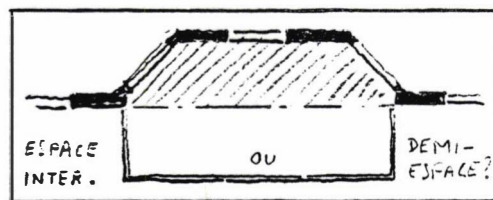
Là encore ces remarques ne doivent pas conduire à nier les agréments d'un appartement lumineux, mais rappeler que la lumière est une instance relative, qu'elle n'est révélée de manière sensible que par de l'ombre ¹¹, et que le sentiment du chez-soi ne peut naître que d'un équilibre paradoxal entre ces deux contraires ¹². L'idéal technique d'un maximum de lumière corrélatif de la volonté d'un maximum d'apports solaires amène donc une fois de plus à se confronter à la logique sociale, celle dans ce cas de l'intimité et du sentiment du chez-soi. La surexposition latente du logement solaire constitue donc une menace pour l'émergence d'une intimité et d'un sentiment du chez-soi.

C'est ce qui a valu une fois une sévère critique à la position centrale de la cuisine : "Le seul lieu où il fait sombre, c'est la cuisine; c'est donc le seul lieu d'intimité possible; or, c'est aussi le seul lieu où l'on ne peut pas se tenir, tellement il est serré, fonctionnaliste et étriqué".

LA PROBLEMATIQUE DE LA GEOMETRIE ET DE LA SYMETRIE

Le troisième axe de réflexion qui nous paraît sensible sur ce projet de Préverenges, c'est celui de la géométrie de la serre et de la symétrie du plan. Du moins est-ce une thématique redondante.

La forme de la serre, qui relève à la fois du rectangle et du polygone, pose en effet des problèmes spécifiques. On a déjà relevé la question du retrait des biens et personnes par rapport à la surface vitrée et le fait que le mobilier soit du coup calé sur le petit côté de la serre, au seul endroit où le mur est plein. L'habitabilité de la serre en est en quelque sorte réduite de moitié : si elle ne joue pas le rôle d'un espace intermédiaire, c'est qu'elle se réduit en fait à un *demi-espace* en longueur - plein d'un côté mais isolé de l'intérieur, et vide de l'autre bien qu'isolé de l'extérieur.

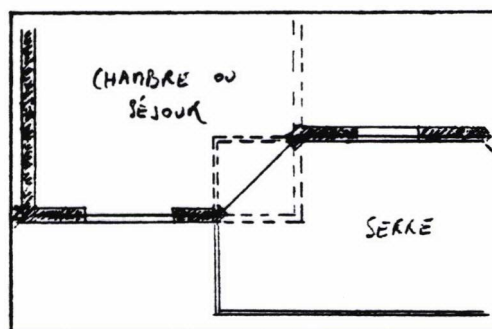


d'intimité. C'est ce qu'exprime un intervenant en désignant "le sentiment paradoxal d'un "plus" qui est propre à la réserve potentielle que constitue la serre, mais qui est, au moins fantasmatiquement, exposé au regard - et à un regard ubiquitaire, dont on ne sait d'où il peut venir, à l'image de la lumière elle-même, qui vient de nulle part et partout à la fois".

¹¹ Cf. à ce propos le très beau livre de J. TANIZAKI, *Eloge de l'ombre*, trad. fr., Publications Orientalistes de France, Paris, 1977.

¹² Sur ce thème, voir le numéro récent d'Architecture et comportement, qui réunit les contributions d'un symposium international de l'IAPS sous le titre "Aspects phénoménologiques du chez-soi". *Architecture et comportement*, vol 5, no 2, Ecole Polytechnique de Lausanne, 1989.

On doit également relever tous les problèmes liés aux angles à 45 degrés. Là encore, l'observation des pratiques de l'habitant et des difficultés d'aménagement dont témoignent de nombreuses remarques confirme des difficultés géométriques évoquées par plusieurs architectes : "C'est comme un coup de lime sur le caractère des pièces; l'angle à 45 degrés est très difficile : il ronge en fait un morceau de territoire dans chaque espace". Et de fait, du côté de la serre, il réduit très fortement la largeur du seul bout de mur plein qu'elle possède (ce qui n'est d'ailleurs pas plus favorable du point de vue de l'inertie thermique que de celui de l'habitabilité); et du côté du logement, il réduit la largeur du mur de façade en introduisant un biais qui met en cause la logique orthogonale de la pièce et que l'habitant a de la difficulté à gérer lorsqu'il met en place ses tapis, ses meubles ou ses plantes vertes (le cas du bac à sable dans la chambre d'enfant en est la caricature).



Enfin, il est remarquable de constater que la symétrie de la serre est dans la plupart des cas respectée et mise en évidence par l'aménagement proposé - les contraintes matérielles de la configuration de l'espace (avec ses fenêtres axiales et ses deux biais à 45 degrés) s'imposent ici à l'usage. Mais il est aussi remarquable de constater que le sentiment d'appropriation le plus fort est toujours lié à l'introduction d'une dissymétrie : celle-ci commence par la condamnation de l'un des deux accès, qui permet à l'habitant d'introduire une relation privilégiée avec l'une des pièces (presque toujours le séjour), et cela permet de supprimer le statut de "quasi passage" de la serre (comment justifier de deux, voire trois accès, sur un si petit espace, considéré malgré tout comme annexe ?); mais cette dissymétrie est également introduite par une disposition plus libre dans un ou deux cas exceptionnels.

Une fois de plus, il ne s'agit pas de mettre en cause la forme et la symétrie de la serre en tant que telles, mais de montrer du doigt les relations qu'elles entretiennent avec les pratiques habitantes. On a analysé un cas d'homologie parfaite entre symétrie formelle et symétrie sociale - et nous en avons tiré un motif (cf. face-à-face); mais une telle adéquation n'est pas généralisable et surtout pas souhaitable.

En l'occurrence, les difficultés d'aménagement et d'appropriation évoquées dans ce paragraphe ont conduit à s'interroger sur la possibilité d'une autre configuration qui semble offrir des avantages aussi bien sur le plan de la perception de

A LA REDECOUVERTE DES ESPACES INTERMEDIAIRES ET TRAVERSANTS

Pour conclure, nous aimerions encore souligner ce qui nous apparaît rétrospectivement comme deux potentialités fortes que peut apporter l'architecture solaire et dont la réalisation de Préverenges, paradoxalement, n'a peut-être pas suffisamment tiré parti.

La première potentialité, c'est celle que nous appellerons *la logique de l'intermédiaire*. L'observation des usages et pratiques de l'habitant nous a montré que la serre prend plus la forme d'un "demi-espace" que d'un réel espace intermédiaire - qu'elle semble davantage séparer que réunir. Mais l'observation du plan des appartements et de leur principe de distribution révèle un effet analogue. L'absence d'espace-tampon à l'entrée du logement fait pénétrer le visiteur presque directement dans le séjour et interdit toute idée d'itinéraire, de succession ou de découverte progressive des espaces ou des ambiances. Comme le disait l'un de nos commentateurs, on ressent dans cette organisation spatiale de l'appartement une *lutte entre le plan libre et le plan cloisonné*¹⁴. D'un côté, le regroupement très séduisant des blocs sanitaires et cuisine dans une trame énergétique centrale tend à libérer l'espace alentour; de l'autre, la symétrie axiale de ce bloc central tend à recloisonner l'espace ainsi libéré en établissant une sorte d'équivalence entre les pièces. La croix au centre du plan crée une indétermination qui rend l'appropriation difficile. Or, la logique de l'intermédiaire, sous-jacente à une conception solaire de l'habitat, pourrait sans doute réorienter le plan vers d'autres solutions.

Ceci nous amène à la seconde potentialité, *la logique du traversant*. L'un des intérêts majeurs de l'introduction des technologies bio-climatiques dans l'habitat collectif tient au fait qu'elle oblige à y concevoir des plans traversants, ce qui représente un gage indéniable de qualité architecturale, du moins par rapport à une production de masse. Or, ici encore, on ressent une lutte dans le projet réalisé : la "traversée" est technique, c'est la trame énergétique qui mène de la serre sud à la serre nord, mais elle occulte la partie centrale et le cloisonnement des pièces au nord est transversal. Du coup, l'enfilade de pièces qui caractérise dans notre culture l'architecture du logement traversant n'est pas possible, et la relation visuelle entre les deux façades n'est pas établie. La distinction entre l'avant et l'arrière n'est donc guère perceptible et la cuisine elle-même n'aide pas à départager ces deux dimensions. En même temps, on peut remarquer qu'une enfilade de pièces est réalisée

¹⁴ "Le regroupement des blocs sanitaires au centre crée une désorientation; l'espace court tout autour, la cuisine intérieure est ingrate car elle introduit une zone ménagère interne au centre, qui prive le plan d'une partie de sa disponibilité".

transversalement, entre les trois espaces contigus et ouverts qui entourent la serre sud. A la faible latéralisation des pièces due à la symétrie axiale de la trame énergétique, s'ajoute donc la faible orientation nord-sud due au cloisonnement latéral. A l'indétermination s'ajoute la désorientation. Le formalisme élégant du plan en croix semble à ce niveau en contradiction avec les logiques précitées.

Reste que la réalisation de Préverenges a le mérite d'exister et apparaît pionnière dans le champ de l'architecture solaire. Souhaitons que ces éléments de réflexion critique, que nous espérons positive, suggèrent la possibilité d'affiner et d'enrichir cette première expérience par de nouvelles réalisations intégrant une plus grande complexité. L'enjeu du solaire en habitat collectif n'est pas seulement économique : il est aussi architectural et social.

Plaidons pour que la réflexion sur les économies d'énergie, qui pourrait d'ailleurs retrouver quelque résonance à l'occasion de l'engouement récent que semble susciter chez certains la domotique, soit l'occasion d'une redécouverte du sens profond des espaces intermédiaires et traversants.

Annexe 1

**Procès-verbal d'un entretien avec les futurs habitants
(deuxième partie)**

M. et Mme X

Nationalité du mari : suisse *Naissance : 1953*

- de la femme : suisse *Naissance : 1955*

Etat civil : mariés

2 enfants (6 ans et 2 ans) *Vivent à quatre.*

Profession du mari : enseignant

- de l'épouse : secrétaire

Nombre actuel de pièces : 3

Nombre de pièces à Préverenges : 4

*

Ton facilement docte, conciliant, enrobant. Expressions redondantes du genre "On est d'accord". Argument "originalité" revient tout le temps dans les jugements de valeur (positifs ou négatifs) sur le projet. Rapport à l'enquêteur : affiche fortement son ouverture et sa volonté de jouer le jeu dans l'idée que cela peut contribuer à changer les choses.

Beau stéréotype de jeune couple vaudois "décontracté". Se fait l'avocat d'une originalité manifestement absente de leur propre mode de vie. Prend finalement à partie la "mentalité suisse", selon un mode critique convenu (et propre à la dite mentalité?). Justifie l'évolution de certains comportements par la différence qu'introduisent les enfants dans le cycle de vie. Affiche le "tout va bien" familial. On est heureux. C'est bonnard. Pour l'avenir, on ne sait pas, on verra bien.

*

QUEL EST VOTRE ITINERAIRE PROFESSIONNEL ?

Lui : Formation d'enseignant (école normale du Bugnon après scolarité jusqu'à 20 ans) et de juriste (reprise d'études après qqes années d'enseigneemt tout en continuant l'enseignement - vient de terminer sa licence). Actuellement enseignant (depuis 2 mois à Lemania pour encore 15 jours). Ne veut pas parler de la suite car ne sait pas si projets en cours seront réalisés.

Elle : formation commerciale... à mi-temps. Inaudible

QUEL EST VOTRE ITINERAIRE RESIDENTIEL ?

7 ans qu'ils sont dans ce logement (pris à la date du mariage), proche de la gare parce que faisait ses études à Genève.

LOGEMENTS ANTERIEURS

Lui. Toujours vécu dans une villa comme enfant et adolescent à Renens.

Evoque la "mode" compréhensible de la vie à la campagne en raison des pollutions : atmosphérique d'abord (voiture en particulier) (se sent plus exposé comme appartemt à rdc : "quand on sort le matin de l'immeuble, on est pris par les gaz d'échappement de Marc Dufour", effluves dans les chambres à coucher (inversion de la chambre à coucher), accroissement du trafic.

Pollution sonore ensuite quoique secondaire dans leur cas.

Evocation du trafic des trains toute la nuit.

Evocation des problèmes de places de plus en plus difficiles (saisonniers français qui laissent voiture toute la semaine et ne libèrent que le week end.

Elle. Elevée à la campagne dans une ferme. puis inaudible. Pas évident de s'habituer à la ville. Avait un petit appartmt vers Marc Dufour et lui a manqué le séjour.

Avant cela dérangeait moins, maintenant ressent problèmes de sécurité agression (tirade sur la vitesse des automobilistes, traverser la rue, les gendarmes

couchés, "plus rien n'est respecté", "ne comprends pas que les autorités ne prennent pas des mesures radicales pour protéger les piétons (...) alors moi j'suis pas pour des moyens répressifs, ..., mais quand les gens ne veulent pas comprendre,...) avec plus d'acuité depuis qu'ils ont des enfants ("Je vis la ville beaucoup moins bien que quand j'étais seul").

POURQUOI AVEZ-VOUS DECIDE DE DEMENAGER A PREVERENGES ?

Etaient au courant du projet, se sont procurés les plans et ont trouvé conception intéressante; puis désintéressés car le projet traînait - incertitudes de crédit construction... jusqu'au jour où le projet s'est concrétisé. Hésités car la possibilité de loger par CIPEF liée au statut de fonctionnaire de la femme qui n'est pas sûre de continuer à travailler par la suite; mais rien trouvé d'autre (bien qu'ils disent plus loin qu'ils n'aient pas eu le temps ni les moyens de chercher) et attractivité de qualité du logement, d'où finalement engagement.

Aurait souhaiter avoir le logement du bas car avait un jardin comme actuellement ("c'est bien pour les enfants")(se prétendent les pieds sur terre, tous deux de plein pied toute leur vie), pensaient ne pas prendre puisque pas possible, mais ont tout de même visité les deux logements proposés par la CIPEF (1er et 4e étages) et ont été séduit par la vue, le panorama, les arbres assez grands qui ne donnent pas l'impression d'être suspendus en l'air ("n'aurais pas supporté"). Conviction qui tourne à l'enthousiasme : "On a le plus bel appartement du site, j'peux vous l'dire".

4 pièces, mais très vaste, avec même "un réduit de luxe dont on n'a pas du tout envie de faire un réduit", car a une fenêtre... Sera la chambre de la cadette ("minuscule mais vraiment à sa dimension et à son échelle").

Surplus financier du au loyer compensé et rendu possible par changement de situation professionnelle (plus de 1000 frs supplémentaires de gain mensuel).

LOGEMENT FUTUR

IDEES D'AMENAGEMENT ET D'ORGANISATION

"On va les utiliser tels qu'ils ont été défini par les plans". "L'architecte a prévu des choses rationnelles, y a pas de raison impérative de changer...". Tourne en dérision la question en insistant sur la logique de conception.

Puis devant les plans. Coin repas : verra à l'usage s'il reste devant la cuisine car pas habitué aux dimensions, serre sera aussi utilisée comme coin à manger, mais ne

sait pas si sera supportable du point de vue chaleur suivant les saisons. Chambre à coucher en principe au sud, bien que pourrait aussi être au nord, mais "peut-être plus sensible que les enfants à la question du bruit" (route cantonale...). Chambre de l'aînée. Chambre de dégagement pour la jeune fille, ou chambre de travail, bibliothèque ou d'ami. Mais finalement toutes ces chambres peuvent évoluer dans leur usage en fonction de l'âge des enfants. Serre du nord peut-être qqes plantes mais trop petit pour y faire autre chose. "Ce qui est impressionnant, c'est qu'y a une baie vitrée qui va jusqu'en bas (...) on a vraiment l'impression de plonger", effet pas très agréable auquel pallieront en mettant des plantes. S'inquiètent alors de la surchauffe éventuelle pour la survie des plantes ("Si c'est fermé à 50 Ê"), s'interrogent sur les fluctuations des températures notamment s'ils sont amenés à s'absenter.

Pas d'achat particulier de mobilier nouveau si ce n'est peut-être une bibliothèque plutôt que planches sur des briques (mais ne veut pas changer de mode de vie de ce pont de vue).

Fait une demande spéciale pour avoir une prise de courant dans la cave pour y mettre le congélateur.

COMMENT VOUS IMAGINEZ-VOUS LA VIE SOCIALE ?

Sait pas qui on va rencontrer. Espère et pense qu'il y aura des enfants qui permettront d'avoir et de faciliter des contacts. Pense a priori qu'il existe un point commun, l'intérêt pour ce projet. Ne vont pas là pour "s'enfermer dans une tour d'ivoire".

CARACTERE DEFINITIF OU NON DU DEMENAGEMENT ?

"C'est forcément du provisoire, mais du provisoire qui peut durer".

"On est encore assez jeune pour peut-être un jour dire on va acheter qqe chose" (calcul de dépense de 90 000 frs. en 5 ans qui laisse envisager cette solution à plus long terme).

COMPARAISON LOGEMENT ACTUEL-PREVERENGES.

"La première chose qu'on n'a pas ici, ce sera l'espace", "ballon d'oxygène pour la santé morale de la famille". Agencement tout à fait différent, sera plus fonctionnel, permettra de mieux recevoir des gens.

Evocation des besoins des enfants qui n'ont pas de place attitrée (jouent actuellement le plus dans le corridor).

ACHATS FUTURS ?

Ne savent pas. De toute manière ce qui faut au village.

QUEL EST VOTRE EMPLOI DU TEMPS DANS LA JOURNEE ?

Elle. Travaille le matin - alternance entre une voisine, une dame extérieure et grands-parents pour la garde des enfants. Faudra trouver une autre solution pour Préverenges. Rentre à midi, prend tous les repas en famille. "Ne va pas souvent au parc car n'aime pas les réunions de mamans qui tricotent". Se réjouit de la proximité du lac (compensation une fois de plus au fait qu'il n'y avait pas de jardin). A un permis mais ne conduit actuellement pas, mais compte s'y remettre car devient nécessaire à Préverenges.

Réception d'amis. Beaucoup Mais réduit ces derniers temps pour des raisons de place qui obligent à déménager les enfants le soir... D'où là aussi se réjouissent de pouvoir à nouveau recevoir "sans que ce soit une affaire".

Souvent chez les grand-parents "à la campagne" le week end. Y font du jardinage dans un coin qui leur est propre. Retirades sur les méfaits de la ville versus la campagne (différence d'éducation et de liberté des enfants, ville "mortelle" le week end, ...). Re-argument : avec les enfants ce n'est plus pareil, impossible de rester en ville..

Vacances. Lui. D'abord studieuses. Mais toujours partis pendant trois semaines. Bus de camping en général au bord de la mer et au chaud. La France, plutôt l'Ouest, la Bretagne, l'Atlantique, la Charente... Visite toute une région. "Mon mari aime bien la France... de par ses parents...".

Avant les enfants. Théâtre, cinéma, concert... Après sort moins. Regrette l'interphone actuel. Espère que ce sera également possible à Préverenges.

QU'EST-CE QUE VOUS PENSEZ DU PROJET DE PREVERENGES ?

DU POINT DE VUE DE L'ARCHITECTURE.

Le choix des couleurs ne plaît pas à Mme.

Lui. Sur un ton docte : On entre dans un immeuble fonctionnel. La conception est indéniablement originale, mais malheureux qu'on ait pas poussé l'originalité dans le choix des couleurs, manque de gaieté (catalles blanc cassé ds la cuisine, rose extérieur pourrait passer mais le bleu des serres complètement raté). "Qualité esthétique pas du tout respectée, c'est vrai que l'intégration des bâtiments...", "verrues".

Choix des teintes qui a été proposé n'en était pas un : vert pâle, vert amande, bleu comme ça ("voyez avec le salon"), turquoise, blanc cassé : reprise sur le fait que ce n'était pas un choix sérieux. S'autocritique sur son propre manque d'originalité puis se reprend en argumentant son choix sur l'harmonisation avec leurs tableaux.

Deuxième erreur commise par l'architecte : la conception de la salle de bains qui est ridicule : couloir de 1.80m sur une largeur de 102, espace perdu, impression de sdb étriquée. Montre que le WC aurait pu être mis dans l'autre sens pour gagner de l'espace pour la sdb. Ne pas procéder à nos ablutions matinales à deux.

RELANCE SUR LES POINTS POSITIFS.

"Les espaces".

La conception générale, qui est immédiatement ramenée aux serres : "c'est vraiment un jardin d'hiver, c'est séduisant, c'est bonnard d'être dehors tout en étant dedans et d'être qd même au chaud. j'entends y a une originalité, d'ailleurs c'est très à la mode en ce moment, y a qu'à voir au comptoir...". "C'est vrai, moi j'trouve qu'on a raison parce que c'est joli" + raison énergie renouvelable et recherche d'économie.

Pas mal de fenêtres, site... 25% de moins d'impôt. Proximité de l'école sans route à traverser. Y aura d'autres enfants dans l'immeuble (actuellement pas).

DU POINT DE VUE DE L'ORGANISATION.

Seule critique : retour sur le choix des teintes - mentalité qualifiée de "très suisse qui a transpiré là-dedans" (y a pas d'originalité, comparé à l'audace française dans les aménagements intérieurs).

Sinon, CIPEF "travaille vraiment dans l'intérêt des coopérateurs", insiste pour le dévouement, l'intérêt et l'enthousiasme des intervenants.

DU POINT DE VUE ECOLOGIQUE ? EN MATIERE D'ENERGIE, ETES-VOUS PLUS OU MOINS ECONOMOME ?

Extrêmement difficile à dire car pas de compteur et paiement forfaitaire.

Lui. "C'est vrai qu'on ne prend pas de bain tous les soirs". "On n'est pas des gaspilleurs". *Elle.* "Pas économe comme certains le sont" ex. lampes allumées.

Anecdote d'un conflit entre locataires au nord et locataires au sud dans l'immeuble actuel, où les premiers ont froid et réclament au concierge tandis que les seconds se plaignent d'avoir trop chaud... Trouvent absurde que les gens se soient équipés de chauffages d'appoint électriques alors qu'il suffirait de mettre une flambée le matin et le soir et de demander à ceux qui sont au sud de fermer leurs radiateurs en leur expliquant le problème.

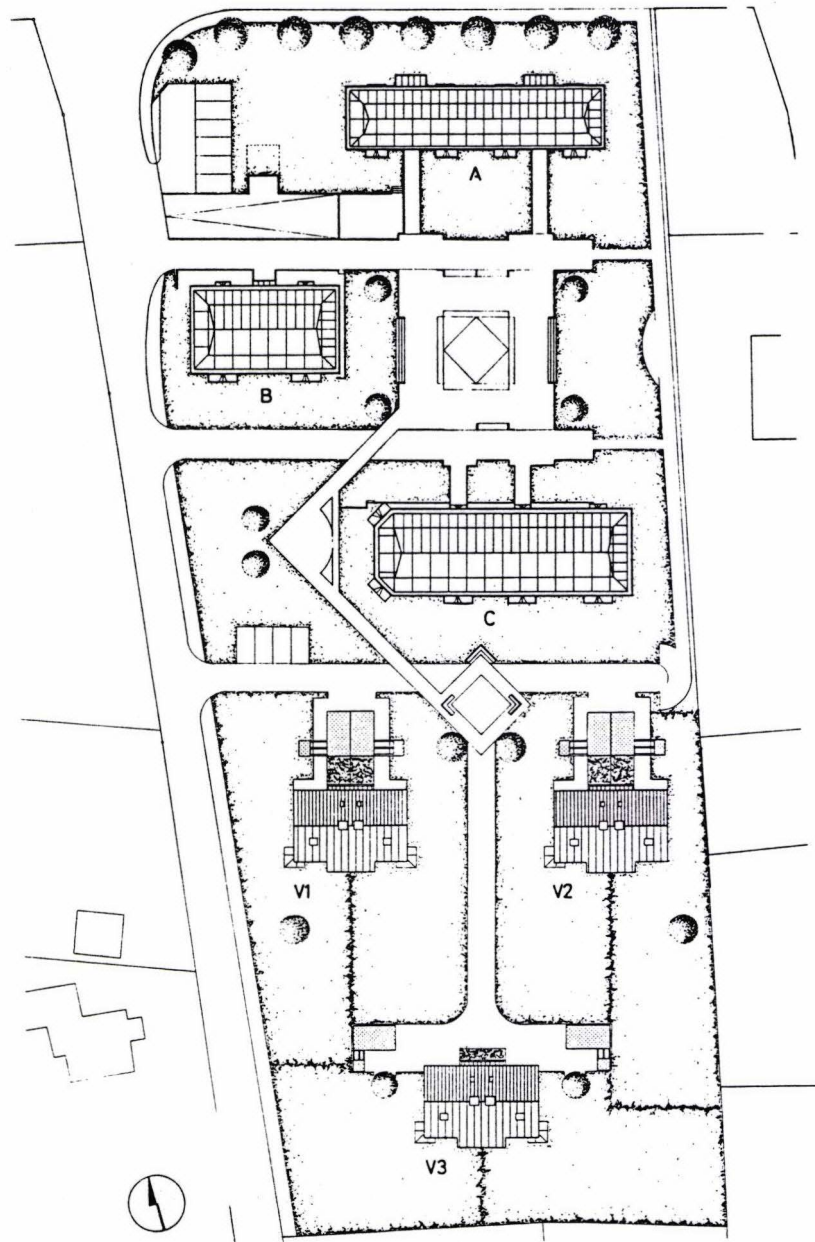
Ne renie pas une certaine préoccupation pour les pbs énergétiques mais ne veut pas se faire assimiler à un écolo... "J'aime pas cette connotation car c'est une connotation politique, c'est détestable...". "Mais c'est vrai qu'on vit dans un monde où y a des pbs énergétiques, faudra trouver des solutions... et faut encourager ces essais".

On apprend à cette occasion qu'elle travaille au LESO, labo de recherche sur l'énergie solaire. Fait un commentaire sur l'efficacité du système (très rare que les radiateurs se mettent en marche en hiver, plutôt l'été que c'est parfois à la limite du confort). Pense que la préoccupation du solaire va se développer (amélioration et développement de l'information...). Pense qu'il faut collaborer, mais ne prétend pas avoir pris ce logement pour ça. Prêt à faire les mesures, reçoit l'enquêteur, pense que c'est bien si tout cela peut contribuer à faire évoluer les choses.

Annexe 2

Documents graphiques

(tirés de : D. DEMETRIADES ET D. PAPADANIEL, *La CIPEF à Préverenges : 32 appartements à économie d'énergie*,
Habitation, revue mensuelle romande, no 6, Lausanne, 1988)



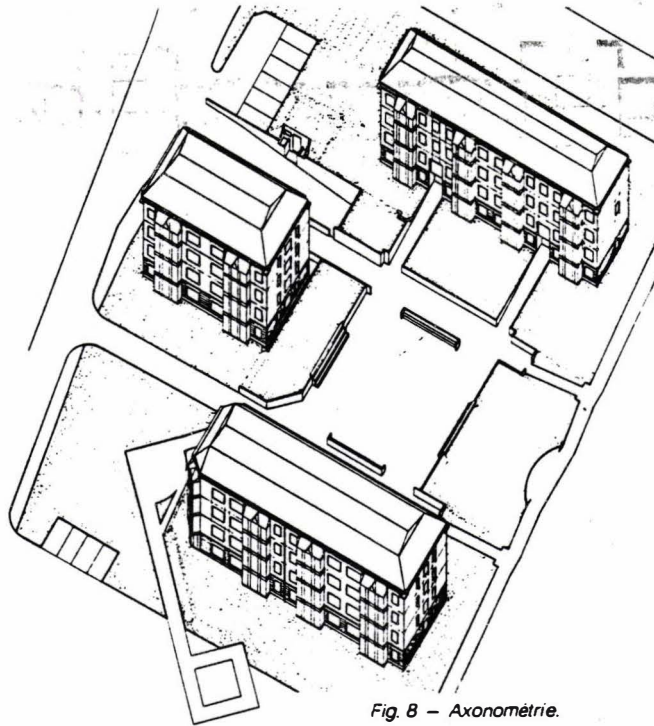


Fig. 8 - Axonométrie.

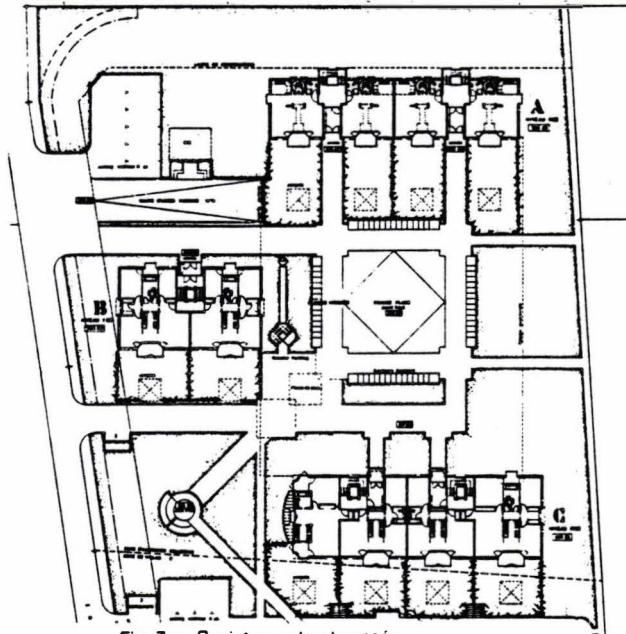
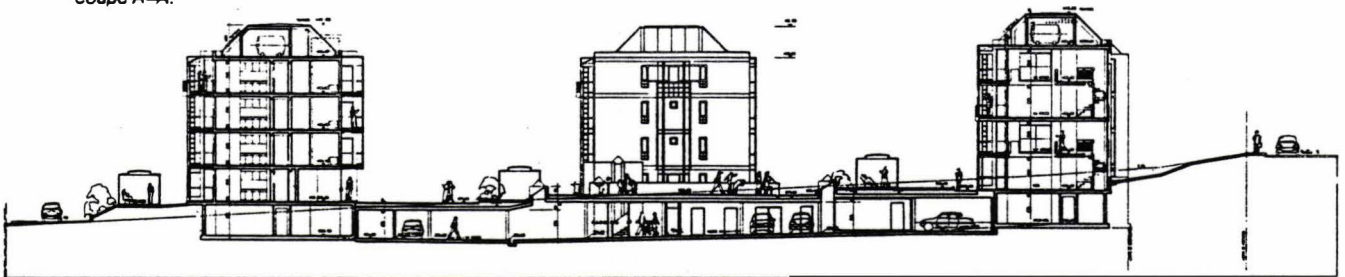


Fig. 7 - Projet: rez-de-chaussée.

coupe A-A.



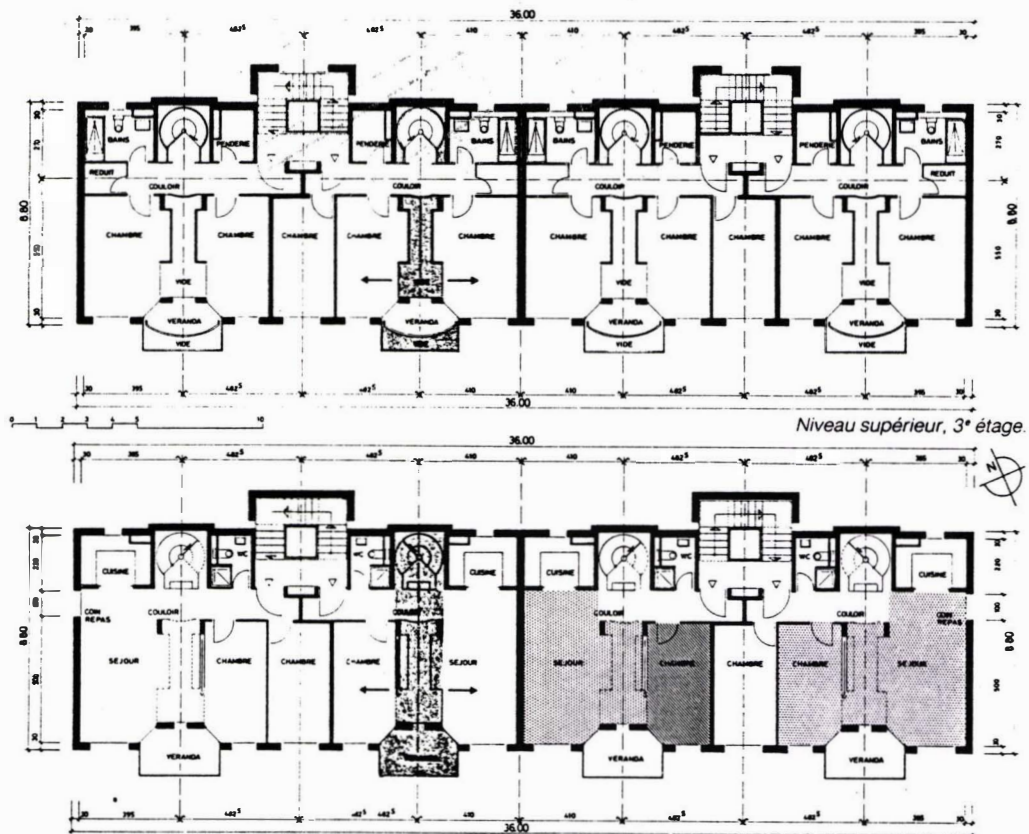


Fig. 12 Bâtiment A: appartements en duplex: concept énergétique et lumière – flexibilité. Niveau inférieur, 2^e étage.

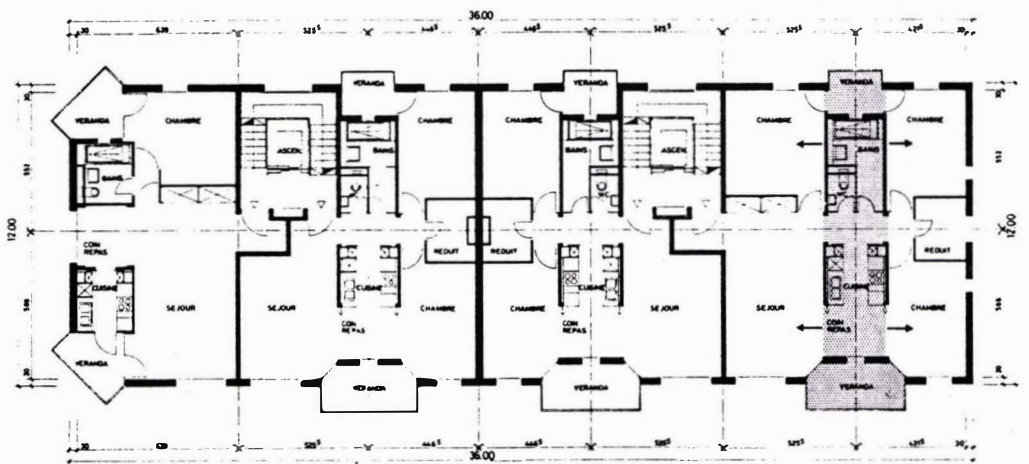


Fig. 13 – Bâtiment C: concept énergétique et lumière. Bâtiment C, étage-type.

17.10.2017

Le 17 octobre 2017, j'ai eu l'honneur de recevoir votre courriel en date du 15 octobre 2017, par lequel vous m'avez informé de votre intention de déposer une plainte auprès de la Commission d'accès à l'information en raison de la non-réponse de mon bureau à votre demande d'accès à l'information.

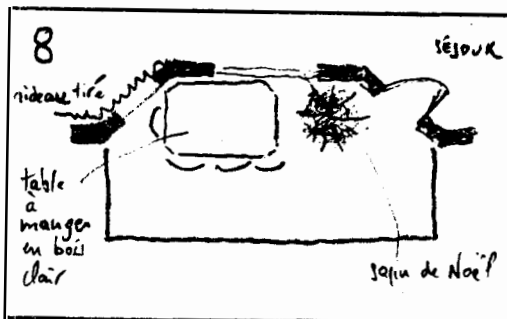
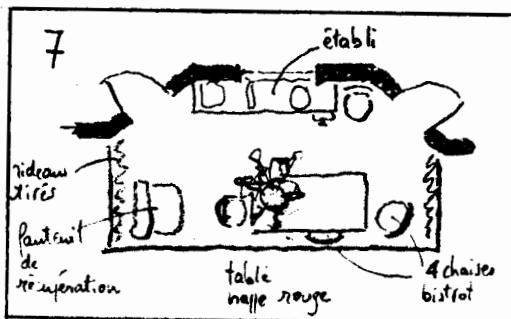
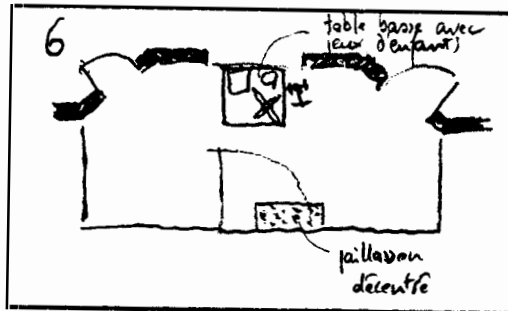
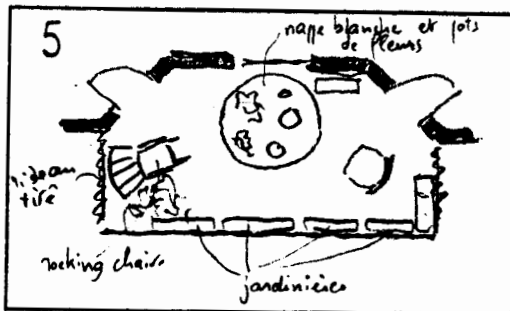
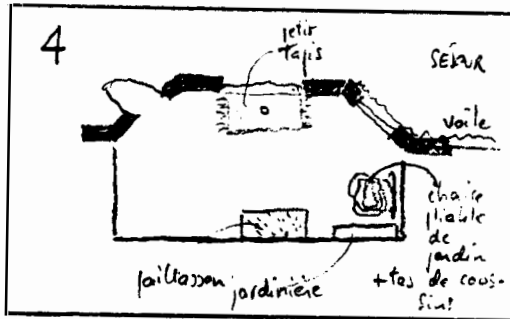
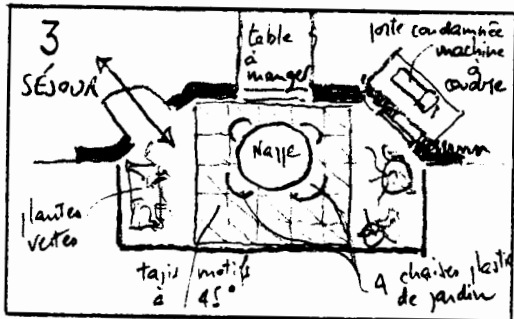
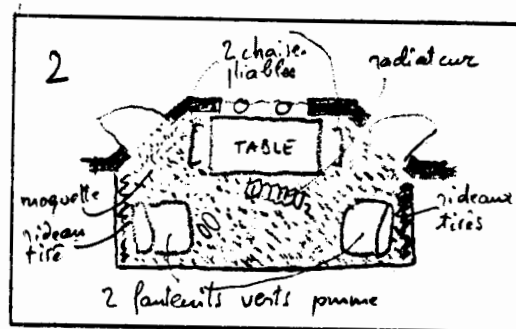
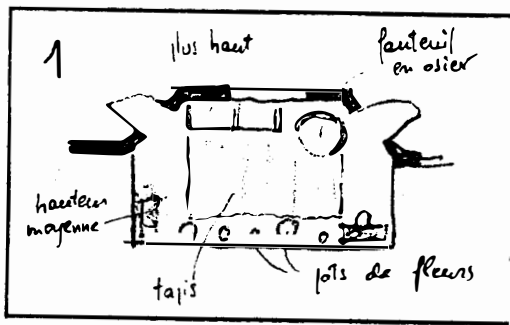
Je vous remercie de votre courriel.

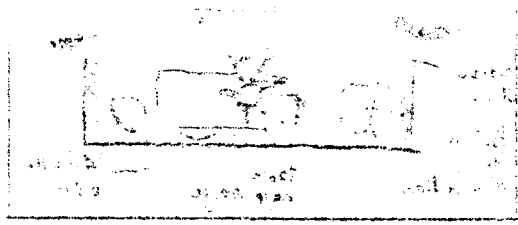
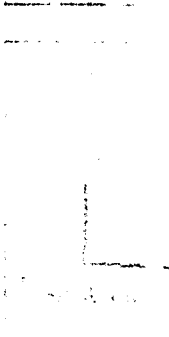
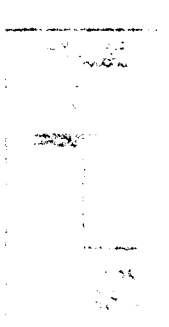
Cordialement,
M. L.

Il est à noter que votre demande d'accès à l'information a été traitée en vertu de la Loi sur l'accès à l'information et non en vertu de la Loi sur l'accès à l'information.

Annexe 3

Relevé schématique des objets et du mobilier dans les serres





Annexe 4

Résumé

PREMIERE PARTIE : HISTOIRE D'UN PROJET

par B. GALLAND

Ce qui frappe l'observateur extérieur dans la juxtaposition de ces différentes histoires de la même histoire, c'est avant tout *un certain flou* généralisé, une certaine non-mémoire, ou une difficulté à fixer cette mémoire sur certains événements précis. Le cas est particulièrement parlant lorsqu'il s'agit d'évoquer la question financière du projet pour laquelle il y a eu des conflits relativement importants. Comme si, finalement, toute décision, qui se veut rationnelle par définition, relevait de facteurs obscurs, non-rationnels. La paternité du projet ne fait pas conflit, tout le monde cite le professeur J.W. Huber comme ayant été non seulement l'initiateur du projet, mais également sa "locomotive". Finalement, l'histoire du projet de Préverenges est une histoire sans histoires véritablement hors du commun qui eût eu quelque chance de faire un scoop médiatique. Elle a l'avantage de montrer les distorsions que peu subir le concept original du projet dans le feu de l'action sociale : ainsi, on voit comment un projet émanant d'une logique et d'une exigence fondamentalement technique (construire un immeuble à basse consommation énergétique) se fait partiellement pervertir par la logique de la pratique architecturale et de ses concours.

DEUXIEME PARTIE : HISTOIRE D'UN DEMENAGEMENT

par F. GALLEY

Le principal handicap méthodologique de cette deuxième partie consiste dans le fait que nous avons appliqué une méthode de recueil d'information (l'entretien en profondeur) prévue pour sonder un échantillon d'un groupe social, alors qu'une collection de futurs habitant ne constitue nullement, sociologiquement parlant, un groupe social : ils ne sont pas organisés entre eux, ils ne se connaissent pas, ils n'ont

pas de pratique commune (si ce n'est celle, dans ce cas particulier, d'être des salariés de l'Administration Fédérale). A part quelques rares exceptions, les futurs habitants que nous avons rencontrés ne manifestaient aucun intérêt particulier à l'égard des problèmes d'économie d'énergie et de l'énergie solaire. Les locataires-coopérateurs de la CIPEF ne sont pas partie-prenante à la recherche, mais plutôt des locataires comme les autres qui cherchent, dans un déménagement, à obtenir un "plus", un "mieux-être" par rapport à une situation antérieure. La grande majorité d'entre eux se situent dans une mobilité résidentielle "ascensionnelle", dans le sens où ils étaient tous à la recherche d'un logement "plus grand" et à la portée de leur bourse.

TROISIEME PARTIE : HISTOIRES D'HABITER

par P. AMPHOUX

L'analyse des modes d'appropriation de l'espace du logement à Prévèrenge a fourni trois types de résultats.

Du point de vue méthodologique, elle a conduit à mettre au point une *approche transversale et interdisciplinaire de l'espace domestique*, fondée sur l'observation rétrospective de photographies d'intérieurs. Le principe d'objectivation des observations est la *récence*. Celle-ci repose sur la reprise, le ressaisissement et la saturation progressive des commentaires et interprétations recueillies auprès d'un ensemble de personnes, spécialistes de disciplines différentes, au cours d'une succession d'entretiens effectués pendant la projection séquentielle des diapositives.

Du point de vue théorique, la recherche nous a conduit à formaliser le concept de *motif*. Entendu à la fois au sens spatial (la figure géométrique) et au sens psychologique (la motivation), ce concept permet de désigner sous le même vocable des situations qui se situent à *l'interface entre l'espace, la technique et l'usage*. Huit motifs ont été dégagés de l'analyse de l'espace de la serre et des logements correspondants : la vacance, la collection, la colonisation, le face-à-face, le clair-obscur, la bulle, la vitrine et le miroir.

Enfin, du point de vue pragmatique, une relecture transversale des observations critiques émises au cours des entretiens permet de dégager un certain nombre d'axes de réflexion sur les problèmes architecturaux que pose l'introduction des techniques solaires à l'usage ordinaire. Ainsi est-il discuté de la dimension "réserve potentielle" que représente un espace comme la serre, de la question sensible du rapport à la fenêtre, de la nécessité d'un jeu subtil entre l'ombre et la lumière, et de celle de mieux mesurer les incidences de la forme et de la symétrie.

d'un "plan solaire" et de sa "trame énergétique" sur les pratiques domestiques. En conclusion, on plaide pour que l'introduction de techniques bio-climatiques dans la sphère du logement soit l'occasion d'une part de lutter contre la tendance actuelle à réduire l'espace à un jeu de signes abstraits, d'autre part de partir à la redécouverte du sens profond des espaces intermédiaires et du logement traversant.

Enfin, il est à noter que les techniques bio-climatiques ne sont pas une fin en soi, mais un moyen de parvenir à un logement plus agréable, plus sain, plus durable, plus économe, plus respectueux de l'environnement.

ANNEXES

Annexe 1 : Les principes de base de la bio-climatologie

La bio-climatologie est une discipline qui étudie les interactions entre l'habitat et son environnement. Elle vise à concevoir des logements qui soient à la fois confortables, sains et économes en énergie. Les principes de base de la bio-climatologie sont :

- L'orientation des bâtiments pour maximiser l'exposition au soleil et à la lumière naturelle.
- L'isolation thermique pour réduire les pertes de chaleur en hiver et la surchauffe en été.
- La ventilation naturelle pour assurer un renouvellement de l'air et maintenir une température agréable.
- L'utilisation de matériaux naturels et locaux pour leur propriétés régulatrices de l'humidité et de la température.
- La protection contre les nuisances sonores et lumineuses.

En conclusion, la bio-climatologie est une approche globale et holistique de la conception de l'habitat. Elle prend en compte tous les aspects de l'environnement, de l'orientation à l'isolation, de la ventilation à l'utilisation des matériaux. L'objectif est de créer des logements qui soient véritablement adaptés à leur environnement et qui offrent un cadre de vie agréable et durable.

Annexe 2 : Les techniques bio-climatiques de base

Les techniques bio-climatiques de base sont des solutions simples et efficaces pour améliorer le confort et l'efficacité énergétique d'un logement. Elles sont :

- L'orientation des bâtiments : orienter les façades principales vers le sud pour maximiser l'exposition au soleil.
- L'isolation thermique : isoler les murs, les toits et les sols pour réduire les pertes de chaleur.
- La ventilation naturelle : créer des courants d'air naturels pour renouveler l'air et réguler la température.
- L'utilisation de matériaux naturels : utiliser des matériaux comme la terre crue, le bois ou la pierre pour leur propriétés régulatrices.
- La protection contre les nuisances : installer des protections solaires, des stores ou des brise-vent pour protéger l'habitat des nuisances extérieures.

Table des matières

<i>Présentation</i>	5
---------------------	---

Première partie
HISTOIRE D'UN PROJET
par
Blaise Galland

CHAPITRE I : GENESE	11
<i>CRISE DU PETROLE ET CRISE DU LOGEMENT</i>	11
<i>"PRIVILEGES" DE FONCTIONNAIRE</i>	14
<i>CONVERGENCE D'INTERETS</i>	15
<i>UNE EXPERIENCE SCIENTIFIQUE</i>	17
CHAPITRE II : LA MISE EN OEUVRE	18
<i>LE CONCOURS</i>	18
Le cahier des charges	18
Les raisons du choix du Jury	19
La conception architecturale du lauréat	21
Un effet de réseau	24
<i>L'OBSTACLE FINANCIER</i>	25
Le problème	25
Le dénouement	28
<i>L'IMPLANTATION DANS LA COMMUNE</i>	30
Aspect politico-juridique	30
Résistance psychologique	31
Interactions	32
Représentations des habitants de la Commune	33

Deuxième partie
HISTOIRE D'UN DÉMÉNAGEMENT

par
Françoise Galley

CHAPITRE III : ENQUETE SUR LES FUTURS HABITANTS	37
<i>POURQUOI PREVERENGES?</i>	39
Mobilité et itinéraire résidentiel	39
La crise du logement	41
L'opportunité du projet de construction de la Cipef	42
Avantages du statut de coopérateur	44
<i>ASPIRATIONS EN MATIERE DE LOGEMENT</i>	45
Valorisation du projet architectural	45
Quelles idées d'aménagement?	46
Autres réactions au projet architectural	48
A nouveau logement, nouveau loyer	51
L'image d'une certaine vie sociale	52
Déménager c'est changer	54
<i>PREVERENGES, UN PROJET EXPERIMENTAL</i>	55
Energie solaire et expérience scientifique	56
La Cipef : une coopérative d'habitation	57

Troisième partie
HISTOIRES D'HABITER

par
Pascal Amphoux

CHAPITRE IV : ASPECTS METHODOLOGIQUES	63
<i>UNE INTENTIONALITE CRITIQUE</i>	63
<i>UNE APPROCHE INDIRECTE</i>	65
<i>UN REPORTAGE PHOTOGRAPHIQUE</i>	67
<i>LA TECHNIQUE D'ENTRETIEN : L'OBSERVATION RECURRENTE</i>	68
<i>PROTOCOLE DE PASSATION ET CONSIGNES D'INTERACTION</i>	70
CHAPITRE V : RECOMPOSITION SEQUENTIELLE DES INTERPRETATIONS	72
<i>SEQUENCE PRELIMINAIRE : LES ABORDS</i>	75
<i>SEQUENCE 1 : LA BULLE</i>	83
<i>SEQUENCE 2 : FACE-A-FACE</i>	91
<i>SEQUENCE 3 : CLAIR-OBSCUR</i>	99
<i>SEQUENCE 4 : EN ATTENDANT L'ETE</i>	107
<i>SEQUENCE 5 : COLONISATION</i>	115
<i>POST-SCRIPTUM : L'EFFET DE SATURATION</i>	123

CHAPITRE VI : RESULTATS ET OUVERTURES	125
RESULTATS METHODOLOGIQUES ET THEORIQUES	125
Le principe de récurrence	125
Le concept de motif	126
Définition	126
Esquisse typologique des motifs de la serre	127
Entre modes d'habiter et typologies architecturales	129
RESULTATS CRITIQUES ET PRAGMATIQUES	131
Le conflit des interprétations à Préverenges	131
Espace intermédiaire ou espace de réserve ?	132
La problématique du rapport à la fenêtre	135
La problématique de l'ombre et de la transparence	137
La problématique de la géométrie et de la symétrie	140
Des enjeux du solaire en habitat collectif	142
Contre la réduction sémiotique de l'espace	142
A la redécouverte des espaces intermédiaires et traversants	144
<i>Annexe 1 : Procès-verbal d'un entretien avec un futur habitant</i>	147
<i>Annexe 2 : Documents graphiques</i>	155
<i>Annexe 3 : Relevé schématique des objets et du mobilier dans les serres</i>	159
<i>Annexe 4 : Résumé</i>	161
Table	165

15

1. The first part of the document
describes the general principles
of the system. It is divided into
two main sections: the first
deals with the theoretical aspects
and the second with the practical
application. The theoretical part
is further divided into three
sub-sections: the first deals
with the basic principles, the
second with the methods of
analysis, and the third with the
results of the analysis. The
practical part is divided into
two sections: the first deals
with the general principles of
the system and the second with
the details of the system.